

Plan régional d'action pour les tortues luths (*Dermochelys coriacea*) de l'Atlantique Nord-Ouest pour la région des Caraïbes



Photo credit: © KWATA/Guillaume Feuillet

Ana Rebeca Barragan, Jose Antonio Espín and Rodolfo Barragan
en collaboration avec le Groupe de travail
du plan régional d'action pour les tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest

Rapport technique No.22 de WIDECAST

2022

Ce projet est financé par une subvention de la National Fish and Wildlife Foundation avec le soutien du U.S. Fish and Wildlife Service, et avec le financement de WWF-NL



Clause de non-responsabilité : *Les opinions et conclusions contenues dans ce document ne sont pas celles, et ne doivent pas être interprétées comme représentant les opinions ou politiques du gouvernement des États-Unis ou de la National Fish and Wildlife Foundation et de ses sources de financement. La mention de marques ou de produits commerciaux ne constitue pas leur recommandation par le Gouvernement des États-Unis ou de la National Fish and Wildlife Foundation et ses sources de financement.*

Membres du Groupe de travail du plan régional d'action pour les tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest :

Canada: Thiviya Kana, Chelsea Boaler (WWF-Canada); **France / Guyane française:** Mathilde Lasfargue, Naomi Soudry (Office français de la biodiversité / French Biodiversity Agency), Nicolas Paranthoën (ONF), Audrey Chevalier (WWF-France); **Guyana:** Sopheia Edghill (WWF-Guianas); **Suriname:** Soraya Wijntuin, Michael Hiwat (WWF Guianas); **Les Pays-Bas / Antilles caribéenne:** Arjan de Groene, Monique van de Water (WWF-NL); **Trinité-et-Tobago:** Danielle Lewis-Clarke, Justine Dolabaille (Environmental Management Authority / Autorité de gestion de l'environnement); **États-Unis:** Karen Eckert (WIDECAST)

Pour des fins bibliographiques, ce document peut être cité comme suit :

Barragan, A.B., J.A. Espín et R. Barragan. 2022. Plan régional d'action pour les tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest (*Dermochelys coriacea*) pour la région des Caraïbes (K.L. Eckert, Editeur). Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (WIDECAST) Technical Report No. 22. Godfrey, Illinois. 82 pp.

ISSN: 1930-3025

Photo de couverture : KWATA/Guillaume Feuillet (Guyane française)

Download: <http://www.widecast.org/widecast-publications/>

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	1
INTRODUCTION	2
ÉTAT DE CONSERVATION DES TORTUES LUTHS DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST	3
LÉGISLATION RÉGIONALE ET APPLICATION	4
APERÇU GÉNÉRAL DES MENACES	6
MENACES D'ORIGINE OCÉANIQUE	6
MENACES TERRESTRES	8
PLAN RÉGIONAL D'ACTION POUR LES TORTUES LUTHS DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST	10
LIGNE STRATÉGIQUE 1. LÉGISLATION ET APPLICATION	11
ÉLÉMENTS DE SOLUTION, ACTIONS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	11
LIGNE STRATÉGIQUE 2. PROTECTION ET GESTION DES HABITATS ESSENTIELS	17
ÉLÉMENTS DE SOLUTION, ACTIONS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	18
PLAGES DE NIDIFICATION	18
HABITATS LITTORAUX	19
HABITATS RÉGIONAUX/OCÉANIQUES	22
COLLABORATION RÉGIONALE	24
LIGNE STRATÉGIQUE 3. ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE	26
ÉLÉMENTS DE SOLUTION, ACTIONS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	26
LIGNE STRATÉGIQUE 4. BESOINS EN DONNÉES SCIENTIFIQUES	33
ÉLÉMENTS DE SOLUTION, ACTIONS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	33
GOVERNANCE ET CADRE STRATÉGIQUE DU PLAN RÉGIONAL D'ACTION	41
INDICATEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRA	45
STRUCTURE DE LA CARTE STRATÉGIQUE	45
INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	47
BUDGET ET FINANCEMENT DU PLAN RÉGIONAL D'ACTION	49
BIBLIOGRAPHIE	52
ANNEXES	55
ANNEXE I. RÉSUMÉ DE L'ENQUÊTE SUR LES MENACES DANS LA RC	55
ANNEXE II. ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL D'ACTION	57
ANNEXE III. PAYS ET PARTIES PRENANTES PRINCIPAUX	60
ANNEXE IV. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS POUR ACTIONS ET ACTIVITÉS DU PLAN D'ACTION	67
ANNEXE V. EXEMPLES DE L'ADAPTATION DES ACTIONS DU PRA AUX PLANS NATIONAUX D'ACTION	73

Liste des acronymes

PUE	Prise accessoire par unité d'effort
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des parties
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
ICP	Indicateur clé de performance
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
TIC	Technologies de l'information et de la communication
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée (pêches)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
AMP	Aire marine protégée
MOU	Protocole d'accord
PNATM	Plan national d'action en faveur des tortues marines (Guyane française)
GSTM	Groupe de spécialistes sur les tortues marines (UICN/SSC)
ONG	Organisation non gouvernementale
ANO	Atlantique Nord-Ouest
NWALWG	Groupe de travail sur les tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest
PRA	Plan régional d'action
ORGP	Organisations régionales de gestion des pêches
RMU	Unité régionale de gestion
SPAW	Protocol concerning Specially Protected Areas and Wildlife (Protocole sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées)
STRAP	Sea Turtle Recovery Action Plan (Plan d'action pour la conservation des tortues marines, WIDECAST)
SWOT	État des tortues du monde entier
TT	République de Trinité-et-Tobago
UAV	Véhicule aérien sans pilote
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UWI	Université des Indes occidentales
SSN	Système de surveillance des navires
RC	Région des Caraïbes
COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
WIDECAST	Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (Réseau caribéen pour la conservation des tortues marines)
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)

Introduction

L'unité régionale de gestion des tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest (ANO) (*Dermochelys coriacea*) ou de la sous-population s'étend partout dans l'océan Atlantique nord, des aires de nidification dans la région des Caraïbes (RC) aux zones fourragères qui vont du nord de l'équateur jusqu'aux latitudes tempérées (Wallace et al. 2010 ; Eckert et al. 2012). Les principaux sites de nidification se situent à Trinité-et-Tobago (TT) et dans les 3 Guyanes (Suriname, Guyana, Guyane française). De plus, les zones fourragères primaires sont réparties au Canada atlantique, aux États-Unis d'Amérique (É.-U) et à Saint-Pierre et Miquelon (France).

Il y a une décennie, 10 plages de la RC étaient connues pour accueillir plus de 1 000 traces de pontes de tortues luths nicheuses par an, alors que la plupart des plages (92 %) ont accueilli moins de 100 traces de pontes par an (Dow Piniak et Eckert 2011). Une analyse spatiale plus récente de la nidification des tortues marines dans la RC (Eckert et Eckert 2019) ne témoigne que de six colonies de tortues luths en Guyane française, au Panama et à Trinité avec plus de 1000 traces de ponte par an. Cette réduction reflète une baisse préoccupante signalée par le Groupe de travail sur les tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest (2018, 2019), sur la base des données provenant de l'aire de nidification de cette sous-population. Des baisses particulièrement inquiétantes sont observées dans les 3 Guyanes et à Trinité qui jadis figuraient parmi les plus grandes colonies de nidification dans le monde.

La tendance récemment enregistrée dans toute la région souligne le fait que sans un effort accru et soutenu de conservation, cette sous-population risque de disparaître. Cette conclusion est particulièrement inquiétante puisque plusieurs plages de nidification dans la RC mènent des programmes de conservation à long terme, datant souvent des années 1980 ou 1990. Le groupe de travail sur les tortues luths de l'ANO (2018) a examiné les causes possibles de ce déclin, a fourni des recommandations pour des actions de conservation prioritaires et a mis en exergue la nécessité de disposer d'une stratégie de conservation cohérente pour coordonner les efforts dans toute la région compte tenu de la nature hautement migratrice de cette espèce. Le groupe de travail a aussi souligné l'importance de développer un plan d'action qui cible la population des tortues luths dans les 3 Guyanes (Guyana, Suriname, Guyane française) et le pays voisin, Trinité-et-Tobago, dans un effort commun d'appliquer les mesures de protection pour les principales colonies de nidification.

Le **Plan régional d'action (PRA) pour les tortues luths de l'ANO** présenté dans ce document résulte de cette approche régionale renforcée dans laquelle les parties prenantes de toute la zone concernée fournissent des données pour définir les actions prioritaires et les activités spécifiques en vue de remédier aux causes du déclin enregistré de cette sous-population au cours des dernières décennies. À cet égard, la « zone concernée » se réfère à la région des Caraïbes¹, avec un accent sur les populations nicheuses des 3 Guyanes et de TT et les zones fourragères et routes migratoires identifiées.

Selon la **Vision** développée par les participants de l'atelier (novembre 2021) pour l'élaboration du PRA pour les tortues luths de l'ANO, le plan d'action *vise à créer les conditions pour remédier au déclin de la population des tortues luths dans la région de l'Atlantique Nord-Ouest, avec un accent sur le Suriname, le Guyana, la Guyane française et Trinité-et-Tobago*. Il fournit des directives spécifiques pour accroître l'engagement communautaire et améliorer la législation au niveau local, qui, combinées à l'accès à de meilleures connaissances scientifiques, soutiendront et renforceront l'impact positif des mesures renforcées pour la protection et la gestion des habitats essentiels. En outre, le PRA élabore la structure requise pour la gouvernance et le financement.

¹La région des Caraïbes comprend les États et territoires insulaires et côtiers qui se trouvent en bordure de la mer des Caraïbes et du Golfe du Mexique, ainsi que les eaux de l'océan Atlantique adjacentes à ces États et territoires et comprend 28 îles et pays continentaux.

Dérivé de cette vision, l'**objectif** du PRA est de *définir les actions et mesures prioritaires à entreprendre dans l'aire de distribution des tortues luths de l'ANO, en promouvant la coordination, la communication et la collaboration entre les individus, les projets, les organisations et les agences pour mettre en œuvre une stratégie applicable au niveau régional qui renforcera la conservation de cette espèce dans toute la région.*

Ce PRA n'a pas pour objectif de remplacer les plans d'action nationaux que les participants de la région ont développés, mais plutôt de les compléter et de renforcer les actions de ces plans qui bénéficieront d'une perspective régionale.

État de conservation des tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest

Une étude antérieure de la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) (Tiwari et al., 2013) a utilisé les données de nidification des tortues luths de 2010 tel que l'indice d'abondance sous le critère A de l'UICN (qui estime le pourcentage de déclin d'une espèce ou sous-population au cours des 10 dernières années ou trois [3] générations, selon la durée la plus longue) (UICN, 2014). Le résultat de cette étude a classé les tortues luths de l'ANO en *préoccupation mineure*, considérant cette sous-population extrêmement peu susceptible de disparaître dans un avenir proche. Cependant, ces dernières années, cette catégorie ne correspondait pas aux observations issues des nombreux efforts de surveillance communautaires dans la région de l'ANO qui ont remarqué avec inquiétude que le comptage annuel des nids ou des femelles nicheuses semble baisser.

Les données que les membres du NWALWG ont recueillies et analysées en 2018 ont révélé que les tendances régionales à court terme et à long terme de l'abondance annuelle des nids de tortues luths de l'ANO étaient négatives (figure 1), ce qui indique un déclin des abondances statistiquement mesurables à l'échelle régionale au cours des dernières années (NWALWG, 2018). Selon cette étude, le plus grand stock de l'ANO (« 3 Guyanes — Trinité ») a connu un déclin significatif, quelle que soit la temporalité. Ces baisses, particulièrement celle observée à long terme, étaient alimentées principalement par le déclin exponentiel des abondances observé à Awala-Yalimapo dans l'Ouest de la Guyane française. La tendance récente reflète aussi des baisses continues au Guyana, au Suriname, à Cayenne (Est de la Guyane française) et une baisse plus petite, mais persistante à Matura Beach à l'Est de Trinité.

Le groupe de travail (NWALWG, 2018) a aussi identifié et analysé les sources anthropiques, les pertes d'habitat et les changements dans les traits d'histoires de vie en tant que causes potentielles des baisses observées dans l'abondance de nidification, en notant les relations synergiques probables qui existent entre les diverses causes et leurs types.

L'étude du groupe de travail (NWALWG, 2018) a coïncidé avec l'examen de l'United States Fish and Wildlife Service et de la National Oceanic and Atmospheric Administration sur l'état des tortues luths de l'ANO, qui, après avoir examiné les meilleures informations disponibles, a conclu que le segment distinct de la population de l'ANO (ou la sous-population) présente un fort risque d'extinction (National Marine Fisheries Service and U.S. Fish and Wildlife Service, 2020). En 2019, l'UICN a reclassifié la sous-population des tortues luths de l'ANO comme *en danger* sous le critère A2b (NWALWG, 2019).

La région des Caraïbes accueille certains des plus anciens programmes de recherche et de conservation des tortues marines dans le monde, certains datant du début des années 1960. Nombre d'entre eux se sont officiellement engagés à un rétablissement de la population soutenus par les données recueillies à partir de ces études sur le long terme. Par exemple, 23 pays dans la région ont un plan d'action révisé et publié pour le rétablissement des

tortues marines² (STRAP) identifiant les causes principales de mortalité, évaluant l'efficacité des lois relatives à la conservation et donnant priorité aux mesures de mise en œuvre pour le rétablissement de chaque stock de tortues marines. En outre, et à l'exception de 7 d'entre eux, les tortues luths sont intégralement protégées par la loi dans toutes les nations et territoires de la région Caraïbes (Eckert et Eckert, 2019).

Le PRA encourage les efforts de planification de la reconstitution des effectifs nationaux définis et mis en œuvre selon les meilleures pratiques et conformément aux priorités régionales, reflétant la nature hautement migratrice des tortues luths.

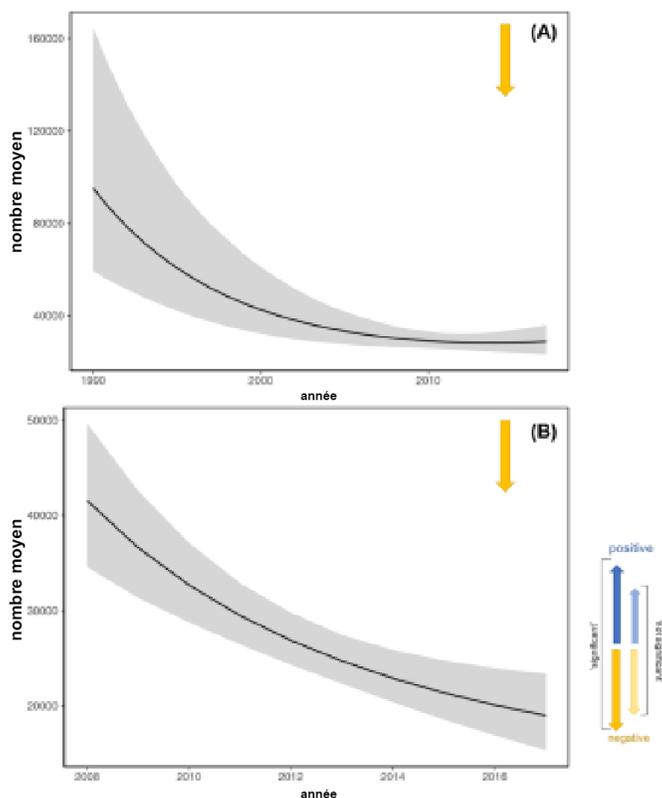


Figure 1. Les tendances régionales des comptages de nids pour les tortues luths dans la RC (changement de la moyenne géométrique annuelle en comptage de nid) pour (A) 1990-2017 et (B) 2008-2017. La ligne représente la tendance de la moyenne géométrique annuelle (affectée par l'abondance relative au niveau du site) et la zone ombrée correspond à des intervalles de confiance de 95 %. Flèches bleues ascendantes = tendances positives, flèches jaune bas = tendances négatives ; grandes flèches = tendances « significatives » ; petites flèches = tendances « non significatives ». Source : NWALWG (2018).

Législation régionale et application

Braütigam et Eckert (2006) ont conclu que le cadre juridique de la gestion des tortues marines dans plusieurs juridictions de la RC est inadéquat, ce qui met en évidence la confusion quant aux règles applicables, un langage contradictoire, des sanctions insuffisantes et des saisons et des limites de taille qui ignorent les principes de

² <https://www.widecast.org/widecast-publications/national-recovery-plans/>

durabilité. Les auteurs soulignent que les connaissances scientifiques sur la biologie et le cycle de vie des tortues marines ne sont pas typiquement incorporées dans l'élaboration ou la mise en œuvre de la législation gouvernant leur exploitation et leur gestion, réduisant l'efficacité du cadre juridique comme outil de conservation. Enfin, le rapport a souligné l'incongruité entre la nature transfrontalière de la distribution des tortues marines et l'incohérence manifeste dans les régimes de gestion des tortues marines et les ressources de pays en pays.

Une récente mise à jour de WIDECAST *Atlas of Sea Turtle Nesting Habitat for the Wider Caribbean Region* (Eckert et Eckert, 2019) présente un résumé des politiques de protection actuelles dans la région : 37 des 45 nations et territoires analysés disposent d'une protection réglementaire, complète et indéfinie pour les tortues marines. Sept (Dominique, Grenade, Haïti, Montserrat [R.-U], Saint-Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, les îles Turques-et-Caïques [R.-U]) n'ont aucune protection complète ou permanente pour les tortues luths bien que certains pays aient des interdictions saisonnières sur la capture, particulièrement des femelles gravides.

Dans l'espoir d'avancer vers une réglementation idéale et son d'application dans la région, la mise à jour Braütigam et Eckert (2006) est recommandée ici. Elle examinerait les lois existantes (cf. Saladin, 2020) pour identifier les instruments juridiques actuellement disponibles dans chaque pays, développer un ensemble de mesures de réduction adaptées à chaque pays et effectuer une analyse des lacunes entre les instruments juridiques et les objectifs de conservation. La législation idéale établirait une norme de conformité applicable et préciserait des sanctions dissuasives, tout en fournissant une flexibilité pour des sanctions en dehors de poursuites officielles.

Les protocoles régionaux et les accords intergouvernementaux qui sont déjà en place (voir le tableau ci-dessous) peuvent servir de base à l'élaboration de lois et de normes généralement applicables aux pays de la RC. La collaboration doit être à la base de la mise en œuvre normalisée des actions, c'est-à-dire que les institutions, les agences et les parties prenantes pertinentes doivent avoir le personnel formé requis en plus du financement nécessaire pour fonctionner d'une manière adéquate.

Nom du protocole/Accord	Caractéristiques
Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène du PNUE)	Le protocole SPAW fournit la base de la collaboration et de la coordination sur la conservation et la gestion des tortues marines. Le protocole a été adopté en 1990 et est entré en vigueur en 2000. Les adhérents au protocole SPAW doivent « prendre les mesures nécessaires pour protéger, préserver et gérer d'une manière durable : 1) les zones qui requièrent une protection pour sauvegarder leur valeur spéciale ; et 2) les espèces floristiques ou faunistiques menacées ou en danger. » Toutes les six espèces de tortues marines de la RC, y compris les tortues luths sont listées comme des espèces protégées conformément à l'annexe II du protocole. La France (Guyane française), le Guyana et TT sont des parties contractantes.
Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC)	L'IAC fournit aux pays du continent américain le cadre d'intervention en faveur de ces espèces. L'IAC est entrée en vigueur en 2001 et recense actuellement 16 parties contractantes. Dans la RC, seuls les Pays-Bas (y compris les îles des Antilles néerlandaises), les États-Unis d'Amérique et le Venezuela en sont membres. La résolution de l'IAC adoptée en 2019 est d'une importance particulière — <i>Resolution CIT-COP9-2019-R2 'Conservation of the Northwest Atlantic Leatherback Turtle (Dermochelys coriacea)'</i> ³ : cette résolution est très précise quant aux

³ Plus d'informations sur http://www.iacseaturtle.org/eng-docs/resolucionesCOP9CIT/CIT-COP9-2019-R2_%20NWLeatherback_ENG_Adopted.pdf

	actions requises de la part des membres de l'IAC et des États de l'aire de répartition, y compris la réduction des prises accidentelles, la protection des plages de nidification et l'identification des habitats essentiels.
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)	La CICTA est l'organisation de gestion des pêches régionales qui opère dans les eaux internationales où se trouvent les tortues luths. 53 parties en sont contractantes, dont TT et la Guyane française. Le Suriname et le Guyana sont des membres coopérants non contractants.
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CSM)	La CMS fournit une plateforme globale pour la conservation et l'exploitation soutenable des espèces migratrices et leurs habitats. Elle regroupe les États à travers lesquels les espèces migratrices se déplacent, pose le fondement juridique des mesures de conservation coordonnées sur le plan international, et complète et coopère avec plusieurs autres organisations et accords internationaux. La France (Guyane française) et TT sont signataires de la convention.
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	La CITES est un accord international qui vise à garantir que le commerce international de spécimens d'animaux sauvages et de plantes ne menace pas la survie des espèces commercialisées. Toutes les tortues marines sont listées dans l'annexe I qui leur confère une protection intégrale contre le commerce international des tortues, de leurs parties ou de leurs produits. La France (Guyane française), le Guyana, le Suriname et TT sont signataires de la convention.

Aperçu général des menaces

Pour compléter l'analyse préliminaire des causes possibles de la baisse de la population des tortues luths de l'ANO du NWALWG, Eckert et Hart (2021) ont rassemblé les connaissances des parties prenantes dans toute la région des Caraïbes sur la fréquence, l'ampleur relative et absolue des menaces connues qui réduisent notablement la survie des tortues luths, ainsi que les solutions possibles. Distribuées aux experts dans 33⁴ pays de la région des Caraïbes où les tortues luths de l'ANO nichent, les enquêtes ont ciblé les nids (œufs, bébés tortues) et les adultes qui sont sur les plages de nidification et dans les habitats d'internidification près du rivage, dans les eaux du large et en haute mer (**Annexe I**).

Les tableaux suivants résument les connaissances actuelles les plus importantes pour chaque catégorie de menaces telles que décrites par le NWALWG (2018), the Meeting Report of the Regional Leatherback Bycatch Prioritization Workshop/le rapport de réunion de l'atelier régional de priorisation des prises accessoires de tortues luths (WWF, 2019) et l'évaluation des menaces de la RC (Eckert et Hart, 2021) préparée avant ce plan régional d'action.

Menaces d'origine océanique

L'enquête régionale sur les menaces (Eckert et Hart, 2021) a identifié les pêches au filet, la pollution et l'enchevêtrement comme les menaces dominantes auxquelles font face les tortues luths en mer, à la fois en fréquence et en ampleur, certaines d'entre elles menaçant la survie (ou même 50 %) des populations adultes des tortues luths du territoire de 20 à 50%. Cette menace est particulièrement prononcée à Trinité et dans les 3 Guyanes où trois de ces quatre pays (75 % contre 15 % de pays dans toute la région) ont cité la pêche au filet comme une menace « fréquente ».

⁴La sous-population des tortues luths de l'ANO dépend de 34 pays et territoires dans la région des Caraïbes pour nicher. Les données du Honduras n'étaient pas disponibles.

Interactions des pêches [y compris la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN)]

Les prises accessoires de la pêche sont une menace bien documentée à laquelle les tortues luths sont confrontées dans toute l'ANO, notamment par les palangres, les filets maillants, les chaluts et les pièges (par exemple, Bjorkland, 2011 ; résumé dans Eckert et Hart, 2021). Cependant, comme le NWALWG (2018) et l'atelier de priorisation des prises accessoires (WWF, 2019) l'ont remarqué, la surveillance et la déclaration des prises accessoires et l'application des réglementations existantes font largement défaut aux échelles nationale et régionale.

Les prises accessoires de tortues luths, que ce soit dans des engins artisanaux ou commerciaux (légaux ou illégaux), sont particulièrement préoccupantes pour la conservation parce que les interactions impliquent principalement des adultes et des femelles gravides (portant des œufs) dans les eaux qui sont au large des plages de nidification. La mortalité associée élimine de manière disproportionnée les animaux ayant la valeur reproductive la plus élevée, et ce sont les étapes de la vie les plus difficiles à compenser pour une population.

Des recherches quantitatives à TT et dans les 3 Guyanes suggèrent que les filets maillants dérivants artisanaux côtiers peuvent affecter > de 20 % de la population femelle adulte dans les eaux côtières de Trinidad par an, avec près d'un tiers de décès signalés (résumé dans Eckert, 2013). Au Suriname, Madarie (2006) a signalé qu'en 2006, 1435 navires utilisant des filets maillants ont capturé 584 tortues luths (mars-août) avec une mortalité de 14 %. En Guyane française, Fossette *et al.* (2008) ont résumé que la PPUE dans les filets maillants côtiers va d'une tortue par jour par pêcheur à 10 % de la population, et que les tortues luths constituaient 75 % des prises accessoires de tortues marines (Delamare, 2005). La mise à jour de ces études est un impératif de la conservation.

La pêche INN est une menace particulièrement grave puisque, par définition, elle est difficile à quantifier et opère en dehors du cadre légal. Selon la dernière étude scientifique sur le sujet, 60 % des ressources halieutiques de la Guyane française sont exploitées par la pêche illégale (Levrel, 2012). Le chevauchement temporel et spatial des tortues et de la pêche, qu'elles soient légales ou illégales, augmentera, en l'absence de méthodes et de dispositifs de réduction des prises accessoires, la probabilité d'interactions et donc de mortalité des tortues (WWF, 2019).

Pollution (Plastique, engins abandonnés, produits chimiques)

Une évaluation précédente des menaces effectuée par WIDECASST a conclu que la pollution dans l'environnement marin était la menace océanique la plus courante à laquelle font face les tortues marines dans la région (Dow *et al.*, 2007). En particulier, les plastiques sont fréquemment ingérés par les tortues luths, car elles les confondent avec leurs proies, les méduses, mais l'ampleur de cette menace dans un contexte populationnel est inconnue. En analysant les données disponibles à l'époque, Mrosovsky (1981) a conclu que « ... 44 % des tortues luths adultes non reproductrices ont du plastique dans leurs estomacs ». Mrosovsky *et al.* (2009) ont ensuite analysé les rapports d'autopsie de 408 tortues luths, sur une période de 123 ans (1885-2007), et ont découvert que le plastique (tel que le « blocage de l'intestin par du plastique ») était rapporté dans 34 % de ces cas. En Guyane française, 51 des 101 tortues luths autopsiées avaient des « débris flottants » (principalement des sacs en plastique) dans leurs estomacs (Kelle et Feuillet, 2008).

La noyade ou l'affaiblissement résultant de l'enchevêtrement dans des débris marins persistants (par exemple, ligne de pêche, filets de pêche, filets pour matériels) constitue une menace supplémentaire (résumé par Eckert et Hart, 2012). Enfin, les effets des autres menaces comme la pollution due à l'extraction et aux déversements d'hydrocarbures et les débris marins n'ont pas été quantifiés pour les tortues luths (par exemple, DWH NRDA Trustees, 2016), mais les documents nationaux de planification du rétablissement soulignent qu'ils méritent

une attention prioritaire dans les pays d'importance pour ce plan d'action de rétablissement (pour exemples, voir Reichart et Fretey, 2003 ; Forestry Division *et al.*, 2010).

Menaces terrestres

Sur la plage de nidification, l'examen des menaces régionales (Eckert et Hart, 2021) a révélé que les facteurs abiotiques (y compris les inondations, l'érosion des plages/l'accrétion et les risques climatiques), la pollution, la collecte d'œufs par l'homme et la perte d'habitat sont les plus fréquents et les plus impactants, menaçant — dans un pays sur quatre — la survie des nids pondus chaque année à hauteur de 20% ou plus. En ce qui concerne les femelles nicheuses, la perte d'habitat, l'afflux de sargasse et le harcèlement se classent parmi les menaces qui sont les plus fréquentes et les plus impactantes. Dans certains cas, elles sont citées comme affectant plus de 20 % de la cohorte de nidification annuelle. Un plus petit nombre de pays ont signalé l'éclairage artificiel, les obstacles sur les plages, l'extraction de sable sur les plages, les pertes d'origine humaine et les mesures de renforcement anti-érosion des plages comme des menaces « fréquentes ».

Perte d'habitat de nidification

Le seul constat fréquent des parties prenantes dans l'ensemble des 3 Guyanes était que l'érosion cyclique des plages diminue considérablement l'habitat de nidification à disposition des tortues luths. Par exemple, à Awala-Yalimapo, situé à l'ouest de la Guyane française et surveillé de manière constante depuis les années 1990 (et de manière irrégulière depuis les années 1960), subit des fluctuations spectaculaires de la longueur, de la largeur et de l'emplacement de la plage au cours des saisons et d'une saison à l'autre — la plage a notamment vu sa section utilisée par les tortues luths pour la nidification en 2010 diminuer de 2,8 à 1,8 km en 2018 (D. Chevallier, CNRS-IPHC, 2019, comm. pers.). Conjointement, l'érosion des plages et l'accrétion ont été responsables de la perte de 40 % des nids de tortues marines chaque année à Awala-Yalimapo entre 2012 et 2017 (D. Chevallier, CNRS-IPHC, 2019, comm. pers.). La nidification des tortues luths a diminué d'environ 99 % à Awala-Yalimapo depuis les années 1990 (NWALWG, 2019) et bien que la nidification soit souvent associée à des littoraux à forte énergie où les processus d'érosion, de transport et de dépôt de sable sont très dynamiques (Darsan *et al.*, 2016), la perte d'habitat de nidification — apparemment sans augmentation concomitante ailleurs — peut contribuer à la baisse de population observée.

La nidification des tortues luths a également diminué de plus de 90 % au Suriname depuis les années 1990 (NWALWG, 2019) et les plages du pays se sont également érodées au cours de la dernière décennie. Dans ce cas, cette érosion est en partie due à l'extraction de sable sur le littoral pour les projets de construction. L'extraction peut exacerber les processus naturels de perte de sable (Anthony, 2016). La géomorphologie et l'hydrologie des sites de nidification des tortues luths demandent des études plus approfondies (Darsan *et al.*, 2016). La disponibilité de l'habitat devrait de préférence être incluse comme une co-variable dans la modélisation des tendances afin de mieux quantifier la variation des tendances au niveau du site qui peut être due, au moins en partie, à la perte d'habitat.

Plan régional d'action pour les tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest

Comme indiqué dans les premières sections de ce document, l'abondance annuelle des tortues luths de l'ANO diminue, leurs sites de nidification, de migration et d'alimentation sont interconnectés dans toute la région, et une série de facteurs naturels et anthropiques affectent la population à des échelles multiples. Ces facteurs justifient au niveau régional, un plan de conservation stratégique cohérent auquel de multiples parties prenantes participent.

Pour générer ce plan régional d'action (PRA), un atelier a été organisé avec des parties prenantes de différents pays qui ont apporté leur expérience, leurs idées et des informations pertinentes pour son élaboration. Leurs contributions ont permis d'organiser des activités, de définir des objectifs communs, d'analyser les priorités collectives (régionales) et de définir conjointement les priorités les plus pertinentes pour atteindre l'objectif principal du PRA qui est d'inverser la tendance à la baisse des tortues luths de l'ANO. Les détails de la méthodologie se trouvent à l'**annexe II**. Les parties prenantes participantes se trouvent à l'**annexe III**.

Dans le cadre du processus de développement, les parties prenantes ont défini quatre **lignes stratégiques** comme les éléments prioritaires nécessaires pour faire face au déclin de la population :

1. Législation et application
2. Protection et gestion des habitats essentiels
3. Engagement communautaire
4. Besoins en données scientifiques

Ces lignes stratégiques contiennent des composantes de solution, chacune avec un but et des objectifs spécifiques, et divers ensembles d'actions et d'activités spécifiques à réaliser sur une période de cinq ans (de 2023 à 2027). La section suivante décrit de façon détaillée le contenu de chaque ligne stratégique, et un tableau récapitulatif des actions et activités se trouve en **annexe IV**.

Des indicateurs de performance clés (ICP) ont été élaborés pour faciliter la mise en œuvre du PRA. Chacun de ces indicateurs est lié aux processus logiques qui mèneront finalement à une inversion de la baisse observée qui est détaillée dans le NWALWG (2018). Le suivi de ces ICP devrait être effectué par un **organe directeur** (dont les parties prenantes décideront du nom officiel) qui est responsable de la mise en œuvre du PRA. Les directives proposées en vertu desquelles cet organe directeur devrait fonctionner sont décrites dans la section « Cadre de gouvernance » de ce document.

Le PRA est en synergie avec les STRAP et les plans nationaux d'action actuels des pays cibles de la région (**annexe V**), en les complétant dans perspective régionale. En outre, il prend en considération les priorités fixées par les accords et conventions internationaux pertinents dans la région.

Ligne stratégique 1. Législation et application

Parmi les causes principales que les parties prenantes ont définies comme contribuant à la baisse de la sous-population des tortues luths de l'ANO est la faible application des lois ou normes établies pour la protection des tortues marines lorsqu'elles sont dans la juridiction d'un État de l'aire de répartition, ainsi qu'un manque de considération (dans la législation) du cycle de vie de l'espèce, et le manque d'organismes de coordination et de gouvernance pour l'application de la loi.

Idéalement la législation et l'application régionale de la loi devraient inclure les aspects suivants :

- **Tous les pays ont un plan national d'action** pour guider les organismes et les organisations à prendre des décisions qui s'harmonisent avec les objectifs régionaux communs.
- **Les outils fournis par la législation actuelle sont pleinement utilisés** pour exécuter les mandats nationaux et les directives régionales harmonisées.
- **Les activités redondantes (nationales, régionales) sont évitées** ; quand les organismes ont des mandats qui se chevauchent, des mécanismes sont mis en place pour générer une synergie entre les acteurs et pour obtenir des résultats ayant un plus grand impact et à moindre coût.
- **La collaboration interagence est optimisée grâce à une collaboration structurée** (y compris des canaux de communication ouverts) entre les entités et les organisations chargées de la conservation et du rétablissement de la sous-population de tortues luths de l'ANO.

L'examen de la législation actuelle est crucial pour détecter (et combler) les lacunes et utiliser au maximum les outils juridiques déjà disponibles pour soutenir et améliorer l'exécution. Il est important de comprendre la cohérence internationale (ou son absence) des règlements. Ce n'est qu'avec cette compréhension que nous pouvons espérer éviter un « patchwork » de mandats qui protègent les tortues luths de l'ANO dans une juridiction et sanctionnent les dommages dans une autre. L'implication des gouvernements locaux est essentielle pour atteindre cet objectif, et les organismes chargés de l'application des lois devraient disposer des outils nécessaires pour dissuader et lutter efficacement contre les violations, en particulier *via* des amendes et des poursuites.

Éléments de solution, actions, activités et résultats

L1. Examiner le cadre juridique de chaque pays et, si nécessaire, le mettre à jour pour inclure les recommandations de ce plan régional d'action.

Objectif principal : Tous les pays participant au plan régional d'action ont un cadre juridique cohérent et harmonisé, avec des règlements orientés vers la conservation et le rétablissement durable de la sous-population des tortues luths de l'ANO.

Objectifs secondaires :

- Examiner la pertinence et la conformité des règlements de pêche (par exemple, est-ce que le nombre des licences est conforme aux plans de gestion des pêches ?).
- Faciliter la collaboration transfrontalière et l'application coordonnée des lois, y compris la formation.
- Entreprendre et terminer une analyse des lacunes sur les instruments juridiques dans chaque pays d'ici la fin 2022.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
L1.1. Effectuer une analyse des lacunes entre les outils juridiques existants et la mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées dans le plan régional d'action (PRA).	L1.1.1. Étudier les lois existantes pour identifier les outils juridiques disponibles dans chaque pays en ce qui concerne les tortues luths.	Rapports nationaux identifiant la législation, les règlements, les outils/mécanismes juridiques et projets existants (exemple : règlements de la pêche/de la biodiversité, gestion des zones côtières, évaluation de l'impact environnemental).	X	X				Surveillance et évaluation cohérentes avant et après la mise en œuvre pour informer des étapes suivantes.
	L1.1.2. Identifier les outils juridiques manquants et développer un plan pour combler les lacunes.	Rapport identifiant les lacunes et les recommandations.	X					Inclure les contributions des diverses parties prenantes, pas seulement des organismes et des organes législatifs.
L1.2. Développer des mécanismes juridiques qui facilitent la collaboration transfrontalière.	L1.2.1. Concevoir un plan de travail pour faciliter la collaboration transfrontalière.	Le plan de travail clarifie les tâches et responsabilités de toutes les agences et autorités impliquées, y compris les entités transfrontalières.	X	X				S'assurer que chaque agence impliquée comprend ses responsabilités pour éviter le chevauchement et la confusion.
	L1.2.2. Établir un mémorandum d'accord (MOU) ou d'autres mécanismes pour guider et permettre la collaboration transfrontalière.	Processus cohérents et uniformes où plusieurs organismes et/ou pays sont impliqués dans une activité ou un événement.		X				Impliquer les bureaux des affaires étrangères des pays cibles dès le commencement du processus. Amorcer les négociations de pays à pays en 2024 et adapter le calendrier au fur et à mesure que des progrès sont réalisés.
	L1.2.3. Convoquer des réunions régionales avec les organismes gouvernementaux pour discuter du progrès des protocoles d'accord avec des mises à jour sur les collaborations de l'année précédente.	Procès-verbaux des réunions régionales qui décrivent les progrès faits sur les protocoles d'accord, les avancées dans la collaboration et tout problème qui survient.				X	X	X

L2. Optimiser l'application des politiques et règlements pour des activités efficaces de gestion et de conservation aux échelles nationale et régionale.

Objectif principal : Tous les pays participant au plan régional d'action ont établi des procédures pour renforcer l'application des règlements de la conservation et mettre en œuvre des politiques de protection efficace de la sous-population des tortues luths de l'ANO et des habitats desquels ces animaux dépendent.

Objectifs secondaires :

- Promouvoir la coopération interagences/régionale de l'interdiction aux poursuites.
- Contacter et impliquer les procureurs généraux concernant l'importance de poursuivre la criminalité liée aux espèces sauvages d'ici 2023.

- Promouvoir une culture au sein des organismes chargés de l'application de la loi et des poursuites qui valorisent la biodiversité et reconnaît l'importance de la protection et du rétablissement des tortues marines.
- Optimiser la capacité d'exécution pour se tenir au courant des nouvelles tendances en ce qui concerne la criminalité liée à la pêche (y compris les tortues marines).
- Décourager, signaler et engager des poursuites contre la pêche INN, réduisant ainsi l'effort de pêche.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
L2.1. Fixer des règlements et amendes appropriés selon le vrai coût du non-respect.	L.2.1.1. Former un groupe de travail sur la législation régionale avec l'expertise et la capacité d'analyse du cadre juridique régional et de proposition des changements appropriés.	Une proposition sur les ajustements aux législations et règlements nationaux à présenter aux organismes et autorités compétents.	X	X				Lors de l'examen des mécanismes appropriés pour assurer la conformité, les régulateurs devraient avoir droit à une gamme de sanctions et ne devraient pas se limiter à une intervention criminelle (à travers la poursuite).
	L.2.1.2. Effectuer une évaluation des risques pour identifier les activités/zones géographiques qui doivent être au cœur de l'application, avec une intention d'augmenter la survie des tortues luths.	Carte des « points chauds » décrivant le plus grand besoin d'une application plus cohérente et efficace de la loi.		X				
	L.2.1.3. Rendre l'utilisation des systèmes de surveillance des navires obligatoire pour les bateaux de pêche soupçonnés de pêche INN.	Un mécanisme de partage des informations VMS entre les pays ou parties prenantes.				X	X	Cette activité dépend de l'établissement de protocoles d'accord transfrontaliers, collaboratifs, de la révision des systèmes juridiques à l'échelle nationale et du partage des systèmes nationaux VMS entre les pays de la RC.
L2.2. Établir les conditions appropriées pour améliorer l'application des politiques et règlements relatifs à la conservation des tortues luths de l'ANO.	L.2.2.1. Effectuer une évaluation des capacités, de l'expertise et du financement disponibles pour la mise en œuvre et l'application des actions décrites dans le PRA.	Carte des capacités pour la mise en œuvre des lignes stratégiques du PRA.	X	X				
	L.2.2.2. Renforcer les capacités, l'expertise et le financement pour la mise en œuvre au Suriname, en Guyane française, au Guyana et à TT.	Optimiser la capacité pour l'application des politiques et règlements dans les pays cibles.	X	X	X			
L2.3. Favoriser une culture de poursuites judiciaires visant à garantir que ceux qui profitent le plus de la	L.2.3.1. Examiner les poursuites concluantes pour identifier les meilleures pratiques.	Liste des meilleures pratiques pour une incorporation éventuelle à un cadre juridique révisé et renforcé.	X					

violation des règles soient punis.	L.2.3.2. Promouvoir un échange d'expériences transfrontalier pour que chacun puisse apprendre des autres quant aux approches en matière de poursuites.	Encourager une culture de partage d'information pour soutenir une meilleure collaboration entre les organismes de la région.	X	X					Partager les expériences au niveau local/national.
	L.2.3.3. Organiser avec des juges un atelier portant sur les impacts des violations sur le rétablissement des tortues marines et sur l'importance d'une dissuasion suffisante.	Établir (renforcer les capacités entre) les services (existants) d'inspection de la pêche chargés de lutter efficacement contre les infractions relatives aux pêcheries.		X					
	L.2.3.4. Réaliser une formation intersectorielle des agents chargés de l'application des lois et des organismes responsables pour assurer une compréhension et une appréciation mutuelles.	Renforcement de l'application de la loi et des poursuites aux échelles nationale, bilatérale et régionale.			X	X	X		

Recommandation INN:

Nommer un groupe de travail pour développer des actions en vue de remédier aux impacts des prises accessoires de la pêche INN. Il devrait prioriser le partage des informations entre les parties prenantes et les organismes régionaux d'exécution ainsi que des mesures d'application sur les engins et pratiques de pêche.

L3. Promouvoir des actions pour encourager les gouvernements à adhérer aux conventions internationales comme le protocole SPAW et l'IAC.

Objectif principal : Tous les pays participant au plan régional d'action sont adhérents à au moins une convention internationale qui est relative à la conservation et au rétablissement de la sous-population des tortues luths de l'ANO.

Objectifs secondaires :

- Attirer l'attention des États non adhérents sur les avantages d'adhérer au protocole SPAW et à l'IAC.
- Inviter les États non adhérents à participer au protocole SPAW et à l'IAC en tant qu'observateurs d'ici 2023.
- Les États non adhérents ont accès au protocole SPAW et à l'IAC d'ici 2026.
- Utilise pleinement le protocole SPAW et l'IAC comme plateforme pour la coordination des actions pour le rétablissement des tortues luths.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
L3.1. Travailler avec le secrétariat de l'IAC pour faciliter la sensibilisation des États non adhérents.	L.3.1.1 Soutenir le Secrétariat de l'IAC dans les moyens appropriés de sensibilisation.	Renforcer l'IAC comme un cadre de conservation régional.	X	X				

	L.3.1.2 Collaborer avec les organes directeurs compétents (États non adhérents) sur l'adhésion à la convention.	Les États de l'aire de répartition des tortues luths adhèrent à l'IAC afin de promouvoir une action scientifique et politique coordonnée dans toute la région.	X	X	X			
L3.2. Encourager la création d'un sous-groupe de travail au sein du SPAW spécifique à l'adoption des recommandations du PRA.	L.3.2.1 Collaborer avec les points focaux SPAW (Guyana, Guyane française, TT) pour promouvoir au sein du secrétariat la formation d'un sous-groupe de travail sur les tortues luths.	Les États adhérents au SPAW (Guyana, Guyane française, TT) promeuvent le soutien aux activités de conservation des tortues luths dans le cadre du protocole.		X	X			

L4. Optimiser l'application des règlements existants pour atténuer les prises accessoires de tortues luths dans les engins de pêche déployés au large des principaux sites de nidification (particulièrement les 3 Guyanes et Trinité).

Objectif principal : Tous les pays participant au plan régional d'action renforcent la protection de la sous-population des tortues luths contre les impacts négatifs des activités de pêche dans les habitats extracôtiers.

Objectifs secondaires :

- Appliquer et surveiller les mesures de conservation comme la modification des engins en combinaison avec les régions spatio-temporelles jugées comme étant de la plus haute importance pour la réduction des prises accessoires de tortues luths.
- Développer des stratégies régionales pour surveiller et contrôler la pêche INN dans les habitats extracôtiers principaux.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
L4.1. Augmenter les patrouilles dans les zones protégées, développer et mettre en place d'autres aires de protection en particulier sur les principaux sites de nidification.	L4.1.1. Promouvoir le partage des informations entre les organismes gouvernementaux, les ONG et les groupes communautaires pour incorporer les connaissances locales dans les systèmes d'informations centralisées entre les pays.	Système efficace de partage d'informations pour l'application régionale.	X					Complète les actions de la composante D1.
	L4.1.2. Formaliser les systèmes de partage d'informations grâce aux protocoles d'entente transfrontaliers relatifs à la pêche INN.	Une unité régionale opérationnelle de lutte contre la pêche INN est créée avec des ressources suffisantes pour être un succès.		X	X			Inclure la participation des communautés locales pour assurer le flux vertical et horizontal d'informations.
	L4.1.3. Promouvoir l'utilisation de la technologie (drones, IA, applications de science citoyenne) pour soutenir les organismes dans la surveillance des aires protégées.	Renforcer les mesures d'application dans les zones où les organismes ont des ressources et personnels limités.			X	X	X	X

	L4.1.4. Établir des patrouilles conjointes entre les pays concernés pour la surveillance et le contrôle de la pêche INN.	Réduction des activités de pêche INN dans les zones principales, en particulier dans les « points chauds » ou l'application a été faible auparavant.			X	X	X	Complète les actions de la composante H3.
L4.2. Tirer parti des résolutions et des exigences de déclaration concernant les prises accessoires légales et INN de tortues luths par le biais de l'IAC.	L4.2.1. Promouvoir la participation active des États adhérents à l'IAC pour développer des résolutions et des exigences de déclaration visant à réduire la mortalité des tortues luths.	Mise à jour des résolutions de l'IAC et des exigences de déclaration relatives aux tortues luths.	X					
L4.3. Assurer la protection des tortues pendant la saison de nidification dans les eaux au large des sites de ponte.	L4.3.1. Partager entre les parties prenantes des exemples de zones marines restreintes/fermées près des sites de nidification.	Les enseignements tirés des exemples réussis peuvent être utilisés dans d'autres zones.	X					
	L4.3.2. Appliquer des mesures pour fermer ou restreindre l'accès aux sites de nidification et aux zones proches du littoral avec des interactions connues ou potentiellement élevées entre les tortues et la pêche.	Mesures mises en place et appliquées pour fermer ou restreindre l'accès aux sites de nidification et aux zones proches du littoral.				X	X	Organiser des réunions avec les pêcheurs/usagers et les autres parties prenantes pour recueillir leurs contributions. Cette activité requiert les données des actions H3.1 et D3.1.
L4.4. Développer une stratégie pour caractériser et traiter les problèmes des prises accessoires relatives à la pêche INN.	L4.4.1. Identifier les critères de collaboration régionale et élaborer des plans de travail nationaux (avec une perspective régionale). Inclure des consultations et échanges avec les communautés concernées pour contribuer aux stratégies régionales choisies en matière de pêche INN, identifier les parties prenantes, décrire la mise œuvre et communiquer sur les informations récoltées.	Plan régional d'action de lutte contre la pêche INN.			X	X		Pour ne pas entrer en conflit avec la composante C2, l'aspect réglementaire devra venir après les consultations et échanges avec les communautés concernées, parfois volontaires pour les actions, mais réticentes pour l'aspect réglementaire.
	L4.4.2. Élaborer un plan régional d'action de lutte contre la pêche INN qui cible le Suriname, le Guyana, la Guyane française et TT.				X	X		Nouer des relations avec les organismes régionaux responsables de la pêche ; par exemple WECAFC a récemment adopté un plan d'action sur l'INN.
	L4.4.3. Coordonner le lancement du plan régional d'action INN avec la participation des organismes compétents des pays cibles.	Le nombre de tortues luths affectées par l'INN a baissé comparativement à une base déterminée par les actions de D3.1.			X	X	X	WWF-Guianas dirige un projet régional INN et a déjà établi un dialogue avec l'ORGP. Seule TT n'est pas impliquée ; suggérer qu'ils adhèrent comme observateurs.

Ligne stratégique 2. Protection et gestion des habitats essentiels

La tortue luth est une espèce hautement migratrice à longue durée de vie, ce qui pose des problèmes en ce qui concerne l'utilisation de l'habitat et des défis pour la mise en œuvre des actions de conservation. L'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des plages et de conservation extracôtière, de planification spatiale marine et d'application de la loi devrait devenir la norme, y compris la grande implication des parties prenantes pour s'approprier ces pratiques et les intégrer directement dans l'exécution. Il est essentiel de sensibiliser les pêcheurs, en particulier, et de les impliquer activement dans les pratiques de conservation.

Un état idéal de la protection et la gestion des habitats essentiels au cycle de vie de la sous-population de tortues luths de l'ANO devrait inclure les aspects suivants :

- **La conservation des tortues est autosuffisante**, avec des mécanismes financiers dédiés mis en place pour assurer la continuité des actions de conservation à long terme, comme l'exigent les caractéristiques du cycle biologique de l'espèce.
- **Des zones sans pêche sont établies au large des plages de nidification**, de sorte que les habitats de prénidification, d'internidification et de nidification sont protégés lorsque les tortues sont présentes, les interactions avec les engins de pêche sont évitées de manière préventive et une série d'aires protégées proches du rivage sont établies en fonction des processus axés sur les données.
- **Les communautés de l'ANO s'approprient la conservation des tortues marines**, l'engagement des parties prenantes est organisé à l'échelle nationale et régionale, et l'action de conservation est soutenue par des données, des activités d'éducation et de sensibilisation, un cadre juridique et réglementaire efficace et un financement suffisant.
- **La planification spatiale marine est poursuivie en collaboration avec les principaux utilisateurs** et est considérée comme essentielle pour maintenir l'intégrité des habitats marins essentiels sans impacts négatifs sur les moyens de subsistance des communautés (ce qui signifie que les zones interdites à la pêche, par exemple, sont associées à des programmes de développement durable pour les économies locales de pêche).
- **La gestion des plages de nidification est conçue pour maintenir ces habitats intacts et adaptés à un effort de reproduction réussi**, y compris un plaidoyer actif pour un développement côtier contrôlé, puisque le tourisme, l'urbanisation et d'autres activités peuvent réduire la qualité des plages en tant qu'habitat de nidification.
- **Le changement culturel est réalisé grâce à** des programmes éducatifs formels (scolaires) et informels qui éduquent les élèves/étudiants et la société civile sur les tortues marines, leur importance, les menaces à leur survie et ce que nous pouvons faire pour assurer leur maintien.

Éléments de solution, actions, activités et résultats

Plages de nidification

H1. Élaborer un plan de gestion des plages à travers un processus consultatif des parties prenantes pour minimiser les conflits d'utilisation des ressources

Objectif principal : Tous les pays participant au plan d'action régional élaborent et mettent en œuvre des plans généraux de gestion des plages en consultation avec les principales parties prenantes, afin de promouvoir l'appropriation communautaire des activités de conservation.

Objectifs secondaires :

- Les communautés locales, en particulier dans les quatre pays cibles, s'approprient la conservation des tortues marines.
- Un plan de gestion adaptatif est élaboré pour être flexible et réactif aux évolutions mondiales.
- Chaque plage de nidification prioritaire a son propre plan de gestion (suivant les meilleures pratiques internationales) et un budget récurrent.
- La viabilité de l'habitat de nidification est protégée des principales menaces anthropiques.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
H1.1 Établir des directives régionales pour le développement des plans de gestion des plages de ponte avec des mesures de gestion sans conflits.	H1.1.1. Organiser un minimum de trois consultations transfrontalières des parties prenantes.	Un plan régional de gestion des plages avec des directives qui peuvent être adaptées aux particularités de chaque site.	X					Inclure les plages qui n'accueillent pas actuellement de larges colonies de nidification, mais qui devraient être incluses dans les activités de gestion (et protégées des impacts adverses) puisqu'elles peuvent devenir importantes à mesure que le niveau de la mer monte, etc..
H1.2 Engager des gestionnaires pour prendre en compte l'habitat de nidification des tortues lors de l'approbation des activités de développement côtier (extraction de sable, fortification des côtes, lutte contre l'érosion des plages, etc.).	H1.2.1 Organiser un atelier en faveur des gestionnaires de ressources pour qu'ils se familiarisent avec le ou les plans de gestion des plages.	Optimiser les capacités des gestionnaires à contrôler le développement côtier pour la viabilité des habitats de nidification.		X				Impliquer les organismes nationaux concernant l'option du zonage des plages.
	H1.2.2 Organiser des réunions avec les organismes responsables de l'octroi des permis pour examiner la mise en œuvre du ou des plans de gestion des plages.	Le plan régional de gestion des plages est considéré par les organismes responsables de l'octroi des permis.		X				Inclure des échanges de connaissances transfrontalières en matière de réduction de l'extraction de sable et d'autres activités CZM.

	H1.2.3. Organiser des consultations nationales concernant les activités de surveillance et d'application pour les principales plages de nidification.	Participation et sensibilisation accrues des gestionnaires de ressources sur l'importance de la viabilité de l'habitat de nidification des tortues.	X					Important de lier à l'action C2.1
H1.3 Développer un capital et un budget pérennes pour chaque site de gestion.	H1.3.1. Élaborer un plan de financement pérenne pour chaque site de nidification principal.	Plans financiers pour chaque site de gestion.	X					Lier à la stratégie de financement.
H1.4 Plaider pour conserver/améliorer la résilience des écosystèmes côtiers, particulièrement concernant le développement des infrastructures résidentielles et touristiques dans une époque de changement climatique et de montée du niveau de la mer.	H1.4.1 Prendre part à des activités de sensibilisation (ateliers, réunions) avec les parties prenantes du développement côtier, concernant les impacts des infrastructures inadéquates sur les plages de nidification.	Réduction de l'impact du développement côtier dans les habitats de nidification.	X	X	X			À besoin de la contribution des actions D5.2
	H1.4.2. Plaider pour que tous les développements proposés sur les plages de nidification disposent obligatoirement d'une étude d'impact environnemental avec des termes de référence prescrits, y compris des périodes d'examen et de collecte des commentaires du public.	Études d'impact environnemental disponibles pour les projets de développement des infrastructures.			X	X	X	X

Habitats littoraux

H2. Mener une planification spatiale marine, en travaillant étroitement avec les parties prenantes et experts régionaux afin d'inclure les données adéquates dans la prise de décisions.

Objectif principal : Tous les pays participant au plan régional d'action élaborent un cadre spatial marin qui identifie les couloirs des tortues marines et fournit un plan pour la conservation et la gestion de ces domaines clés.

Objectifs secondaires :

- Soutenir la prise de décisions de gestion avec les meilleures informations scientifiques disponibles concernant les aires marines protégées dans la région.
- Promouvoir la collaboration entre les organismes locaux et régionaux pour des actions de protection coordonnées et informées.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
H2.1 Définir de nouvelles aires marines protégées, en fonction des données d'utilisation de l'habitat des tortues luths pendant les saisons d'accouplement et de nidification.	H2.1.1 Examiner les bases de données locales existantes en identifiant celles qui sont associées aux AMP	La liste des bases de données pertinentes est produite et est partagée entre les parties prenantes et les décideurs.	X					Pour les pays sans AMP, envisager l'examen des zones gérées à des fins d'utilisation multiple, des réserves naturelles et des zones interdites à la pêche. Voir les informations contenues dans cette base de données globale : https://www.protectedplanet.net/en
	H2.1.2 Cartographier les zones marines pertinentes, si nécessaire, en utilisant les plateformes SIG disponibles (par exemple, la télémétrie par satellite).	– Aires marines protégées (AMP) cartographiées. – Zones spatiales marines désignées et protégées par la législation nationale — cartographiées. —	X					Se réfère aux zones marines pertinentes en tant qu'habitat à forte utilisation des tortues luths.
	H2.1.3 Effectuer une analyse des lacunes quant à la disponibilité des données pour les domaines pertinents.	– La base de données régionale des AMP est conçue pour être facile à		X				Des manques de données nationales pour le Suriname, le Guyana et TT sont déjà identifiés.
	H2.1.4 Sur la base des manques de données, réaliser des études pour identifier les zones marines pertinentes aux mouvements des tortues luths pendant et entre les saisons de reproduction.	utiliser/accessible en ligne. (les plateformes existantes comme OBIS-SEAMAP sont évaluées comme hôtes.)			X	X	X	Important à lier avec les actions de la composante D5.
	H2.1.5 Effectuer une cartographie de l'utilisation des ressources.			X				
	H2.1.6 Mener des consultations des parties prenantes pour identifier les besoins en moyens et les priorités.	Liste des options potentielles de production durable pour les communautés de pêcheurs adjacentes (ou utilisant) aux AMP.			X	X		
H2.2 Développer une méthodologie pour démarquer et protéger les limites marines des habitats des tortues.	H2.2.1. Utiliser les options moins coûteuses disponibles pour les études en mer comme le véhicule aérien sans pilote (UAV), les bouées, l'affichage des coordonnées GPS, etc..	Options de nouvelles technologies pour étudier et protéger les AMP.		X	X	X		
	H2.2.2. Une fois que les limites sont fixées, développer les règlements et les activités de gestion correspondantes dans ces aires protégées.	Des plans de gestion pour les aires protégées nouvelles ou actualisées sont élaborés conformément à la meilleure pratique et à la critique des pairs.			X	X	X	Lié aux activités spécifiques de l'action L4.3.

H2.3 Promouvoir la participation des organismes ayant des capacités de surveillance, tels que les garde-côtes ou les instituts de recherches.	H2.3.1. Signer des protocoles d'accord avec les organismes gouvernementaux compétents.	Protection accrue pour les AMP		X	X	X		Relatif à l'action L1.2.
	H2.3.2. Créer des incitations pour les organismes qui augmentent leur participation aux activités de surveillance sur les sites pertinents pour la conservation des tortues luths.			X	X	X	X	Les incitations peuvent être sous forme d'équipements ou de prix.

H3. Optimiser les efforts pour réduire les prises accessoires de tortues luths dans les engins de pêche INN et de pêche légale dans les habitats du plateau continental, particulièrement dans les zones d'alimentation, les routes migratoires et au large des plages de nidification.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan régional d'action réduisent efficacement l'impact négatif des interactions avec les engins de pêche sur la sous-population de tortues luths de l'ANO dans les eaux côtières.

Objectifs secondaires :

- Établir un cadre stratégique pour la réduction des prises accessoires de tortues luths dans la région des Caraïbes, en se concentrant sur les zones proches des sites de nidification dans les Guyanes et TT, ainsi que sur les routes migratoires et les sites d'alimentation aux États-Unis et au Canada.
- Mettre en œuvre une stratégie de modification des engins (axée sur les filets maillants), en consultation active avec les pêcheurs et les autorités compétentes.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
H3.1 Caractériser la distribution et la densité des engins fixes (INN et légaux) et des tortues dans les eaux du plateau grâce à des relevés aériens et d'autres méthodes.	H3.1.1. Effectuer une évaluation de l'effort de pêche (y compris INN) dans les pays de la RC.	Documents caractérisant l'effort de pêche par pays (nombre de vaisseaux, équipements utilisés, etc.)		X	X			Cette activité fournit des données pour l'action D3.1.
	H3.1.2. Cartographier les « points chauds » potentiels de prise accessoire légale et INN dans les zones à forte densité d'engins de pêche qui se chevauchent avec une forte présence des tortues luths	Carte des « points chauds » de prises accessoires à l'échelle nationale.		X				
	H3.1.3. Partager les résultats de la carte des « points chauds » de prises accessoires et commencer à impliquer les organismes gouvernementaux et les entreprises de pêche.	Prise de conscience accrue de l'importance des « points chauds » au sein des organismes gouvernementaux et des entreprises de pêche.				X		Complète l'activité L4.1.1.

H3.2 Assurer la poursuite des travaux de suivi des populations de tortues luths en alimentation et des interactions avec les pêches dans les zones d'alimentation et les routes migratoires.	H3.2.1. Favoriser la participation des instituts de recherche et des organisations de pêcheurs à une initiative multipartite de surveillance régionale.	Accords pour une initiative multipartite de surveillance régionale.		X	X	X		Se focaliser sur la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Écosse, mais considérer les autres zones d'alimentation, par exemple : golfe du Mexique, Mid-Atlantic Bight (Sud-Est des États-Unis d'Amérique), Atlantique Nord-Est (Europe de l'Ouest).
	H3.2.2. Explorer les possibilités de multiplier les efforts pour réduire les interactions entre les baleines noires et les lignes verticales, susceptibles d'être également profitables aux tortues luths dans les zones d'alimentation du Nord.	Collaboration accrue entre les spécialistes des recherches sur les baleines noires et les spécialistes des recherches sur les tortues luths afin de trouver des solutions communes pour réduire les interactions avec les lignes verticales.		X	X			
H3.3 Mettre en place un programme structuré d'essai, d'adaptation et d'adoption d'engins modifiés dans la pêche aux filets maillants pour éviter la prise accessoire de tortues luths dans les zones prioritaires dans toute la région.	H3.3.1. Mener des projets de recherche sur les modifications alternatives des engins de pêche les mieux adaptées à la région	Liste des alternatives aux engins de pêche qui réduisent les prises accessoires de tortues marines.		X	X	X	X	Travailler avec la CICTA et l'IAC pour examiner les autres types d'engins (par exemple : les palangres) dans cette action.
	H3.3.2. Établir et appliquer (avec du personnel et des fonds nécessaires) des restrictions spatio-temporelles pour la pêche au filet maillant dans les « points chauds » détectés.	Réduction des prises accessoires de tortues luths en raison des filets maillants dans les « points chauds ».				X	X	Diriger dans les 3 Guyanes ou à TT des actions qui sont conçues pour réduire les prises accessoires et sont basées sur des sondages régionaux finalisés et ce PRA.

Habitats régionaux/océaniques

H4. Mettre en œuvre une stratégie pour réduire le risque des prises accessoires dans les engins de pêche INN ou de pêche légale pour les tortues luths dans les habitats océaniques.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action pour le rétablissement réduisent efficacement l'impact négatif sur la sous-population de tortues luths de l'ANO des interactions avec les engins de pêche INN (et légaux) dans les habitats de haute mer.

Objectifs secondaires :

- Établir un cadre stratégique pour réduire les prises accessoires de tortues luths le long des routes migratoires en haute mer et des sites d'alimentation à l'intérieur et à l'extérieur de la RC.
- Mieux comprendre les zones de haute mer où se produisent les prises accessoires de tortues luths.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
H4.1 Identifier les « points chauds » des prises accessoires légales ou INN de tortues luths dans les habitats océaniques (haute mer).	H4.1.1. Collaborer avec la CICTA et l'IAC en vue de coordonner une stratégie de conservation régionale pour la réduction et la surveillance des prises accessoires dans les habitats océaniques.	Cartes des prises accessoires de tortues luths signalées et des régions à haut risque le long des couloirs migratoires en haute mer.		X	X			Toute identification des zones en haute mer ayant une importance pour les tortues luths serait importante pour la CICTA. En outre, dans le cadre de la résolution de l'IAC sur les tortues luths de l'ANO, l'IAC travaille sur l'identification des zones importantes sur le plan régional dont ce groupe pourrait bénéficier et auquel il pourrait contribuer.
	H4.1.2. Couvrir complètement les couloirs migratoires connus/prévus et identifier les régions à haut risque.				X	X		
	H4.1.3. Développer un plan d'action pour réduire les risques dans les zones prioritaires identifiées le long des couloirs migratoires.	Documenter un plan d'action pour réduire les risques de prises accessoires de tortues luths dans les habitats océaniques.			X	X		
H4.2. Tirer avantage des événements internationaux de conservation (par exemple : le sommet One Ocean), pour susciter une prise de conscience sur la protection des écosystèmes et des tortues plus précisément.	H4.2.1. Prendre contact avec des organisations qui travaillent en haute mer (sans nécessairement travailler sur les tortues marines) pour discuter des menaces dans les habitats océaniques et collecter toutes les données/informations disponibles.	Amélioration des collaborations multidisciplinaires pour contrer les menaces auxquelles font face les tortues luths en haute mer (par exemple : dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale).		X	X	X	X	Faire un tour d'horizon des connaissances acquises et des actions mises en œuvre. Même s'il y en a peu, les manques de données, les besoins et les listes de propositions sont un pas en avant.
H4.3. Renforcer les actions de conservation le long des couloirs migratoires et des zones d'alimentation dans la partie orientale de l'aire de distribution des tortues luths de l'ANO.	H4.3.1 Intensifier la collaboration avec les organisations qui travaillent dans la partie orientale de l'aire de distribution des tortues luths de l'ANO, particulièrement l'Afrique de l'Ouest (Gabon).			X	X			Le RMU de l'ANO comprend l'Afrique de l'Ouest et certaines tortues qui nichent à Trinité (par exemple) connues pour le fait qu'elles se nourrissent au large des côtes africaines.

Collaboration régionale

H5. Élaborer et mettre en œuvre les protocoles de gestion des bonnes pratiques développés en consultation avec les parties prenantes.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement adoptent les meilleures pratiques de gestion de la proportion de stocks nicheurs de l'ANO nécessaire pour atteindre une population régionale de tortues luths biologiquement pérenne.

Objectifs secondaires :

- Identifier les zones à forte utilisation pour la nidification, ainsi que l'utilisation de l'habitat côtier et océanique dans l'ANO.
- Impliquer les pêcheurs et autres parties prenantes locales à tous les niveaux des processus décisionnels.
- Construire et renforcer les capacités des parties prenantes locales pour la mise en œuvre des meilleures pratiques de conservation.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
H5.1 Favoriser un engagement à long terme du personnel clé responsable de la mise en œuvre des plans (par exemple : les gardes).	H5.1.1. Établir une stratégie d'engagement pour les principales parties prenantes qui mettront en œuvre les protocoles de gestion.	Stratégie en consultation avec les parties prenantes principales.	X					
H5.2 Améliorer la collaboration entre les parties prenantes et la communauté de pêcheurs pour promouvoir la durabilité.	H5.2.1. Développer des méthodes de pêche moins dangereuses pour les tortues, qui minimisent les prises accessoires sans compromettre les moyens de subsistance des pêcheurs.	Liste des options viables de modifications d'engins qui minimiseront les prises accessoires de tortues dans la région et qui conviennent aux pêcheurs.		X	X	X		
	H5.2.2. Impliquer les pêcheurs dans les projets de recherche sur la modification des engins qui réduisent les prises accessoires de tortues sans compromettre les moyens de subsistance des pêcheurs.	Réunions annuelles avec les parties prenantes dans le secteur des pêches pour discuter de la durabilité.		X	X	X	X	Liés aux actions C2.2 et D2.2.

H6. Développer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour les organismes d'exécution.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement réussissent à augmenter et à renforcer les capacités des organismes nationaux d'application de la loi pour assurer la protection de la sous-population de tortues luths de l'ANO et des habitats dont elles dépendent.

Objectifs secondaires :

- Créer un cadre de renforcement des capacités avec des programmes adaptés pour renforcer davantage l'effort d'application.
- Fournir des conseils sur les meilleures pratiques aux organismes d'exécution en matière de protection des tortues luths dans les zones côtières.
- Renforcer la capacité des organismes d'exécution à adopter avec succès les meilleures pratiques recommandées.
- Améliorer la communication/collaboration entre les agences d'exécution (nationales, régionales).

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
H6.1 Déterminer les meilleures pratiques pour les organismes d'exécution pour protéger les tortues luths sur le littoral.	H6.1.1. Établir une équipe internationale et interorganisme de gestion des tortues luths, chargée de coordonner les activités de gestion à l'échelle de l'aire de répartition.	Mise en œuvre de l'équipe de gestion des tortues luths.	X					
H6.2 Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des organismes d'application de la loi pour protéger les tortues luths et leurs habitats essentiels.	H6.2.1. Réaliser une analyse des lacunes en matière de renforcement des capacités pour se concentrer sur les domaines prioritaires	Liste des pays et des zones prioritaires pour l'application des recommandations pour le renforcement du programme.		X				Liés à l'action L2.2.
	H6.2.2. Mener un programme d'échange entre les organismes gouvernementaux dans la région.	Meilleure compréhension de la perspective régionale de la conservation des tortues luths.		X	X	X		Liés à l'action L2.2.
H6.3 Élaborer un plan de gestion opérationnel, avec des adaptations spécifiques à chaque zone.	H6.3.1. Élaborer un plan de gestion, fondé sur un consensus au sein de l'équipe de gestion des tortues luths (comprenant des représentants de la loi, de l'éducation, de la foresterie, des pêches, du tourisme, du secteur privé, des organisations de recherche).	Mise en œuvre du plan de gestion.		X				

Ligne stratégique 3. Engagement communautaire

La conservation est une question d'intérêt général. Par conséquent, les activités visant à développer l'engagement communautaire devraient être soigneusement conçues pour inclure une collaboration entre les experts en conservation et les communautés élargies qui sont les plus étroitement en contact avec l'espèce.

La compréhension empathique des connaissances et de la culture traditionnelle doit être gardée à l'esprit lors de l'élaboration des initiatives de conservation, en accordant une attention particulière aux moyens de subsistance des membres de la communauté (en particulier des pêcheurs). Les connaissances doivent être utilisées pour créer des médias dans plusieurs langues et viser les différents groupes d'âge et d'activités afin de s'assurer qu'un message clair et juste est transmis.

L'état *idéal* de l'engagement communautaire dans les efforts de conservation dans la RC devrait inclure les aspects suivants :

- **Des efforts continus sont déployés pour établir et maintenir la confiance entre les communautés (y compris les pêcheurs), les agences et les autres parties prenantes**, pour que les objectifs du PRA soient atteints avec tous les participants en demeurant certains que les activités définies seront réalisées en temps opportun.
- **Une alliance avec les pêcheurs engagée sur le long terme** comprenant des canaux de communication ouverts pour expliquer les avantages du PRA — pour les tortues, les habitats marins et les pêcheurs — et pour s'assurer que leurs opinions et préoccupations sont prises en compte.
- **L'échange régulier de connaissances entre les scientifiques et les communautés, y compris les connaissances traditionnelles**, est une priorité qui débouche sur des plans qui sont compris, valorisés et mis en œuvre par toutes les parties prenantes.
- **Les membres de la communauté font partie de la solution** et ont amplement l'occasion de participer activement à la définition des activités et à leur exécution, de sorte qu'ils se sentent plus engagés dans l'application des solutions proposées.

Éléments de solution, actions, activités et résultats

C1. Obtenir la participation des personnes ayant l'expertise et l'expérience nécessaires pour entamer des consultations communautaires ; s'assurer que ces consultations soient maintenues sur le long terme.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement garantissent que les activités auxquelles participent les membres de la communauté sont planifiées et exécutées de manière efficace, et que toutes les parties intéressées ont la possibilité d'être entendues (ce qui signifie que les organisateurs de ces activités ont de l'expérience pour gérer des groupes et travailler avec les communautés).

Objectifs secondaires :

- Assurer la disponibilité de ressources humaines qui connaissent le contexte local, la langue, les lois, etc.
- Apprendre des activités réussies et infructueuses passées pour guider la marche à suivre.
- Disposer d'un personnel suffisant et compétent et/ou des bénévoles expérimentés.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
C1.1 Établir un fonds régional pour faciliter et financer l'engagement et la sensibilisation des communautés.	C1.1.1. Etudier les possibilités de création d'un fonds régional efficace pour l'engagement et la sensibilisation des communautés.	Projet de création d'un fonds régional efficace pour l'engagement et la sensibilisation des communautés.	X	X	X			Important d'identifier une organisation dirigeante, que cela soit un organisme gouvernemental, une ONG ou une coalition pour coordonner les activités.
	C1.1.2. Prendre contact avec les financeurs potentiels pour proposer un programme d'engagement et de sensibilisation des communautés à long terme dans la région.	Proposition de fonds régional qui cible les organisations concernées.		X	X	X		Identifier les communautés prioritaires. Dans l'ANO, il y a plusieurs types de communautés qui sont voisines des plages (hôtels, villages, centres urbains) et une variété de pêcheurs (côtier, extracôtier, palangre, filet maillant, etc..)
C1.2 Renforcer les compétences au sein des communautés pour disposer de ressources humaines formées au contrôle du respect des règlements de conservation.	C1.2.1. Développer et mettre en œuvre un programme de formation pour les membres éligibles des communautés vivant à proximité des habitats prioritaires des tortues luths de l'ANO. [Inclure la collecte de données, la surveillance des nids, la formation des gardes, l'élaboration des matériels E&A, une meilleure compréhension de la conservation des tortues marines, et un accès facilité aux informations relatives aux tortues marines.]	Le personnel formé provenant des communautés locales est habilité à surveiller la conformité et à participer aux activités de conservation.	X	X	X	X		Dans la première année du développement du programme et le reste de la mise en œuvre.
	C1.2.2. Promouvoir la valorisation des informations et des connaissances scientifiques et leur rôle dans la conservation des tortues marines.	Programme pour promouvoir les informations dans les aires de répartition de la RC, particulièrement dans les principaux pays de nidification.		X	X	X	X	Analyser les programmes réussis qui sont développés dans les autres pays ; partager ces succès largement.

C2. Maintenir l'engagement communautaire à tous les niveaux (planification, exécution, évaluation, surveillance, application, rapport) pour le soutien de la mise en œuvre du PRA.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement garantissent que les parties prenantes ont été consultées sur les actions définies dans le plan et qu'il y a un engagement à la mise en œuvre, garantissant que les actions de conservation ne sont pas perçues comme imposées par des groupes extérieurs à la communauté.

Objectifs secondaires :

- Valoriser les pêcheurs pour leurs contributions scientifiques potentielles et réelles relatives à la connaissance des tortues marines.

- Organiser des réunions structurées d’engagement communautaire à intervalles réguliers (par exemple, une fois par an).
- Assurer une représentation équitable et suffisante des populations des communautés (ex. âge, sexe).
- Les consultations et les résultats sont disponibles dans les langues locales.
- Les pêcheurs et les autres résidents sont activement impliqués dans les initiatives de conservation des tortues marines.
- Garantir le consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) pour les consultations.⁵

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
C2.1. Promouvoir des partenariats avec les leaders communautaires pour garantir le succès des programmes.	C2.1.1 Créer des groupes de discussion pour engager un processus de consultation dans les principales communautés.	– Amélioration de la prise de conscience de la vulnérabilité de la population des tortues luths	X					
	C2.1.2. Définir, en accord avec toutes les parties prenantes, le timing, la fréquence et le but des consultations communautaires.	– Les parties prenantes communautaires contribuent directement aux méthodes qui sont adoptées pour réduire les menaces auxquelles font face les tortues luths et pour augmenter les objectifs de conservation.	X					Il est recommandé de travailler avec le plan d’action de CDB concernant les moyens de subsistance.
	C2.1.3. Concevoir des sessions d’engagement communautaire (par exemple, en précisant les objectifs à atteindre ; en fournissant un suivi et un retour d’expérience, en élaborant collectivement des solutions).			X				
	C2.1.4. Promouvoir/guider des ambassadeurs locaux qui peuvent parler pour les tortues dans leurs communautés respectives.		X	X	X	X	X	
C2.2. Impliquer les pêcheurs directement dans la collecte de données, l’interprétation des données et l’élaboration des protocoles de recherche.	C2.2.1. Demander aux pêcheurs quelles sont les questions qui les intéressent sur les tortues luths et essayer de les intégrer dans la recherche.	– Réduire le braconnage et les prises accessoires légales et INN. – Plus d’adhésion et de soutien de la communauté.	X					Les parties prenantes doivent être impliquées dans toutes les activités.
	C2.2.2. Créer un bulletin d’information spécifique aux pêcheurs leur rapportant l’effectivité de leurs contributions en faveur des tortues marines.	– Menace réduite en raison de l’enchevêtrement dans les engins.		X				Les pêcheurs sont importants parce que la prise accessoire demeure l’agent causal du déclin, mais cela pourrait-il faire référence aux parties prenantes de façon plus générale ? Impliquer les enseignants ou le clergé dans la sensibilisation, par exemple.
	C2.2.3. Impliquer les pêcheurs directement dans les essais de terrain pour évaluer les autres solutions d’engins pour réduire la prise accessoire de tortues (par exemple : voir Eckert et Eckert 2005).			X				

⁵Le consentement préalable, libre et éclairé est un droit spécifique qui appartient aux peuples autochtones et qui est reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Il leur permet de donner ou de refuser leur consentement à un projet qui peut les affecter ou affecter leurs territoires.

C2.3. Organiser des forums pour permettre aux pêcheurs de s'exprimer dans un environnement sûr.	C2.3.1. Organiser une « rencontre » annuelle des communautés de pêcheurs où ils peuvent partager leurs expériences et exprimer leurs opinions dans un environnement rassurant et non moralisateur.	Opportunités pour les pêcheurs de s'exprimer et de discuter des problèmes : « La population des tortues luths baisse, pourquoi devrais-je m'en soucier ? Quel rôle dois/devrais-je jouer ? »		X	X	X	X	Donner aux pêcheurs l'opportunité d'exprimer leurs opinions, y compris leurs doutes. Certains pêcheurs auront une attitude positive et c'est important de les entendre aussi.
---	--	--	--	---	---	---	---	---

C3. Quantifier le succès de la sensibilisation en tant que mesure des progrès.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement élaborent une méthode adéquate pour mesurer les progrès et des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du programme, en plus d'alerter les comités de gouvernance des lacunes en matière de progrès, de participation, de résultats ou de timing.

Objectifs secondaires :

- Identifier les lacunes dans les connaissances, les croyances culturelles et les comportements qui peuvent aider à définir les besoins, les problèmes et les obstacles qui sont liés à la planification et à la mise en œuvre des activités.
- Quantifier la sensibilisation en termes d'impact sur les publics cibles
- Partager les connaissances acquises à partir d'évaluations quantifiées avec les agences donatrices et l'ensemble de la communauté des tortues marines.
- Documenter la quantité et la fréquence de la participation directe de la communauté et le nombre de membres de la communauté qui participent à la conservation des tortues, en tant que mesure potentielle du succès de la sensibilisation.
- Développer une base de données des outils d'enquête largement accessibles pour garantir l'utilisation des meilleures pratiques en matière de collecte de données et d'information.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
C3.1 Établir des valeurs de référence à utiliser dans les futures évaluations pour mesurer l'efficacité des activités d'éducation et leur capacité à modifier les comportements liés à la conservation.	C3.1.1. Mener des enquêtes CAP (connaissances, attitudes et pratiques) dans les communautés locales.	Les valeurs de base pour l'efficacité des activités de sensibilisation et d'éducation sont élaborées et sont disponibles par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des tortues luths.		X				Besoin de définir les communautés qui sont les plus pertinentes à intégrer dans ces activités ainsi que les sources potentielles ou réelles des données de base.
C3.2 Développer une stratégie régionale d'information basée sur les caractéristiques des communautés caribéennes, avec des indicateurs et méthodes spécifiques pour mesurer les progrès.	C3.2.1. Utiliser les enquêtes CAP pour suggérer une stratégie d'intervention qui reflète les réalités locales et les facteurs culturels spécifiques qui les influencent.	Stratégie pour améliorer l'impact des activités de sensibilisation et d'éducation.		X	X			
	C3.2.2. Développer des indicateurs pour mesurer le succès de la sensibilisation (voir Stewart <i>et al.</i> , 2018)	Groupe des indicateurs conçus pour mesurer le succès de la sensibilisation.		X	X			Voir si la boîte à outils de WWF convient à cette activité.

C4. Développer une stratégie pour un engagement à long terme dans la sensibilisation communautaire à travers la région.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action pour le rétablissement s'engagent à poursuivre les activités d'éducation et de sensibilisation à court et à long terme afin de promouvoir une compréhension durable du sort des tortues luths dans la région des Caraïbes et de l'impératif de leur rétablissement durable.

Objectifs secondaires :

- Concevoir une stratégie de sensibilisation à long terme qui englobe toutes les menaces prioritaires : dangers pour la plage de ponte, prises accessoires légales et INN, pollution.
- Veiller à ce que le financement et les autres ressources soient disponibles pendant toute la durée des activités de sensibilisation, avec un soutien prioritaire au renforcement des capacités piloté par la communauté.
- Les stratégies à long terme sont holistiques et reconnaissent les interconnexions qui peuvent aider à réduire la redondance programmatique.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
C4.1 Mettre en place des activités en dehors de la saison de nidification.	C4.1.1. Réaliser des visites, toute l'année, sur les plages de nidification pour enseigner aux élèves/étudiants et aux autres visiteurs l'écologie côtière, la biodiversité et l'importance de protéger l'écosystème de la plage.	Améliorer la protection des plages au-delà de la saison de nidification.	X	X	X	X	X	Les réunions des parties prenantes sont importantes pour le succès de cette action.
C4.2 Développer des actions expérientielles efficaces pour impliquer les diverses parties prenantes, y compris les jeunes.	C4.2.1. Forger des alliances avec les enseignants afin de concevoir des « visites de terrain » sûres (et continues) sur les plages, les entrepôts des pêches et les autres lieux d'enseignement.	Des partenariats durables avec des éducateurs officiels (professeurs) et informels (camp scientifique, agents de sensibilisation agricole/pêche).	X	X				
	C4.2.2. Organiser des camps d'été de jour pour les enfants et leurs parents.			X	X	X	X	
C4.3 Promouvoir des programmes avec les écoles pour impliquer les élèves/étudiants.	C4.3.1. Développer un « programme des jeunes conservationnistes » dans lequel les jeunes peuvent participer à des activités sur le terrain et partager leurs expériences dans toute la région.	Programmes éducationnels pour les jeunes étudiants	X	X	X	X		Inclure tous les niveaux d'école. Voir Harold et Eckert, 2005 ; Marin, 2010).

C5. Créer des programmes de sensibilisation ciblés avec des outils conçus pour des publics spécifiques.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement parviennent à une meilleure communication avec les différents publics au sein de la communauté, contribuant à garantir que le message et l'exécution de la programmation sont précis et atteignent leurs objectifs.

Objectifs secondaires :

- Tous les publics sont au courant des programmes et des actions entrepris pour la conservation des tortues luths.
- Les nuances linguistiques et culturelles sont prises en compte lors de la conception des matériels de sensibilisation.
- Diverses communautés ont des événements spécifiques dans lesquels elles peuvent être impliquées au cours de l'année pour être pleinement incluses dans le programme de conservation.
- Les messages partagés sont compris par tout le monde dans les différents pays, y compris dans les langues locales.
- Les connaissances scientifiques (pratiques et théoriques) sont diffusées dans les communautés, ce qui peut soulever des questions, résoudre des problèmes et favoriser l'accès aux données et à leurs conclusions.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
C5.1 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour que les messages et activités des médias sociaux atteignent des publics différents (langues, âges, professions).	C5.1.1. Engager un spécialiste des médias sociaux pour qu'il conçoive une stratégie régionale qui peut être adaptée à différents groupes cibles et approches culturelles.	Une stratégie régionale des médias sociaux.	X					Facebook, Twitter, Instagram, TikTok
	C5.1.2. Créer des comptes sur les plateformes de médias sociaux, publier régulièrement du contenu informatif sur les tortues luths et inclure du contenu interactif en ligne.	Les statistiques concernant l'engagement en ligne sur les plateformes des médias sociaux.	X	X	X	X	X	Le partage de stratégies efficaces dans toute la RC fait partie de l'intention. (Cela pourrait-il être lié aux plateformes des médias sociaux existantes comme WWF, WIDECAST ou SPAW ?)
C5.2 Concevoir des outils de sensibilisation dans les langues indigènes (et autres langages inclusifs).	C5.2.1. Créer des posters pour vulgariser les connaissances scientifiques dans le contexte des communautés locales.	Des poster(s) sont conçus et disponibles dans des langues différentes.	X					Faire preuve de respect et prêter une attention particulière aux détails quand on traduit la science en langues indigènes.
	C5.2.2. Incorporer plus de connaissances locales au contenu de sensibilisation (digital ou imprimé).		X	X				Canaux numériques comme la radio ou internet
C5.3 Préparer des activités pour les événements annuels lors de jours spéciaux.	C5.3.1. Concevoir des événements, jeux, soirées quiz communautaires dans les bars locaux avec des prix, du contenu spécifique sur les réseaux sociaux, etc..	Amélioration de l'engagement des enfants et des adultes dans les questions de conservation.		X	X	X		Bannières, posters, court-métrage, médias sociaux, etc. pendant la Journée mondiale des océans, la Journée mondiale des tortues marines, etc.
								Festival de conte sur la conservation des tortues marines parmi les étudiants qui créent des histoires originales ; une compétition annuelle avec des prix de la meilleure histoire
C5.4 Promouvoir les échanges de culture et d'expériences internationales entre les	C5.4.1. Organiser un premier atelier d'échange avec les parties prenantes des secteurs clés pour la conservation des tortues luths.	Un atelier « pilote » qui fournit des retours utiles pour d'autres ateliers d'échange à succès.	X					

parties prenantes dans la région.	C5.4.2. Chercher à reproduire l'expérience du voyage des Nature Seekers (Trinité) en Nouvelle-Écosse dans le cadre d'un échange culturel avec des pêcheurs canadiens.	Des expériences d'échanges internationaux qui sont élargis avec des communautés pertinentes (par exemple, entre les pêcheurs).		X				
	C5.4.3 Organiser des échanges entre les organisations de conservation des tortues marines dans la région sur les avantages de l'implication de la population locale dans les pratiques de conservation des tortues marines : ce qui marche dans une région peut-il être reproduit ailleurs ?		X	X				WIDECAST avec les coordinateurs nationaux de 45 États et territoires serait utile pour identifier/accueillir des échanges.
	C.5.4.4 Organiser des ateliers/plateformes de diffusion médiatique pour mieux sensibiliser aux risques sanitaires liés à la consommation des produits de tortues marines (viande, œufs, sang).	Réduction de la consommation de viande de tortue ou d'œufs.	X	X	X	X		Faire appel à la science à cet égard pour garantir l'exactitude du message.

Ligne stratégique 4. Besoins en données scientifiques

L'un des défis auxquels sont confrontées les organisations décisionnelles est la difficulté d'accès à des informations opportunes et précises — y compris les lacunes en termes de connaissances — sur la biologie, le cycle biologique et la conservation des tortues marines. Cela est vrai tant au niveau national qu'au niveau régional, et les intervenants qui participent à l'élaboration de ce plan d'action de rétablissement ont convenu qu'il est important de standardiser la collecte, l'archivage et le partage des données — et qu'il est tout aussi important de collaborer et communiquer avec les communautés locales et les agences responsables de la sauvegarde de l'effort de reproduction annuel.

Un état *idéal* prend en compte les aspects suivants pour la recherche régionale, la collecte de données et le partage d'informations précieuses pour la prise de décision en matière de conservation :

- **Une bibliothèque en ligne et un *hub* de données** facilitent l'accès à l'information et rationalisent les opportunités de partage des ressources scientifiques avec les organisations et organismes de la région.
- **Un processus pour obtenir (et protéger) les données de surveillance annuelles** est en place pour soutenir les activités de recherche et de planification.
- **Un processus standardisé de partage des données** garantit que toutes les parties prenantes, institutions et organismes intéressés par ces informations comprennent le processus d'obtention et d'utilisation des données.
- **Un mécanisme régional de coordination des efforts de recherche** invite à la participation de toutes les entités intéressées, en offrant une clarification des méthodologies employées et des objectifs à atteindre.
- **Une méthode standardisée régionale existe pour collecter les données de marquage et de comptage des nids** pour s'assurer que les procédures sont effectuées de manière similaire dans toute la région.
- **La capacité de collecte de données est réalisée au niveau national en assurant la liaison avec les communautés** ou les entités locales désignées comme responsables des sites de nidification, permettant une participation plus directe des parties prenantes.

Éléments de solution, actions, activités et résultats

D1. Développer un panel régional des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour engager des discussions sur les meilleures approches de développement d'une base de données régionale accessible.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement encouragent la participation d'experts de toute la région à la définition de la meilleure façon de collecter des données et de générer les informations nécessaires pour alimenter la base de données régionale.

Objectifs secondaires :

- Créer un réseau de spécialistes des TIC pour soutenir les actions régionales de conservation.
- Identifier/développer des mécanismes de financement durables.
- Soutenir l'intégration des TIC dans les protocoles de gestion des données pour soutenir une conservation efficace de la sous-population de tortues luths de l'ANO.

- Rendre fonctionnel une base de données régionale partagée avec des champs communs, un accès sécurisé et des termes de référence clairs.
- Développer une bibliothèque/hub de données numériques fonctionnelle et facile d'accès.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
D1.1 Créer un réseau de spécialistes des TIC dans toute la région pour travailler avec les scientifiques et soutenir la gestion des données dans la région.	D1.1.1. Sécuriser des financements pour engager des spécialistes des TIC.	Une équipe régionale qui soutient le développement des outils pour conserver, accéder et analyser les données partagées.	X	X				
	D1.1.2. Monter une équipe régionale spécialisée en TIC pour soutenir la collecte de données et la gestion des outils.			X				
	D1.1.3. Organiser des réunions trimestrielles pour fournir des mises à jour (ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qui pourrait être amélioré).	Mises à jour périodiques pour orienter les questions des TIC.		X	X	X		Garantir les mises à jour régulières des données (peupler) et un contractuel dédié sera nécessaire pour s'assurer que les vérifications des données ont lieu.
	D1.1.4. Assigner des opérations quotidiennes à un groupe de personne ou une entreprise.			X	X	X		Des personnes devraient être formées dans les territoires respectifs pour aider à la surveillance.
	D1.1.5. Inclure les spécialistes des TIC dans les conversations sur la conservation pour permettre davantage d'inclusion.			X	X	X		
D1.2. Former un groupe régional en charge des données scientifiques, responsable de la gestion et de la vérification des informations en appui au PRA.	D1.2.1. Sélectionner des candidats et s'accorder sur les conditions du partage des informations et de la gestion, et particulièrement sur les spécificités du partage des données et des droits de publication.	Le groupe régional des données scientifiques est en place.	X					Un poste de coordinateur est recommandé pour ce groupe. Analyser les meilleures pratiques du partage des données.
D1.3 Développer un logiciel/une plateforme accessible permettant le stockage et le rappel des données en fonction de leurs lacunes.	D1.3.1. Sélectionner un <i>cloud</i> ou un serveur pour stocker toutes les données.	Une base de données régionale partagée en ligne avec des champs communs ainsi qu'un accord d'utilisation/de partage des données.	X					L'examen d'autres modèles similaires pour la mise en œuvre est recommandé.
	D1.3.2. Rassembler les documents de recherches à télécharger.		X					Former des personnes dans les territoires à l'utilisation du logiciel.

D2. Développer un hub de données régional, avec un consensus sur les types de données nécessaires pour l'évaluation régionale de la population de l'ANO, des directives pour la collecte et des termes de référence pour l'utilisation des informations.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement ont accès à un référentiel de données régional qui répond aux normes internationales de sauvegarde et d'administration des informations, contenant ce qui est nécessaire pour poursuivre les travaux de recherche et de conservation nécessaires. Les processus axés sur le consensus déterminent quels pays ou organisations régionales sont les mieux placés pour développer, doter en personnel et soutenir le hub.

Objectifs secondaires :

- Développer un mécanisme régional pour la recherche collaborative et le partage de données pour des analyses à l'échelle régionale qui soutient la prise de décision de gestion (peut-être quelque chose qui s'apparente à *ResearchGate*).
- Parvenir à un consensus sur le pays/l'organisation qui hébergera le référentiel.
- Convenir de la nature souhaitée des produits qui proviennent des données collectées, afin de déterminer les besoins en collecte de données.
- Identifier/convenir des besoins spécifiques en données et des normes de collecte (consensus régional).

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
D2.1 Obtenir le financement pour la mise en place et la gestion du hub et du portail d'accès.	D2.1.1. Identifier la structure d'accueil (WIDECAS/MTSG/SWOT)	Un hub de données avec une structure d'accueil stable à long terme.	X					Cela nécessitera un financement à long terme.
	D2.1.2. Créer des groupes de travail pour chaque besoin en collecte de données (par exemple : le groupe de travail régional sur les prises accessoires), sous la coordination du groupe de données scientifiques.	Existence d'un mécanisme consensuel pour collecter les informations qui sont nécessaires à la prise de décision sur la conservation.		X				Liés à l'action H3.2.
	D2.1.3. S'associer avec des initiatives internationales relatives aux stratégies de réduction des prises accessoires légales et INN des tortues en vue de partager des informations.	Enrichir la disponibilité des informations sur les prises accessoires légales et INN.		X				Lié aux activités H4.1.1, H4.2.1 et H4.3.1.
D2.2 Élaborer des directives consensuelles spécifiques à la collecte et la gestion des données sur les prises accessoires légales et INN dans toute la région.	D2.2.1. Identifier des méthodes objectives de collecte de données relatives aux prises accessoires.	Manuel avec des directives pour une collecte objective de données relatives aux prises accessoires.		X				Les directives élaborées doivent tenir compte de la capacité du pays ou fournir un financement pour développer la capacité de suivre tout document d'orientation élaboré. Liés à l'action H5.2.
	D2.2.2. Identifier les besoins spécifiques en données et les normes de collecte.	Consensus régional sur les besoins spécifiques en données.		X				Développer des liens et échanges de laboratoires régionaux.
D2.3 Élaborer des directives consensuelles pour la collecte et la gestion des autres données sur les menaces.	D2.3.1. Concevoir un processus de collecte, organisation, stockage et sauvegarde des données : des données et rapports scientifiques aux outils d'éducation et de sensibilisation destinés au grand public et aux communautés.	Les informations sont à la disposition des parties prenantes intéressées dans la région.		X				

	D2.3.2. Élaborer des directives pour un support semi- <i>open source</i> pour les données brutes, reconnaissant la propriété et accessible aux chercheurs reconnus du réseau tortues marines et géré par le groupe régional de données scientifiques.	Un support en ligne fonctionnel semi- <i>open source</i> pour les données.		X				
D2.4 Incorporer les outils de normalisation existants et connus pour suivre les meilleures pratiques internationales.	D2.4.1. Organiser des ateliers pour les groupes de surveillance des plages de nidification sur l'usage des normes minimales en matière de données (SWOT) et les logiciels appropriés. Voir Eckert et Eckert, 2012.	Amélioration du partage des données et des connaissances entre les chercheurs, les pêcheurs et les autres parties prenantes.	X					Liés à l'action H1.1.
	D2.4.2. Renforcer les capacités des pêcheurs à signaler les incidents aux organisations locales pour qu'elles puissent récupérer les informations.	Amélioration de la disponibilité des informations sur les prises accessoires.		X				Cela va peut-être être réalisé par le biais d'interviews au quai/des techniciens de données sur le port qui mènent des entrevues semi-structurées et téléchargent les résultats. Liés à l'action H5.2.
D2.5 Définir les recommandations et normaliser les protocoles pour collecter les données de marquage.	D2.5.1. Former un groupe de travail pour normaliser les protocoles de marquage dans toute la région.	Collecte et partage cohérents des données de marquage.		X	X			Nécessitera l'inventaire des lacunes existantes, des équipements et des protocoles ; dans certains cas la concentration sur l'utilisation des technologies communes (par exemple : PIT tags, lecteurs).
	D2.5.2. Promouvoir un plus large partage des données de marquage et une amélioration du marquage sur tous les sites de nidification.			X	X	X	X	Le Regional Marine Turtle Tagging Centre (UWI Barbade) de WIDECASD serait un partenaire ici.
D2.6 Définir les recommandations et standardiser les protocoles pour collecter les données sur l'état de santé des tortues.	D2.6.1. Former un groupe de travail pour définir la collecte, le suivi et la déclaration des données standard ou de routine sur la santé.	Les protocoles de collecte normalisée sur l'état de santé des tortues.		X	X			Cela comprend les paramètres de santé animale, les indicateurs de santé environnementale et toutes considérations relatives à la santé humaine.
	D2.6.2. Identifier un réseau régional de laboratoires avec la capacité d'analyser les paramètres de santé convenus.	Répertoire des laboratoires pour les analyses de paramètres de santé.			X			Allocation de financement accessible dans la région nécessaire pour l'expédition des échantillons et les tests de laboratoire.

D3. Former un groupe de travail régional sur les captures accidentelles (légal ou INN) des tortues, responsable de coordonner la collecte des données nécessaires aux stratégies d'atténuation des prises accessoires et de conseiller les différents organismes dans leur prise de décisions en matière de conservation.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement disposent d'un organe scientifique chargé d'élaborer des méthodes de suivi et d'évaluation des projets prioritaires, tels que les enquêtes sur les prises accessoires, les modifications des engins de pêche ou des alternatives (aux filets maillants), conseiller sur les stratégies de gestion adaptative et partager les résultats et leçons apprises grâce au hub de données.

Objectifs secondaires :

- Fournir des informations opportunes et pertinentes pour les mesures d'atténuation des prises accessoires régionales et leur application.
- Développer/favoriser la collaboration par le biais d'alliances nationales et régionales entre les réseaux de chercheurs, les instituts de recherche et les parties prenantes concernées pour répondre collectivement aux besoins pressants en matière de données.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
D3.1 Mettre en œuvre un programme régional exhaustif de caractérisation des prises accessoires légales et INN de tortues afin d'identifier les « points chauds » des prises accessoires et les opportunités prioritaires pour les mesures d'atténuation.	D3.1.1. Plaider pour le déploiement à bord d'observateurs formés quand/où ces programmes pourraient fournir des données valables sur le nombre, la distribution et la saisonnalité des interactions entre les pêches et les tortues luths.	Optimiser la fiabilité des informations sur le nombre, la distribution et la saisonnalité des interactions entre les pêches et les tortues luths.		X	X	X		Des programmes d'échanges régionaux au cours desquels les chercheurs et les spécialistes peuvent visiter les pays de l'ANO pour découvrir leurs programmes, pour renforcer les capacités et pour favoriser l'intégration régionale.
	D3.1.2. Promouvoir l'utilisation d'appareils tels que les caméras embarquées avec GSM qui envoient directement des photos aux biologistes sur terre pour évaluer les pêches.			X	X	X		Nécessite une formation pour les pêcheurs en utilisant des dispositifs technologiques et une communication étroite avec les communautés pour éviter toute suspicion liée à l'utilisation de la caméra.
	D3.1.3. Compiler et comparer les données sur les prises accessoires entre les types d'engins, à l'échelle régionale, afin d'identifier les opportunités prioritaires pour la réduction des prises accessoires du point de vue de l'impact sur la population.		X	X	X	X		Liés à l'action H3.1
	D3.1.4. Analyser les données de captures accidentelles régionales et les combiner aux données d'occurrence des tortues pour créer une carte des interactions tortues luths-pêches.		Carte de la probabilité des gradients pour les interactions tortues luths-pêches.		X	X		

	D3.1.5. Identifier l'étendue des prises accessoires légales et INN, locales et internationaux.			X				Liés à l'action H3.1	
	D3.1.6. Structurer une méthode de collecte de données relatives aux prises accessoires dans les pêches aux filets maillants dans toute la région, en collaboration avec les pêcheurs, couvrant aussi les aspects socio-économiques de la pêche.				X	X		Fournit des données pour l'action H3.3.	
	D3.1.7. Entreprendre une caractérisation complète des communautés de pêcheurs (particulièrement la socioéconomie des pêches) et des pêches associées affectant et affectées par la prise accessoire de tortues.				X	X		Important de lier avec les actions C2.1 et C2.3.	
	D 3.1.8 Chercher les moyens de mettre en œuvre des projets standard d'observation des pêches pour collecter des données de base sur les interactions de la pêche dans toutes les juridictions.	Carte de la probabilité des gradients pour les interactions tortues luths-pêches.	X	X				Lié aux actions H3.2 and L4.4.	
D3.2 Effectuer des études sur la sélectivité de la pêche et la modification expérimentale des engins comme mesures d'atténuation des prises accessoires.	D3.2.1 Renforcer les agences des pêches pour qu'elles puissent régulièrement fournir des informations sur la prise de poisson, les engins, les prises accessoires, etc. et ainsi enrichir les jeux de données nationaux.	Augmenter les données provenant directement des organismes de pêches.			X	X	X	X	Calendrier : Pour être réaliste, cette action peut prendre 5 à 10 ans.
	D3.2.2. Embaucher des agents pour travailler sur la sélectivité des pêches et la collecte de données à bord lors de l'essai des engins modifiés.					X	X		Lié aux actions L4.4 et H3.3.
D3.3 Évaluer les impacts potentiels de la pêche à la palangre sur les tortues luths.	D3.3.1. Rechercher auprès de la CICTA l'accès aux données sur la prise accessoire de la pêche à la palangre.				X				Liés à l'action H4.1

D4. Des recommandations régionales à la mise en œuvre locale : incorporer les recommandations régionales (nombre de nids, nombre de femelles, données sur les menaces) dans chaque plan d'action pour le rétablissement des tortues marines (STRAP)

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action de rétablissement adoptent des plans d'action nationaux qui intègrent des recommandations basées sur les meilleures pratiques, y compris des directives harmonisées générées au niveau régional, puis prévoient que les résultats seront partagés avec les parties prenantes régionales et d'autres partenaires.

Objectifs secondaires :

- D'ici 2030, toutes les recommandations régionales pour les programmes de recherche et de surveillance visant à répondre aux meilleures pratiques internationales sont mises en œuvre localement, sont efficacement évaluées et guident avec succès les actions de gestion des tortues luths.
- Les États membres sont bien équipés pour collecter, archiver et rapporter des ensembles de données fiables et standardisés.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
D4.1 Développer un système pour rassembler sur le plan régional toutes les publications afin de les partager avec les organismes responsables de la mise en œuvre de chaque STRAP.	D4.1.1. Incorporer l'utilisation du hub de données pour le partage des informations pertinentes.	Tous les organismes pertinents ont les informations dont ils ont besoin pour la mise en œuvre du STRAP.		X				
D4.2 Organiser régulièrement une série de séminaires sur les données scientifiques.	D4.2.1. Identifier les sujets de recherche pertinents à discuter et les experts pour présenter les exposés.	Les séminaires sont tenus régulièrement, sont largement médiatisés et ont attiré une grande assistance.	X	X	X	X	X	
D4.3 S'assurer que tous les STRAPS sont mis en œuvre suivant les recommandations régionales pour la collecte de données et les activités de terrain.	D4.3.1. Organiser des ateliers de formation sur les méthodes normalisées de collecte de données, d'archivage et d'évaluation.	Méthodes normalisées de collecte de données.	X	X				Reçoit des données des actions H1.1 et H6.2.

D5. Effectuer des analyses des lacunes aux niveaux régional et local pour les menaces prioritaires et autres besoins en données.

Objectif principal : Tous les pays participant à ce plan d'action pour le rétablissement ont clairement identifié les menaces les plus pertinentes, y compris s'ils observent des conséquences à court et/ou à long terme sur la sous-population de tortues luths de l'ANO.

Objectifs secondaires :

- Identifier les facteurs (terrestres et marins) qui menacent la sous-population de tortues luths de l'ANO à l'échelle nationale et/ou régionale, y compris la manière dont ces menaces sont traitées et les impacts des interventions effectuées.
- Identifier de nouveaux domaines de recherche possibles relatifs à l'atténuation des menaces nouvelles ou actuelles auxquelles la sous-population de tortues luths de l'ANO est confrontée.

Actions	Activités	Livrables/résultats	2023	2024	2025	2026	2027	Notes
D5.1 Donner priorité à la collecte de données collaborative et à l'analyse des données existantes.	D5.1.1. Concevoir et exécuter des analyses des données de suivi satellite pour identifier les changements spatiaux et / ou temporels dans les zones de déplacement après la nidification ou les zones d'alimentation.	Avoir une base de données fiables avec des informations pertinentes sur les voies de migration, les lieux de nidification et les moteurs de l'éclosion dans la région.		X	X	X		Garantir que l'accès aux informations est protégé. Informations importantes pour la composante H2.

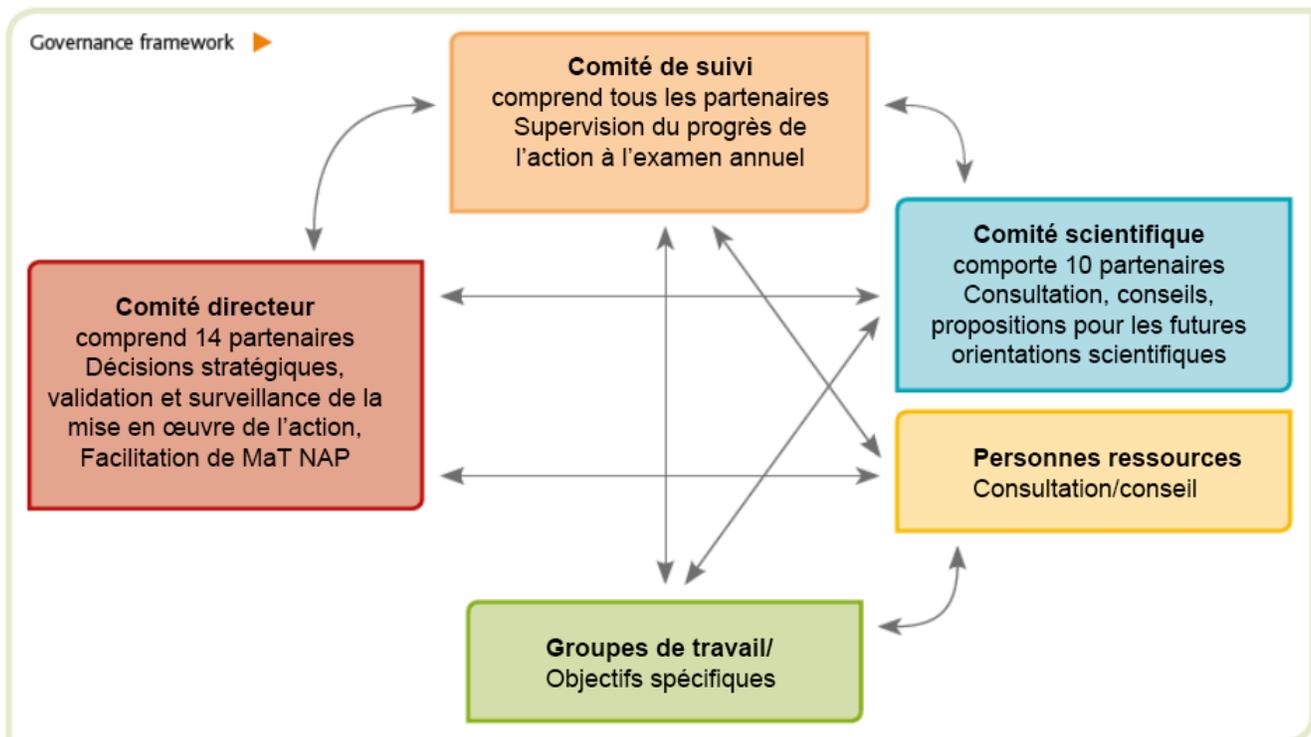
	D5.1.2. Concevoir et exécuter des analyses de données sur la capture-recapture pour déterminer les tendances régionales dans les intervalles de remigration, la fréquence de ponte, le taux de survie.			X	X	X		Ecolibrium et WIDECAST ont presque finalisé cette activité concernant la survie.
	D5.1.3. Concevoir et exécuter des analyses pour déterminer les tendances et les moteurs de la production des émergences dans toute la région.			X	X	X		Fournit des informations pour l'action H1.1.
	D5.1.4 Élaborer la formation à l'évaluation dans l'eau pour garantir la collecte de données sur les mâles/femelles.	Garantir des données fiables dans toute la région.		X	X			
D5.2 Optimiser la connaissance sur la dynamique des plages et son impact sur les tendances de nidification des tortues luths.	D5.2.1. Définir les schémas de perte/accrétion de plages pour déterminer leur effet sur la sélection des sites de nidification des tortues luths et leur relation avec les tendances à la baisse.	Carte avec la dynamique des plages.			X	X	X	Fournit des informations pour l'action H1.4.
D5.3 Identifier des indicateurs de population pour les objectifs minimaux de rétablissement des tortues luths de l'ANO.	D5.3.1. Déterminer la proportion minimale de colonies devant inclure les meilleures pratiques afin d'inverser les tendances à la baisse.	Résultats d'un atelier avec des experts.			X			Le comité scientifique devrait coordonner ceci.
D5.4 Étudier l'impact des caractéristiques du cycle biologique sur les besoins de conservation.	D5.4.1 Concevoir une étude pour analyser le succès de l'éclosion et la résilience génétique.	Achever une étude des événements naturels et polluants dans les éclosions et les aires de nidification.		X	X	X		
	D5.4.2 Évaluer la relation entre la température de l'eau et les ouragans et la nidification des tortues luths dans toute la région.				X	X		
	D5.4.3 Évaluer les maladies, les polluants (par exemple : les métaux lourds, le plastique) et leur relation avec la santé des tortues luths.			X	X	X	X	Rassembler la documentation existante à cet égard.

Gouvernance et cadre stratégique du plan régional d'action

Afin de parvenir à une mise en œuvre efficace et efficiente de ce PRA, il est essentiel de disposer de directives de gouvernance. Le cadre de gouvernance des ressources naturelles (UICN-GF) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Springer *et al.*, 2021) offre des informations précieuses. L'UICN-GF fournit une approche solide, inclusive et crédible pour créer une gouvernance pour les entités gérant les ressources naturelles à plusieurs niveaux et dans divers contextes. Le cadre se compose de valeurs, de principes et de critères qui guident l'application des meilleures pratiques de gouvernance.

Il existe différentes formes de gouvernance : dans le cas d'acteurs multinationaux et divers recherchant volontairement des objectifs communs (ce qui est le cas pour ce PRA), la gouvernance doit être menée par un « *organe directeur* » chargé de maintenir les actions des parties prenantes dans le cadre de principes directeurs convenus d'un commun accord et de règles de mise en œuvre.

Les efforts visant à créer des organes directeurs pour la conservation de la sous-population de tortues luths de l'ANO ne sont pas nouveaux. Par exemple, le plan national d'actions en faveur des tortues marines (PNATM) pour la Guyane française est coordonné par un cadre de gouvernance pour soutenir l'exécution des activités qui visent à atteindre les objectifs nationaux. Le PRA sur les tortues luths de l'ANO pourrait apprendre des meilleures pratiques et des réussites de ce cadre, qui consistent en des comités dédiés, des groupes de travail et d'autres acteurs, y compris des consultants et des professionnels, comme indiqué dans le diagramme suivant.



Cadre de gouvernance du plan national d'action sur les tortues marines de la Guyane française⁶

⁶« Présentation du plan national d'action sur les tortues marines en Guyane française et des projets en cours » ; Réunions des parties prenantes du plan régional d'action sur les tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest en Guyane française — 2021

Sur la base des préoccupations les plus pertinentes exprimées lors des ateliers du PRA et du cadre UICN-GF, nous envisageons que l'organe directeur du PRA incarne un ensemble de règles et de principes et soit nommé d'un commun accord par les parties prenantes. Les principes de base comprennent ce qui suit :

- **Reconnaître et respecter les différences culturelles, de connaissances et d'intérêts des parties prenantes du PRA.** Compte tenu de la diversité des antécédents des parties prenantes, les différents points de vue doivent être alignés, les préoccupations légitimes doivent être traitées et les conflits potentiels résolus lors de la mise en œuvre d'un plan de conservation scientifiquement avancé.
- **Favoriser une prise de décision inclusive.** Toutes les opinions, qu'elles soient convergentes ou contradictoires, doivent être prises en compte lors de la prise de décisions concernant le PRA. Les membres nommés doivent être les garants cet esprit d'inclusion pour régler la mise en œuvre du plan.
- **Réaliser la coordination interagences pour la mise en œuvre des initiatives du PRA.** Puisque la portée du PRA est multinationale et que les réglementations locales peuvent prévoir des structures différentes, il est essentiel que l'organe directeur comprenne pleinement ces différences et soit en mesure de promouvoir la coordination.

Suivant les enseignements du PNATM pour la Guyane française, l'instance de gouvernance du PRA devrait comprendre des comités de suivi, de pilotage et scientifiques, complétés par un comité de financement. Il serait dans l'intérêt du succès du PAR que ces comités adhèrent au respect multiculturel et à la prise de décision inclusive dans leurs travaux en cours.

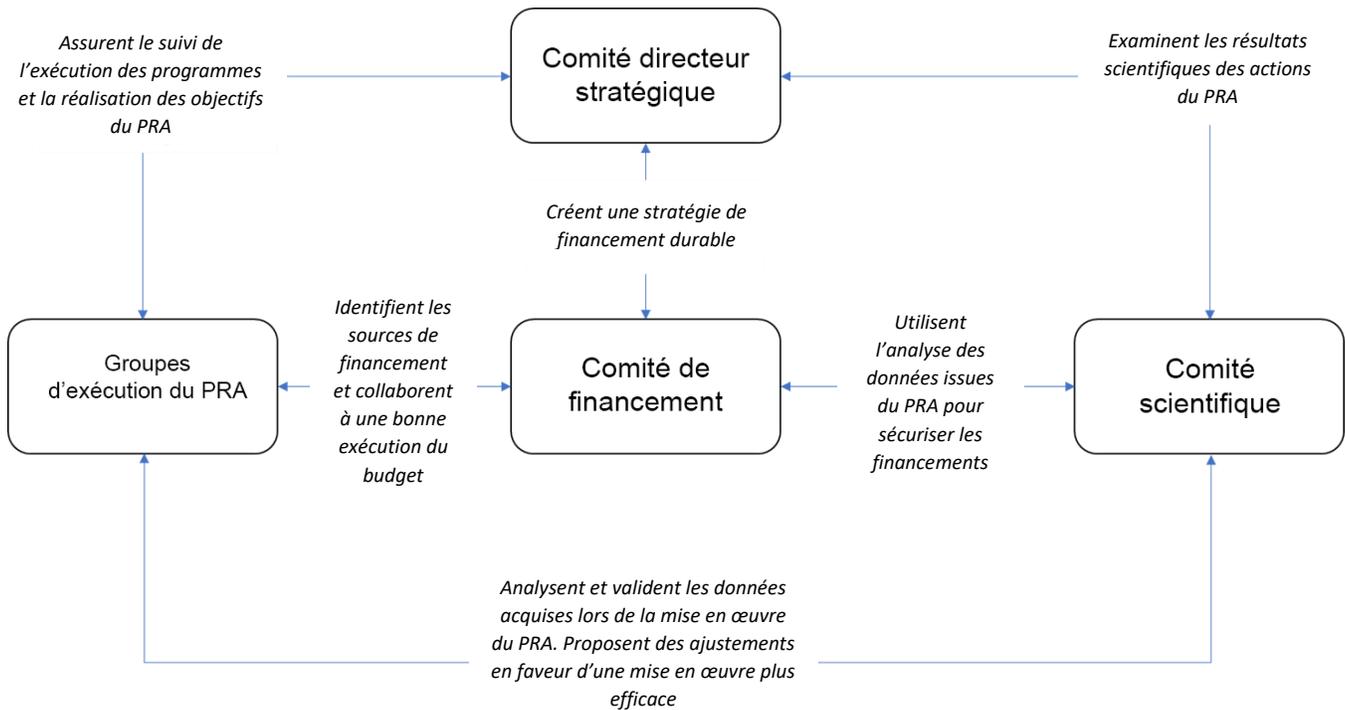
Les rôles proposés pour ces comités devraient inclure :

- **Comité directeur stratégique :** maintient la supervision stratégique de l'ensemble du développement et de la mise en œuvre du PRA, suit les progrès de la mise en œuvre avec une attention particulière à l'évolution des indicateurs stratégiques proposés par le PRA, et est chargé de conseiller sur l'ajustement des actions spécifiques vers la réalisation des objectifs souhaités. Ce comité devrait inclure des représentants nationaux occupant des postes de direction dans les gouvernements locaux afin de maintenir les progrès du PRA alignés sur les priorités nationales. La promotion de la coordination interinstitutions et multinationale est attendue.
- **Comité scientifique :** surveille et analyse les données des résultats spécifiques des actions et initiatives du PRA, donne des conseils sur la réalisation des objectifs sur la base de dossiers factuels et de modèles analytiques, et valide les résultats.
- **Comité de financement :** est le principal responsable de l'identification des sources de financement possibles, conseille les entités responsables de la mise en œuvre du PRA sur la meilleure façon d'approcher ces sources et administre (ou supervise) les fonds accordés pour garantir leur destination et leur application appropriées.

Toutes les actions découlant du PRA doivent être exécutées par une équipe, dont le chef doit avoir la responsabilité de rendre compte aux comités directeurs en plus de ses tâches liées au projet. Il est important d'élaborer des lignes directrices pour la communication et le rapport des progrès concernant la mise en œuvre du

PRA, qui devraient inclure les travaux programmés en cours et prévus, les ICP correspondants et l'application du budget.

Les comités et les groupes de travail devraient collaborer pour atteindre le but ultime du PRA, qui est d'inverser la tendance à la baisse de la sous-population de tortues luths de l'ANO. Les interrelations et le soutien coordonné entre les différents comités et groupes de travail seront articulés comme illustré dans le schéma suivant :



Ce cadre devrait permettre à l'organe directeur (appelé Comité directeur stratégique dans le schéma de la page précédente) d'entreprendre ce qui suit :

- *Surveillance stratégique.* Observer les progrès des ICP acceptés lors de la mise en œuvre du PRA afin de régler les actions destinées à assurer la réalisation des buts et objectifs du PRA.
- *Suivi de la mise en œuvre du PRA.* Suivre l'avancement de l'exécution du PRA conformément au calendrier, afin de fournir à l'organe directeur des informations suffisantes pour anticiper les actions et les ajustements.
- *Enregistrement des résultats du PRA.* Adopter une procédure communément acceptée pour l'enregistrement et le traitement des informations relatives aux résultats du programme (et des actions) du PRA.
- *Validation scientifique des résultats du PRA.* Garantir des méthodes appropriées d'analyse et de traitement des données, dans le but de créer et de documenter des enregistrements valides à utiliser dans l'exécution du PRA.
- *Stratégie de financement.* Définir et gérer un portefeuille de sources de financement, créer et gérer des relations à long terme et rendre compte des résultats obtenus grâce au financement.

- *Communication aux parties prenantes.* Partager les informations pertinentes concernant les progrès du PRA, y compris l'évolution des ICP, le financement, les leçons apprises et la création de connaissances.
- *Exécution du budget et rapport.* Suivre l'utilisation des fonds dans l'exécution du PRA et rendre compte aux entités correspondantes, tant internes qu'externes.
- *Diffusion des connaissances scientifiques et des résultats du PRA.* Promouvoir la publication scientifique des connaissances résultant de l'exécution du PRA, publier les documents et les mises à jour liés aux résultats du PRA.

Les actions recommandées pour la mise en œuvre d'un cadre de gouvernance comprennent :

- **Définir un organe directeur régional pour superviser et évaluer la mise en œuvre du PRA.**

Objectif principal : Les membres nommés sont garants de la réalisation du PRA, tout en respectant ses principes directeurs.

Actions suggérées :

1.1 Définir la portée de la gouvernance.

Objectifs :

- Fixer des limites, souligner le rôle de l'organe directeur en ce qui concerne la mise en œuvre du PRA.
- Définir les parties prenantes pour respecter les limites et le cadre de gouvernance du PRA.
- Évaluer la viabilité de l'UICN-GF (Springer *et al.*, 2021) pour l'élaboration de la gouvernance du PRA.

1.2 Consulter les parties prenantes sur la nomination et le mandat des membres de l'organe directeur.

Objectifs :

- Élaborer des critères pour identifier les membres de l'organe directeur.
- Identifier les candidats potentiels qui vont faire partie de l'organe directeur.
- Garantir une liste inclusive de candidats potentiels de l'organe directeur.

1.3 Nommer les membres de l'organe directeur.

Objectifs :

- Une fois que les candidats appropriés ont été identifiés, obtenir l'approbation des parties prenantes.
- Inviter/désigner des candidats pour travailler au sein de l'organe directeur.

- **Établir les règles de gouvernance à suivre pour la mise en œuvre du PRA.**

Objectif principal : Définir les principes directeurs, les valeurs, les critères et les lignes directrices en matière de gouvernance.

Actions suggérées :

2.1. Définir des règles de procédure pour guider l'organe directeur dans la supervision de la mise en œuvre du PRA.
2.2. Définir des directives pour la résolution des conflits.
2.3. Distribuer les directives de gouvernance aux parties prenantes.

Objectifs :

- Veiller à ce que les parties prenantes soient consultées sur (et finalement approuvent) le règlement intérieur de l'organe directeur.
- S'assurer que l'organe directeur fonctionne selon les principes directeurs et les règles de fonctionnement établies pour son utilisation.

Indicateurs de la mise en œuvre du PRA

La plupart des projets nécessitant la mise en œuvre de stratégies ont besoin d'un instrument de supervision pour évaluer le degré de réalisation d'objectifs spécifiques grâce à la mesure d'indicateurs pertinents. Ces indicateurs sont souvent appelés indicateurs de performance clés ou ICP.

Tous les indicateurs ne sont pas « clés » ; bien qu'ils soient appropriés pour le suivi des opérations quotidiennes, certains indicateurs de performance ne fourniront pas d'informations pertinentes sur la mise en œuvre de la stratégie, mais fourniront plutôt des valeurs de référence pour les résultats à court et à long terme.

Les indicateurs clés de performance doivent refléter les objectifs stratégiques, non seulement en tant que mesures autonomes, mais également pour la mise en œuvre de la stratégie systémique, en particulier lorsqu'une relation causale peut être établie.

Afin de fournir à l'organe directeur un outil pratique pour surveiller la mise en œuvre du PRA, un ensemble d'indicateurs stratégiques structurés a été développé pour soutenir l'objectif primordial du PRA de rétablissement durable de la sous-population de tortues luths de l'ANO. Cet outil est appelé carte stratégique ou « arbre des solutions » (Figure 3), qui complète l'« arbre des problèmes » étiqueté Figure 2.

Structure de la carte stratégique

Suivant la logique de la méthode de la fiche d'évaluation équilibrée (Kaplan et Norton, 1996), laquelle propose d'identifier des relations causales entre des objectifs stratégiques (trouvés dans des domaines stratégiques différents, mais interdépendants) définissant *in fine* une « carte stratégique », nous avons développé cette dernière pour des initiatives de conservation afin de fournir une approche systémique solide pour promouvoir le succès global du PRA.

Les perspectives pertinentes identifiées pour le PRA comprennent :

- Les ressources nécessaires pour activer et évaluer les processus.
- Les processus (primaires et de soutien) qui mèneront et tireront parti de l'engagement de la communauté et des parties prenantes.
- L'engagement de la communauté et des parties prenantes requis pour soutenir le développement durable.
- Le développement durable comme objectif ultime du PRA.



La carte stratégique exige que les objectifs stratégiques soient identifiés et articulés dans une structure de cause à effet qui fournit une compréhension systémique de l'ensemble de la stratégie. La carte stratégique proposée (Figure 3) reflète l'essence de « l'arbre de solutions » conçu par les parties prenantes lors de l'atelier initial pour l'élaboration de ce PRA (Barragan *et al.*, 2021), et présente la structure suivante :

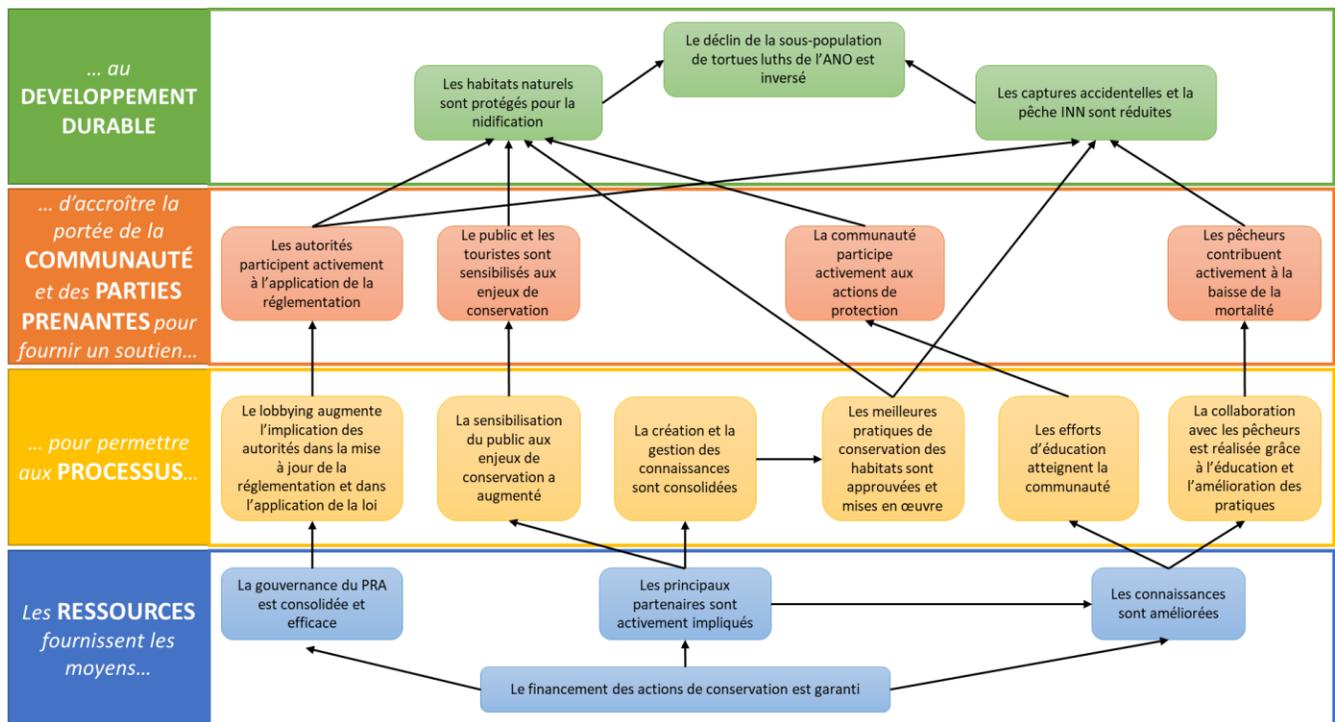


Figure 3. Carte stratégique pour la conservation et le rétablissement des tortues luths (*Dermodochelys coriacea*) de l'ANO.

Indicateurs clés de performance

Une fois les objectifs articulés, ils sont opérationnalisés *via* la définition d'indicateurs de performance (au moins un pour chaque objectif stratégique), comme indiqué en gras dans la figure 4 et définis plus en détail dans le tableau qui suit :

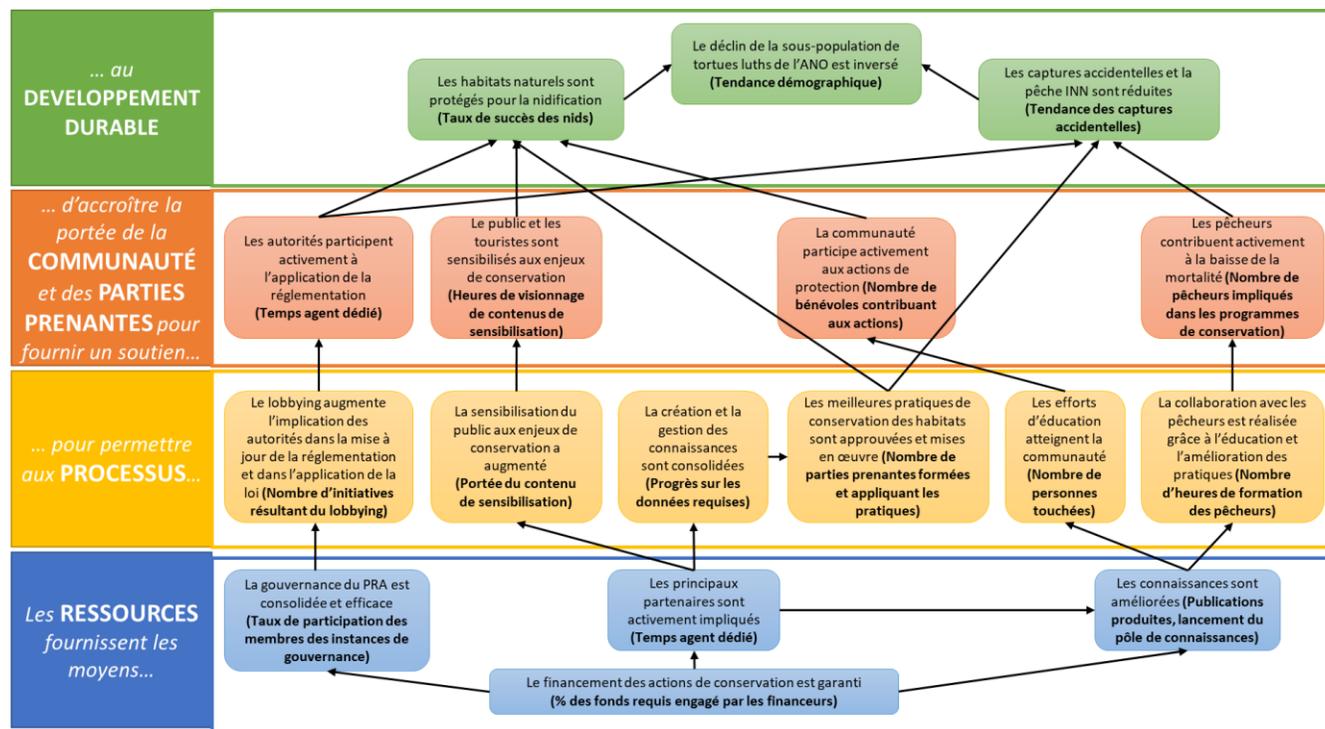


Figure 4. Carte stratégique avec les indicateurs de performance de la conservation et le rétablissement des tortues luths (*Dermochelys coriacea*) de l'ANO.

Classe d'ICP	ICP	Définition	Formule	Unité de mesure	Fréquence de la mesure	Source d'information
Développement durable	Évolution de la population de tortues luths	Données enregistrées et déclarées par les autorités et organismes nationaux	$\left(\frac{\text{Population (année } n)}{\text{Population (année } n - 1)} - 1 \right) \times 100$	Pourcentage (par site)	Annuelle	Comité scientifique ; Réseau WIDECAS
	Taux de réussite des nids	Fraction des nids productifs (c'est-à-dire qui ont produit des émergences) par rapport au total des nids, documenté par site de ponte.	$\left(\frac{\text{Nids productifs}}{\text{Total des nids signalés}} \right) \times 100$	Pourcentage (par site)	Annuelle	Autorités et organisations locales de conservation
	Évolution de des captures accidentelles de tortues luths	Évolution des prises accessoires de tortues luths d'une année à l'autre, déclarées par site, type d'engin et de pêche (légal vs INN)	$\left(\frac{\text{Déclaré par prise (année } n)}{\text{Déclaré par prise (year } n - 1)} - 1 \right) \times 100$	Pourcentage	Annuelle	Comité scientifique ; autres entités chargées de la prise d'informations
Communauté & Parties prenantes	Temps agent dédié à l'application de la loi	Heures de travail dédiées à la l'application de la réglementation (à enregistrer continuellement pour illustrer les tendances)	N/A	Heures de travail	Trimestrielle	Organismes et autorités locaux /nationaux

Classe d'ICP	ICP	Définition	Formule	Unité de mesure	Fréquence de la mesure	Source d'information
	Total des heures de visionnage du contenu de sensibilisation	Estimation de la sensibilisation du public (diffusion, réseaux sociaux, infographies) créée par les entités qui ont approuvé le PRA	Pour chaque média : \sum [nb d'heures estimées par <i>hit</i> × nb de <i>hits</i>] « hit » = contenu diffusé, vues sur les réseaux sociaux, visites de pages web, nombre de <i>followers</i> , etc.	Heures X spectateurs	Trimestrielle	Organismes de sensibilisation ; statistiques des réseaux sociaux
	Total de la population participant bénévolement aux activités de conservation	Nombre de bénévoles participant aux programmes de conservation et aux activités liées au PRA	N/A	Personnes	Trimestrielle	Organismes locaux de conservation
	Nombre de pêcheurs impliqués dans des activités de conservation	Nombre de pêcheurs officiellement inscrits (avec une lettre d'inscription) aux activités et programmes de conservation du PRA	N/A	Pêcheurs	Trimestrielle	Autorités et organisations locales
Processus	Nombre d'initiatives de régulation résultant du lobbying	Initiatives de conservation liées au PRA soumises (et / ou approuvées par) aux entités législatives locales ou nationales	N/A	Initiatives (différencier « soumises » et « approuvées »)	Annuelle	Lobbyistes nommés par les entités qui ont approuvé le PRA
	Total de la portée du contenu de sensibilisation	Total de la population touchée par le contenu de sensibilisation développé dans le cadre du PRA	N/A	Hits (différencier les activités « en présentiel » du « visionnage en ligne »)	Annuelle	Organismes locaux de conservation
	Guides de bonnes pratiques développés	Documents contenant des orientations en matière de bonnes pratiques (nouvelles ou mises à jour) de conservation des habitats (sur plages, en mer), approuvées par le comité scientifique	$\frac{\text{Orientations complétées}}{\text{Définir l'index des directives}} \times 100$	Documents	Annuelle	Comité scientifique
	Nombre de parties prenantes clés formées et mettant en œuvre les bonnes pratiques	Nombre total de parties prenantes (pêcheurs, entreprises du tourisme, gestionnaires du littoral/de la mer, forces de l'ordre, etc.) impliquées dans des activités qui peuvent impacter les tortues luths, ayant été officiellement formées aux bonnes pratiques et les ayant appliquées.	N/A	Personnes	Annuelle	Organismes locaux de conservation
	Total des membres de la communauté sensibilisés	Nombre de personnes participant à la diffusion des connaissances acquises par les programmes liés au PRA.	N/A	Personnes	Annuelle	Organismes locaux de conservation
	Total des heures de formation des pêcheurs	Nombre d'heures de formation fournies aux pêcheurs par les entités qui ont approuvé le PRA	N/A	Présence — heures	Annuelle	Organismes locaux de conservation

Classe d'ICP	ICP	Définition	Formule	Unité de mesure	Fréquence de la mesure	Source d'information
Ressources	Nomination des membres de la gouvernance	Intégration des membres de la gouvernance, y compris des membres de la communauté	$\frac{\text{Postes couverts}}{\text{Postes requis}} \times 100$	Pourcentage (par comité)	Annuelle	Comité directeur stratégique
	Liste des partenaires en matière des connaissances	Liste approuvée des partenaires scientifiques pour se conformer aux exigences en matière de capacité technique	$\frac{\text{Postes couverts}}{\text{Postes requis}} \times 100$	Pourcentage	Trimestrielle	Comité scientifique
	Progrès dans la création et le partage des connaissances	Évolution de la production de contenus scientifiques (notes techniques, guides, articles, bases de données, etc.) élaborés sous la supervision du comité scientifique	$\left(\frac{\text{Total des productions (année } n)}{\text{Total des productions (année } n - 1)} - 1 \right) \times 100$	Pourcentage	Annuelle	Comité scientifique
	Financement engagé par les donateurs et financeurs	Total des fonds demandés, engagés et disponibles pour les activités du PRA, comparé au financement requis pour exécuter efficacement les activités du PRA	$\frac{\text{Total du financement disponible}}{\text{Total du financement requis}} \times 100$	Pourcentage	Trimestrielle	Comité de financement

Budget et financement du plan régional d'action

Le PRA pour les tortues luths de l'ANO peut être considéré comme un portefeuille de projet dont l'objectif est d'avoir un impact considérable. Conformément aux bonnes pratiques du Project Management Institute incluses dans le Project Management Body of knowledge (PMBOK) (PMI, 2017, 2021), il est important de définir le budget et d'obtenir le financement (soit des fonds alloués existants ou de nouvelles sources) pour la mise en œuvre du projet.

Le processus de budgétisation et de financement du PRA devrait être prévu pour :

- **Obtenir le financement.** Toute action mise en œuvre en soutien au PRA devrait disposer de financement et des autres ressources nécessaires à une bonne exécution, provenant soit des ressources déjà disponibles fournies par les organisations et organismes nationaux/internationaux ou par le secteur gouvernemental au moyen de budgets ou subventions alloués.
- **Se conformer aux meilleures pratiques comptables.** La demande et l'utilisation de fonds devraient être effectuées par les parties prenantes conformément aux meilleures pratiques de budgétisation ainsi que celles de gestion des fonds et de conformité, y compris les rapports en temps opportun.

La budgétisation, la collecte des fonds et leur déblocage doivent être entrepris comme un processus pour soutenir toutes les actions et initiatives relatives au PRA.

Les actions recommandées sont les suivantes :

- **Définir les budgets et les systèmes de gestion des fonds pour soutenir la mise en œuvre du PRA.**

Objectif principal : Définir les fonds totaux nécessaires, détaillés par projet ou initiative.

Actions suggérées :

F1.1 Évaluer le financement nécessaire pour les initiatives individuelles du plan d'action.
F1.2 Consolider le financement nécessaire pour tout le PRA.
F1.3 Développer un calendrier des délais pour le financement nécessaire.
F1.4 Définir les règles opérationnelles d'allocation, de conformité et de rapportage relatives à la gestion des fonds.

Objectifs :

- Identifier le total du budget requis pour le PRA.
- Identifier les exigences annuelles par action/projet.
- Développer/mettre en œuvre un cadre de conformité interne pour la gestion des fonds qui suit les meilleures pratiques reconnues.

● **Trouver les sources de financement.**

F2.1 Identifier les sources de financement possibles.
F2.2 Développer une stratégie de collecte de fonds (y compris la nomination de collecteurs de fonds expérimentés, si nécessaire).
F2.3 Suivre et entretenir des relations avec les donateurs et les donateurs potentiels

Objectifs :

- Identifier des sources de financement, y compris explorer de nouveaux partenariats et opportunités.
- Définir une stratégie de lobbying pour la collecte de fonds.
- Charger le comité de financement de s'associer avec ou de nommer des personnes expérimentées et/ou des organisations pour aborder diverses sources de financement.

Sources de financement potentielles identifiées au cours des réunions de parties prenantes :

- Personnes morales (télécommunications — pour SL4)
- Système Mondial d'Information sur la Biodiversité de l'UE — GBIF
- Donateurs privés/financement participatif
- Amendes provenant des activités de contrôle
- Projets FEM
- Sources gouvernementales
- ONG internationales
- IUCN/Groupe de spécialistes sur les tortues marines
- Argent provenant des ventes aux enchères de biens forfaitaires
- Subventions publiques pour l'éducation environnementale
- Taxe d'utilisation sur les revenus générés par la pêche ou le tourisme (par exemple, la plongée)
- UNEP/CEP SPAW RAC
- UNESCO
- Subventions universitaires/scientifiques
- U.S. Fish and Wildlife Service

- National Fish and Wildlife Foundation (USA)
- Fondations philanthropiques

Bonnes pratiques recommandées :

1) *Gestion des relations avec les donateurs*

- a) Suivre l'historique des relations avec les organisations donatrices/le donateur pour archiver des informations précieuses relatives aux coordonnées, aux mises à jour des politiques du donateur, aux subventions obtenues, aux conditions clés des succès pour l'allocation de subventions, etc.
- b) Maintenir un calendrier actualisé des délais pour chaque source de financement potentielle. Ce qui permettra à la fois de planifier avec efficacité et de préparer ponctuellement les documents nécessaires.
- c) Acquérir des historiques de confiance en tenant les donateurs informés de la ou des destinations et de la mise en œuvre des subventions, y compris les défis et les succès, maintenant ainsi un flux constant d'informations concernant l'utilisation des fonds et les résultats qu'ils ont atteints.
- d) Comprendre les exigences de l'information financière propres aux donateurs, suivre les adaptations et mises à jour qui peuvent être nécessaires à la conformité.

2) *Archives et informations*

- a) Maintenir une bibliothèque des dossiers et documentations adaptée à l'incorporation dans les demandes de subventions ; maintenir un dépôt actualisé de documents communs fera gagner du temps sur le processus de demande de subventions et facilitera l'accès des groupes de travail à ces informations.
- b) Surveiller la gestion des fonds (et données associées) en exigeant que les bénéficiaires de subventions soumettent des rapports réguliers pour suivre le progrès et la conformité aux échéanciers y compris la justification de tout retard.
- c) Fournir les rapports nécessaires et attendus sur l'allocation des fonds pour se conformer aux exigences du donateur y compris les délais et procédures comptables.

3) *Demande de subvention*

- a) Partir du principe que la recherche de financement est une entreprise continue impliquant une recherche constante des options de financement parmi les fondations, les agences de collaboration internationales, les entreprises, les sociétés philanthropiques, les individus, etc.
- b) Développer des modèles pour évaluer les sources de financement viables sur la base d'objectifs communs, de critères, d'une gamme de dons financiers disponibles, etc. pour identifier les sources de financements les plus appropriées et orienter les efforts de recherche de subvention.

Bibliographie

- Anthony EJ. 2016. Impacts of sand mining on beaches in Suriname. Rapport préparé par World Wildlife Fund-Guianas. 82 pp.
- Barragan AR, Espin JA, Barragan R. 2021. Meeting Report Summary: Workshop for the Construction of the NWA Leatherback Regional Action Plan. November 2–5, 2021. Unpubl. 16 pp.
- Bjorkland R H. 2011. An Assessment of Sea Turtle, Marine Mammal and Seabird Bycatch in the Wider Caribbean Region. Doctoral Dissertation, Department of the Environment, Duke University. 230 pp.
- Bräutigam A, Eckert KL. 2006. Turning the Tide: Exploitation, Trade and Management of Marine Turtles in the Lesser Antilles, Central America, Colombia and Venezuela. TRAFFIC International, Cambridge, UK. 534 pp.
- Darsan J, Jehu A, Asmath H, Singh A, Wilson M. 2016. The influence of fluvial dynamics and North Atlantic swells on the beach habitat of leatherback turtles at Grande Riviere, Trinidad. *Journal of Environmental Management* 180:111–122.
- Delamare A. 2005. Estimation des captures accidentelles de tortues marines par les fileyeurs de la pêche côtière en Guyane. In. AgroCampus Rennes. 44 pp.
- Dow W, Eckert KL, Palmer M, Kramer P. 2007. An atlas of sea turtle nesting habitat for the Wider Caribbean region. WIDECAST Technical Report No. 6. Beaufort, North Carolina. 267 pp.
- Dow Piniak W, Eckert KL. 2011. Sea turtle nesting habitat in the Wider Caribbean Region. *Endangered Species Research* 15:129–141. doi: 10.3354/esr00375
- DWH NRDA (Deepwater Horizon Natural Resource Damage Assessment) Trustees. 2016. Deepwater Horizon oil spill: Final Programmatic Damage Assessment and Restoration Plan and Final Programmatic Environmental Impact Statement. <https://repository.library.noaa.gov/view/noaa/18084>
- Eckert KL, Eckert AE. 2019. An Atlas of Sea Turtle Nesting Habitat for the Wider Caribbean Region. Revised Edition. WIDECAST Tech. Report No. 19. Godfrey, Illinois. 232 pp. plus electronic Appendices.
- Eckert KL, Eckert SA. 2012. Designing Surveys of Abundance at Sea Turtle Nesting Beaches. Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (WIDECAST) Technical Report No. 15. Ballwin, Missouri. 52 pp.
- Eckert KL, Wallace BP, Frazier JG, Eckert SA, Pritchard PCH. 2012. Synopsis of the biological data on the leatherback sea turtle (*Dermochelys coriacea*). U.S. Department of Interior, Fish and Wildlife Service, Biological Technical Publication BTP-R4015-2012. Washington, D.C. 160 pp.
- Eckert SA, Eckert KL. 2005. Strategic Plan for Eliminating the Incidental Capture and Mortality of Leatherback Turtles in the Coastal Gillnet Fisheries of Trinidad and Tobago: Proceedings of a National Consultation. Port of Spain, 16–18 February 2005. Ministry of Agriculture, Land and Marine Resources, Government of the Republic of Trinidad and Tobago, in collaboration with the Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network. WIDECAST Technical Report No. 5. Beaufort, N. Carolina. 30 pp. + appendices
- Eckert KL, Hart K. 2021. Threat Assessment: Northwest Atlantic Leatherback Turtles, *Dermochelys coriacea*, with Special Emphasis on Trinidad & Tobago and the Guianas. WIDECAST Tech. Report No. 21. Godfrey, Illinois. 159 pp.
- Eckert SA. 2013. Preventing leatherback sea turtle gillnet entanglement through the establishment of a leatherback conservation area off the coast of Trinidad. WIDECAST Information Document 2013-02. 25 pp.

- Forestry Division (Government of the Republic of Trinidad and Tobago), Save our Sea Turtles-Tobago, and Nature Seekers. 2010. WIDECAST Sea Turtle Recovery Action Plan for Trinidad & Tobago (Karen Eckert, Editor). CEP Technical Report No. 49. UNEP Caribbean Environment Programme. Kingston, Jamaica. xx + 132 pp.
- Fossette S, Kelle L, Girondot M, Goverse E, Hilterman ML, Verhage B, de Thoisy B, Georges JY. 2008. The world's largest leatherback rookeries: A review of conservation-oriented research in French Guiana/Suriname and Gabon. *Journal of Experimental Marine Biology and Ecology* 356:69–82.
- Harold S, Eckert K L. 2005. Endangered Caribbean Sea Turtles: An Educator's Handbook. Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (WIDECAST) Technical Report 3. Beaufort, North Carolina. 176 pp.
- IUCN. 2014. Guidelines for Using the IUCN Red List Categories and Criteria. Version 11. IUCN Standards and Petitions Subcommittee.
- Kaplan RS, Norton DP. 1996. The balanced scorecard: Translating strategy into action. Harvard Business School Press, Boston, Massachusetts. 322 pp.
- Kelle L, Feuillet G. 2008. La tortue luth. Collection Nature Guyanaise. Cayenne, French Guiana.
- Levrel A. 2012. Estimation de la pêche illégale étrangère en Guyane française. IFREMER. 18 pp.
- Madarie HM. 2006. Turtle by-catch by the coastal fishing fleet of Suriname. WWF Guianas-Suriname. Paramaribo, Suriname. 19 pp.
- Marin AB. 2010. Sun, Sand and Sea Turtles: Inspiring Youth through Hands-on Learning (KL Eckert, Editor). Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (WIDECAST) Technical Report No. 7. Beaufort, North Carolina. 158 pp.
- Mrosovsky N. 1981. Plastic jellyfish. *Marine Turtle Newsletter* 17:5–6.
- Mrosovsky N, Ryan GD, James MC. 2009. Leatherback turtles: The menace of plastic. *Marine Poll Bull* 58:287–289.
- National Marine Fisheries Service and U.S. Fish and Wildlife Service. 2020. Endangered Species Act status review of the leatherback turtle (*Dermochelys coriacea*). Report to the National Marine Fisheries Service Office of Protected Resources and U.S. Fish and Wildlife Service. 318 pp.
- NWALWG: Northwest Atlantic Leatherback Working Group. 2018. Northwest Atlantic Leatherback Turtle (*Dermochelys coriacea*) Status Assessment (Bryan Wallace and Karen Eckert, Compilers and Editors). Conservation Science Partners and WIDECAST. WIDECAST Technical Report No. 16. Godfrey, Illinois. 36 pp.
- NWALWG: Northwest Atlantic Leatherback Working Group. 2019. *Dermochelys coriacea* (Northwest Atlantic Ocean subpopulation). The IUCN Red List of Threatened Species 2019: e.T46967827A83327767.
- PMI: Project Management Institute. 2017. A Guide to the Project Management Body of Knowledge (PMBOK® Guide). Sixth Edition. Project Management Institute. Newtown Square, Pennsylvania. 756 pp.
- PMI: Project Management Institute. 2021. A Guide to the Project Management Body of Knowledge (PMBOK® Guide) and The Standard for Project Management (7th ed.). Project Management Institute. Newtown Square, PA. 250 pp.
- Reichart HA, Fretey J. 1993. WIDECAST Sea Turtle Recovery Action Plan for Suriname (KL Eckert, Editor). CEP Technical Report No. 24 UNEP Caribbean Environment Programme, Kingston, Jamaica. xiv + 65 pp.
- Rozendaal S. 2022. Meeting Report: Validation Workshop for the Construction of the NWA Leatherback Regional Action Plan, 10–11 May 2022 (facilitated by Barragan A, Barragan R, Espin Brito JA). WWF-Guianas, Paramaribo, Suriname. 80 pp.

- Saladin C. 2020. International Environmental Law and Sea Turtles: Anatomy of the Legal Framework and Trade of Sea Turtles in the Lesser Antilles. *J Intl Wildlife Law & Policy* 23(4): 301–333, DOI: 10.1080/13880292.2020.1872164
- Springer J, Campese J, Nakangu B. 2021. The Natural Resource Governance Framework – Improving Governance for Equitable and Effective Conservation. Intl Union for the Conservation of Nature (IUCN). Gland, Switzerland. 49 pp.
- Stewart KM, Norton TM, Mitchell MA, Knobel DL. 2018. Sea Turtle Education Program Development, Implementation, and Outcome Assessment in St. Kitts, West Indies. *Chelonian Conservation and Biology* 17(2): 216–226, doi:10.2744/CCB-1300.1
- Tiwari M, Wallace BP, Girondot M. 2013. *Dermochelys coriacea* (Northwest Atlantic Ocean subpopulation). International Union for the Conservation of Nature (IUCN) Red List of Threatened Species 2013: e.T46967827A46967830. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2013-2.RLTS.T46967827A46967830.en>.
- Wallace BP, DiMatteo AD, Hurley BJ, Finkbeiner EM, Bolten AB, et al. 2010. Regional Management Units for Marine Turtles: A Novel Framework for Prioritizing Conservation and Research across Multiple Scales. *PLoS ONE* 5(12): e15465. doi : 10.1371/journal.pone.0015465
- WWF. 2019. Meeting Proceedings Report of the 2019 Regional Leatherback Bycatch Prioritization Workshop, Paramaribo. 17–18March, Torarica Conference Room, Paramaribo – Suriname. 36 pp.

Annexes

Annexe I. Résumé de l'enquête sur les menaces dans la RC

Dans le cadre de la stratégie du développement du PRA, une enquête des parties prenantes (Eckert et Hart, 2021) a été conduite pour évaluer notre compréhension de la fréquence (Aucune, Rare, Occasionnelle, Fréquente, Inconnue) et de l'ampleur des menaces auxquelles est confrontés la sous-population des tortues luths et pour décrire les solutions que les parties prenantes ont adoptées avec succès. La collecte de connaissances s'est concentrée sur les nids (œufs, émergences) et sur les adultes et a opéré une différenciation entre les habitats sous juridiction nationale (plages de nidification, habitats d'internidification, zone économique exclusive) et les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZADJN, généralement appelées haute mer).

Le tableau représente un résumé de la fréquence, de l'ampleur absolue et relative des menaces auxquelles sont confrontées les tortues luths dans les 33 ⁷pays de la RC qui ont participé à l'enquête. Voici les pourcentages (avec les valeurs absolues en parenthèses) des pays qui ont identifié un facteur particulier comme étant une menace « fréquente » pour la survie des tortues luths, et le pourcentage (et le nombre) de pays qui ont signalé que l'ampleur de la menace affecte plus de 20 % (ou plus de 50 %) des nids de tortues par an. À des fins de comparaison, les réponses des pays cibles, Trinité-et-Tobago et les 3 Guyanes (Suriname, Guyana, Guyane française) (n+4), sont écrites en rouge.

Menace (étape de vie, habitat)	« Fréquent »	Affecte >20 %	Affecte >50 %
Nids			
Facteurs abiotiques	27 (9) 50 (2)	24 (8) 25 (1)	6 (2)
Pollution	27 (9)	6 (2)	
Collecte d'œufs	24 (8) 50 (2)	6 (2)	6 (2)
Perte/conservation d'habitat	21 (7) 25 (1)	3 (1) 25 (1)	
Apport de sargasses	21 (7)	3 (1)	3 (1)
Prédateurs	18 (3) 75 (3)	9 (3) 50 (2)	6 (2)
Lumière artificielle	15 (5) 25 (1)	6 (2)	6 (2)
Obstacles sur la plage	6 (2)	6 (2)	3 (1)
Nettoyage mécanisé de la plage	6 (2)		3 (1)
Plongée sur la plage	6 (2)	3 (1)	
Bétail sur la plage	6 (2)		
Maladie/parasites	3 (1)	6 (2)	
Extraction de sable de plage	3 (1)		
Sable de reconstitution			
Mesures anti-érosion des plages			
Adultes : Nidification			
Perte/conservation d'habitat	21 (7) 25 (1)	6 (2)	
Apport de sargasse	18 (6)	3 (1)	3 (1)
Harcèlement	15 (5)	9 (3)	3 (1)
Obstacles sur la plage	9 (3)	3 (1)	6 (2)
Extraction de sable de plage	9 (3)	3 (1)	
Lumière artificielle	9 (3)	3 (1)	

⁷La sous-population des tortues luths de l'ANO dépend de 34 pays et territoires dans la région des Caraïbes pour nicher. Les données du Honduras n'étaient pas disponibles.

Menace (étape de vie, habitat)	« Fréquent »	Affecte >20 %	Affecte >50 %
Tués par l'Homme	6 (2)	3 (1)	3 (1)
Mesures anti-érosion des plages	3 (1)		
Tués par des prédateurs			
Adultes : Littoral			
Pêches au filet	15 (5) 75 (3)	25 (1)	
Pollution marine	15 (5)		
Enchevêtrement	12 (4)		
Tués par les hommes	3 (1)	3 (1)	
Développement du littoral	3 (1)		
Tués par les prédateurs			
Maladie/parasites			
Pêches au chalut			
Pêche à la ligne			
Pêches diverses (casiers, dynamitage)			
Harcèlement			
Adultes : ZEE			
Développement <i>offshore</i>	t 3 (1) 25 (1)		
Pêches au filet	3 (1) 25 (1)		
Enchevêtrement	6 (2)		
Pollution marine	6 (2)		
Tués par les hommes	3 (1)		
Tués par les prédateurs			
Maladie/parasites			
Pêches au chalut			
Pêche à la ligne			
Adultes : Zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (ZADJN)			
Enchevêtrement	6 (2)		
Pollution marine	6 (2)		
Collision avec un navire	6 (2)		
Tués par les hommes			
Tués par les prédateurs			
Maladie/parasites			
Pêches au chalut			
Pêches au filet			
Pêche à la ligne			
Changement climatique			

Annexe II. Élaboration du plan régional d'action

Le PRA sur les tortues luths de l'ANO se base sur les résultats et recommandations de la plus récente évaluation de la population régionale (NWALWG, 2018) et la conséquente reclassification sur la liste rouge (NWALWG, 2019). L'élaboration du PRA est inscrite dans le projet de WWF « *Regional Action Plan for the Northwest Atlantic (NWA) Leatherback (Dermochelys coriacea) Sea Turtles* »/« *Plan régional d'action sur les tortues luths (Dermochelys coriacea) de l'Atlantique Nord-Ouest (ANO)* » dirigé par WWF-Guianas. Au travers de ce projet WWF-Guianas, WWF-Netherlands et WWF-Canada se sont engagés dans un effort de rétablissement de la sous-population des tortues luths de l'ANO (avec une attention particulière sur le déclin des assemblages de nidification dans les 3 Guyanes et à Trinité-et-Tobago) et de coopération avec un réseau d'experts en tortues marines, des ONGs et des représentants du gouvernement dans toute la région des Caraïbes et au Canada pour centraliser les données, identifier les menaces locales et les solutions de conservation et élaborer des actions prioritaires.

Le processus de développement a commencé avec la compilation des informations et des recommandations provenant des sources connexes, y compris de l'atelier régional de définition des priorités sur la prise accessoire des tortues luths (WWF, 2019), des divers plans nationaux d'action pour le rétablissement des tortues marines des pays cibles et des réunions appropriées dans la région. Dans le cadre du suivi de ce précédent travail, un atelier des parties prenantes s'est tenu en novembre 2021 (Barragan *et al.*, 2021) avec la participation de diverses organisations des pays intéressés par le développement du plan régional.

L'atelier de 2021 a été conçu sur une méthodologie encourageant la participation des parties prenantes selon un format virtuel rassemblant les connaissances nécessaires du groupe des experts d'une manière normalisée, en identifiant les contributions et idées que le groupe a jugées les plus pertinentes. Ce format est appelé *session en ligne d'intelligence collective (online collective intelligence session)*. L'intelligence collective met en œuvre les diverses stratégies pour tirer parti des informations que les diverses personnes ont sur un sujet commun, en donnant priorité à l'échange des connaissances et l'optimisation des ressources dans leurs interactions. L'atelier de 2021 a consisté en trois sessions de 3 heures (2, 3 et 5 novembre) qui avaient en général la structure illustrée dans la figure 5.

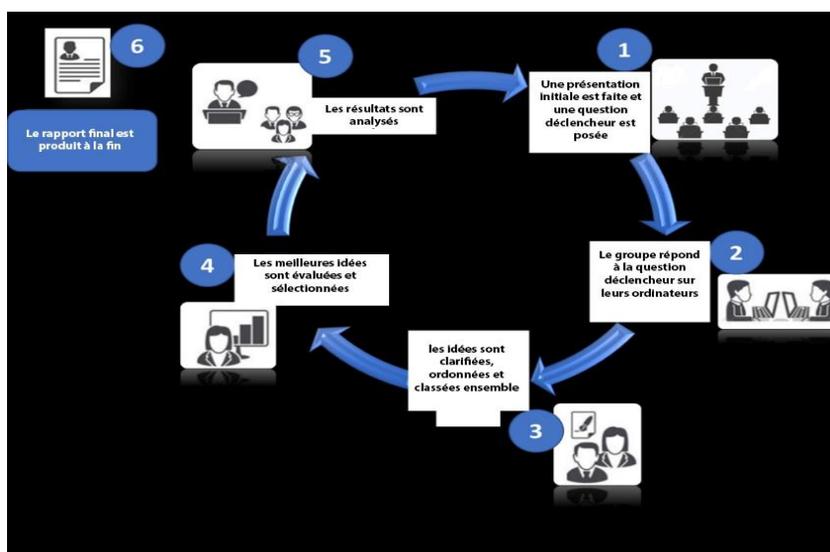


Figure 5. Structure générale des exercices en ligne au cours de l'atelier des parties prenantes sur les tortues luths de l'ANO de novembre 2021.

Les sessions ont consisté en des discussions plénières et des travaux réalisés dans quatre sous-groupes thématiques :

- 5. Législation et mise en application de la loi
- 6. Protection/gestion des habitats essentiels
- 7. Engagement communautaire
- 8. Besoins en données scientifiques

Les sujets étaient précédemment validés par le groupe de travail du PRA et étaient discutés avec l'aide de la plateforme virtuelle XLeap®, comme illustré au sein de la figure 6.

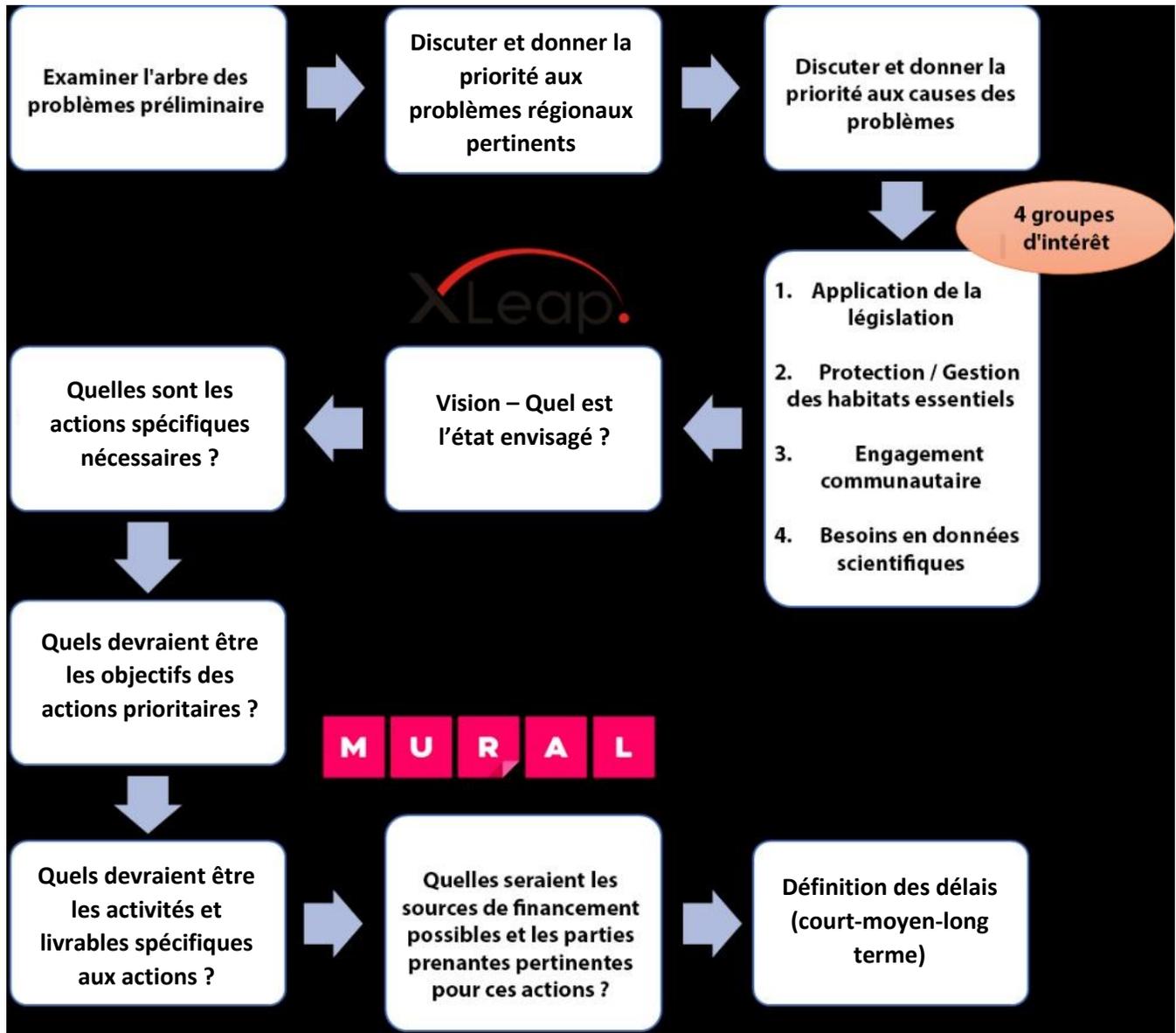


Figure 6. Programme de travail de l'atelier des parties prenantes sur les tortues luths de l'ANO de novembre 2021.

Au cours des sessions de l'atelier, des outils numériques ont été utilisés assurant la participation à distance de toutes les parties prenantes, et permettant de recueillir tous les avis, commentaires et idées. Ces outils ont aussi permis une analyse plus détaillée des informations, favorisant la création et l'application d'un processus de notation aboutissant à un consensus sur les idées les plus pertinentes pour chaque sujet analysé.

- **XLeap® par Meetingsphere®** — XLeap est un système utilisé pour gérer les sessions d'intelligence collective auxquelles des personnes se trouvant dans différents endroits peuvent participer au même moment pour effectuer un travail collaboratif de manière ordonnée. Il fournit des espaces de travail configurables pour du brainstorming ou de l'annotation d'idées. Les contributions sont visibles par tous, stimulant le partage de nouvelles idées. Les contributions peuvent être commentées, organisées dans des dossiers, marquées de « *sticky dots* » ou exportées vers Word ou Excel. <https://www.xleap.net/>
- **Mural®** — Mural est une toile numérique permettant des fonctionnalités de collaboration visuelle et de facilitation sur laquelle plusieurs participants peuvent en même temps apporter des contributions que tous les membres du groupe en ligne peuvent voir. <https://www.mural.co/>

Les résultats obtenus au cours de cet atelier ont servi de base à la préparation de la version préliminaire du plan régional d'action examiné par les participants à l'atelier, y compris par les membres du NWALWG.

Des rencontres subséquentes de groupes d'intérêts avec des experts spécifiques ont fourni un *feedback* et un peaufinage de chaque ligne stratégique ainsi que du cadre de gouvernance du PRA. Toutes ces informations ont été compilées et organisées en une deuxième version du PRA qui a été distribuée à un plus grand et diversifié groupe de parties prenantes de la RC afin qu'elles l'étudient.

Un **atelier de validation** a été organisé du 10 au 11 mai 2022, au cours duquel des parties prenantes venant de la Barbade, du Canada, de la France, de la Guyane française (FR), de la Grenade, du Guyana, du Suriname, des Pays-Bas (représentant également les Antilles néerlandaises), de Trinité-et-Tobago et des États-Unis d'Amérique ont examiné les lignes stratégiques et les actions développées pour ce plan régional d'action pour les tortues luths de l'ANO, ont fourni des *feedbacks* et se sont rejointes sur les activités prioritaires pour mettre en œuvre le plan dans chaque pays cible, y compris les dates possibles pour un démarrage conjoint (Rozendaal, 2022 ; voir aussi **annexe III**).

Annexe III. Pays et parties prenantes principaux

Les pays participants à l'élaboration du plan régional étaient :

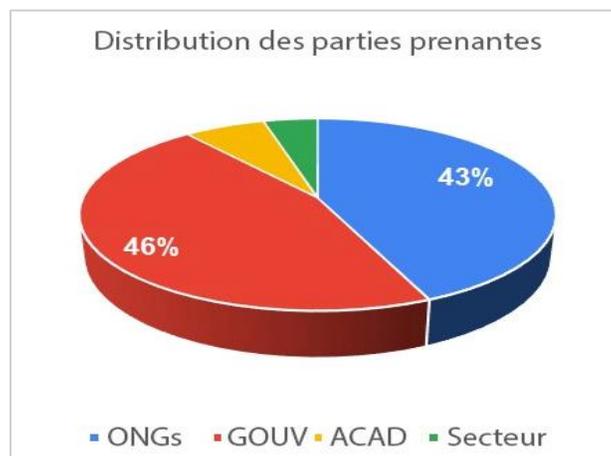
Barbade
Canada
France/Guyane française
Grenade
Guyana
Suriname.
Pays-Bas
Trinité-et-Tobago
États-Unis d'Amérique



Les organisations qui ont participé à l'élaboration du plan régional d'action au cours de l'atelier d'élaboration en novembre 2021 sont les suivantes.

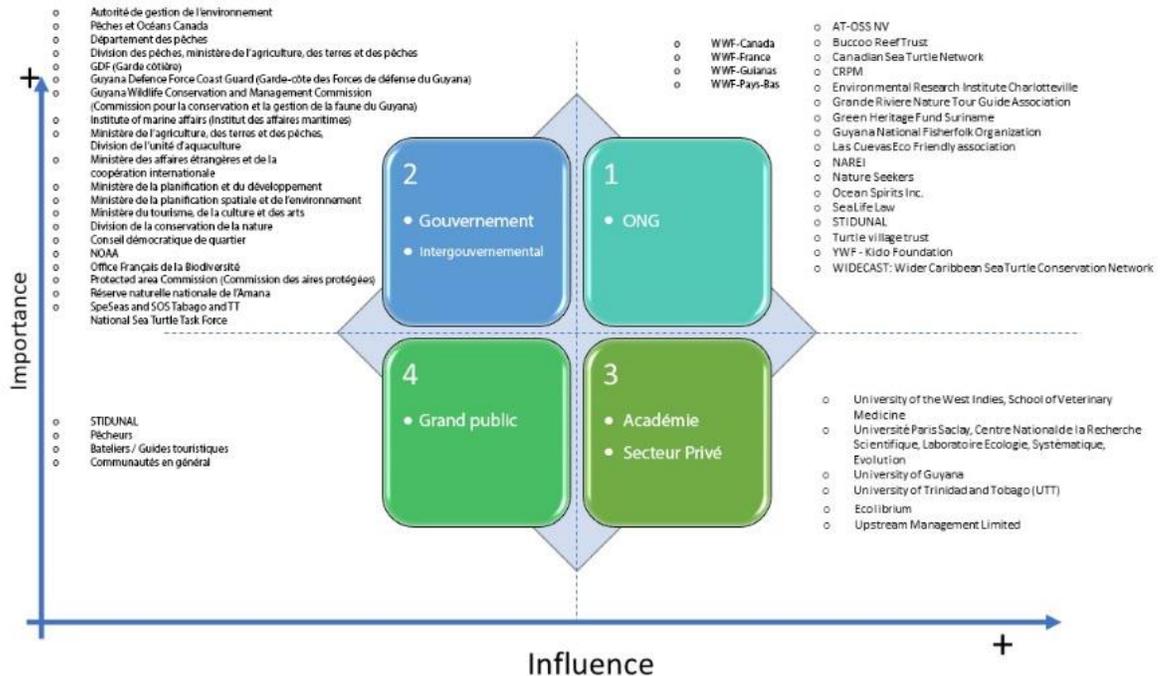
Pays	Partie prenante	Type
Barbade	Université des Indes occidentales	Université
	Barbados Sea Turtle Project	ONG
Canada	Canadian Sea Turtle Network	ONG
	Pêches et Océans Canada/Fisheries and Oceans Canada	GOUV
	Sea Life Law	ONG
	WWF-Canada	ONG
France Guyane française	Office français de la biodiversité (OFB)	GOUV
	Réserve naturelle nationale de l'Amana	GOUV
	Université Paris Saclay, Centre National de la Recherche scientifique, Laboratoire Écologie, Systématique, Évolution	Université
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Guyane	Secteur privé
	WWF France — Bureau de la Guyane française	ONG
	ONF International (Antilles françaises)	GOUV
	Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM)	GOUV
Grenade	YWF —Kido Foundation	ONG
	Ocean Spirits Inc.	ONG
Guyana	GDF (Garde-côte)	GOUV
	Garde-côte des Forces de défense du Guyana/Guyana Defence Force Coast Guard	GOUV
	Guyana National Fisherfolk Organization	ONG
	Guyana Wildlife Conservation and Management Commission	GOUV
	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale	GOUV
	NAREI : National Agricultural Research and Extension Institute	ONG
	Conseil démocratique de quartier/Neighborhood Democratic Council	GOUV
	Commissions des aires protégées/Protected Areas Commission	GOUV
	University of Guyana	Université
	WWF-Guianas (Bureau du Suriname)	ONG
Suriname.	Ministère de la Planification spatiale de l'environnement/Ministry of Spatial Planning and Environment	GOUV
	AT-OSS NV	ONG

	Commissariaat Commewijne	GOUV
	Département des pêches/Fisheries department	GOUV
	Green Heritage Fund Suriname	ONG
	Division de la conservation de la nature/Nature Conservation Division	GOUV
	STIDUNAL	ONG
	WWF-Guianas (Bureau du Suriname)	ONG
	VIDS: Association of Indigenous Village Leaders in Suriname	ONG
Pays-Bas	WWF-Netherlands	ONG
Trinité-et-Tobago	Buccoo Reef Trust	ONG
	Autorité de gestion de l'environnement/Environmental Management Authority	GOUV
	Environmental Research Institute Charlotteville	ONG
	Division des pêches, Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches/Fisheries Division, Ministry of Agriculture, Land and Fisheries	GOUV
	Grande Rivière Nature Tour Guide Association	ONG
	Institute of Marine Affairs	GOUV
	Ministère de la Planification et du développement/Ministry of Planning and Development	GOUV
	SpeSeas and SOS Tobago and TT National Sea Turtle Task Force	GOUV
	University of the West Indies, School of Veterinary Medicine	Université
	TVT: Turtle village trust	ONG
	Upstream Management Limited	Secteur privé
	Las Cuevas Eco Friendly association	ONG
	Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches, Division des pêches, Unité aquatique/Ministry of Agriculture Land and Fisheries, Fisheries Division Aquaculture Unit	GOUV
	Ministère du Tourisme, de la culture et des arts/Ministry of Tourism, Culture & Arts	GOUV
Nature Seekers	ONG	
États-Unis d'Amérique	WIDECAS : Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (Réseau caribéen pour la conservation des tortues marines)	ONG (régionale)
	Ecolibrium	Secteur privé
	Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique/National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)	GOUV



Analyse des parties prenantes

Déterminer si les parties prenantes, qui sont en position de forte influence, mais ayant une importance mineure sur les projets sont essentiels à tout processus impliquant les parties prenantes, y compris ce PRA. Ce niveau de compréhension peut être atteint au mieux en effectuant une évaluation formelle du niveau d'importance de chaque partie prenante, tel que défini par leur influence potentielle sur les projets du PRA et d'autres activités.



« Influence » indique le pouvoir relatif d'une partie prenante sur et au sein d'un projet. Une partie prenante qui a une grande influence contrôlerait les décisions clés au sein du projet et aurait une forte capacité à faciliter la mise en œuvre des tâches du projet, y compris inciter les autres à agir. Habituellement, une telle influence découle de la position hiérarchique, économique, sociale ou politique de l'individu, bien que souvent une personne qui a des liens personnels avec d'autres personnes influentes soit également éligible (PMI, 2021).

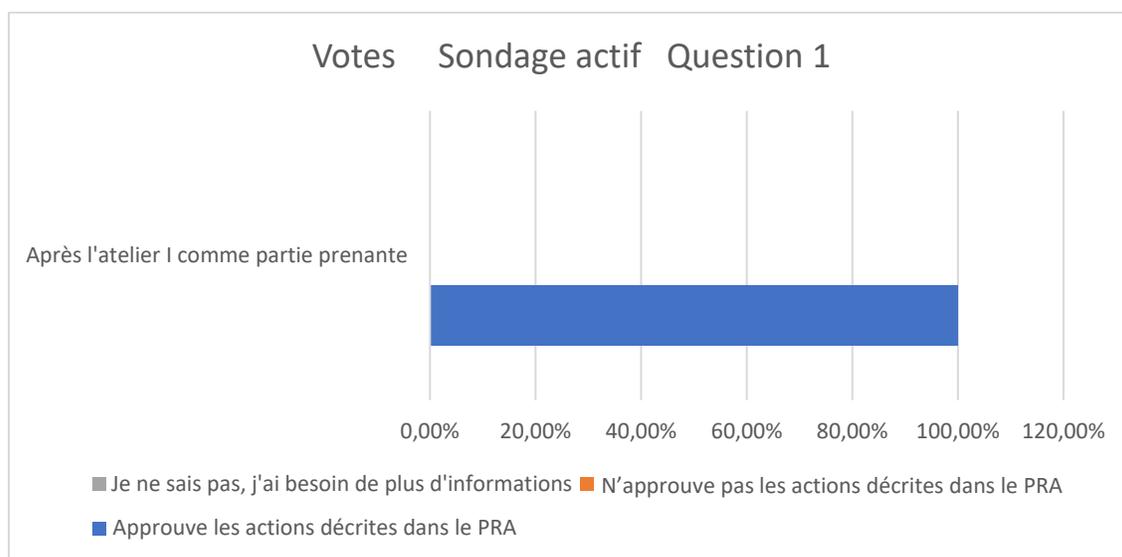
« Importance » indique le degré auquel le projet ne peut pas être considéré comme une réussite si les besoins, les attentes et les problèmes des parties prenantes ne sont pas pris en compte. Cette mesure provient souvent de la relation entre les besoins des parties prenantes et les buts et objectifs du projet.

Dans le cas du PRA, les ONG auront sans doute une plus grande influence puisque, dans bien des cas, elles dirigeront (et financeront potentiellement) la mise en œuvre des activités qui découlent de ce plan de travail. En revanche, les entités publiques, comme les ministères et autres organismes gouvernementaux, n'auront pas un si grand niveau d'influence pour mener pleinement les actions qui découlent du plan. Cependant, leur niveau d'importance est très élevé, puisqu'elles sont en position de retarder ou entraver certaines activités (telles que la révision de la législation), ce qui signifie que les initiatives prioritaires ne peuvent être réalisées en temps opportun. Elles devraient être impliquées dès le début afin de gagner leur soutien, leur participation et leur capacité de leadership à l'avenir.

Les universités, les entités universitaires et le secteur privé peuvent exercer une influence significative sur le développement du projet en raison de leur capacité économique et de l'intérêt qu'ils portent sur l'atteinte de l'objectif principal du PRA qui est d'inverser la tendance à la baisse de la sous-population de tortues luths de l'ANO. Cependant, ils n'auront pas un haut niveau de pouvoir de décision ; ainsi, leur rôle est plus souvent de promouvoir et de participer activement aux activités. En outre, ils peuvent approuver le renforcement de la législation, encourager le renforcement des capacités et plaider pour la signature d'accords formels qui visent à encourager la collaboration avec des entités qui, autrement, pourraient être moins motivées à soutenir les activités du PRA.

Validation du plan d'action

Un atelier virtuel de validation du PRA de deux jours a eu lieu du 10 au 11 mai 2022. Les parties prenantes de la Barbade, du Canada, de la France, de la Guyane française, de la Grenade, du Guyana, du Suriname, des Pays-Bas (représentant également les Antilles néerlandaises), de Trinité-et-Tobago et des États-Unis d'Amérique ont participé à cet événement qui a vu la participation de 50 personnes le jour 1 et de 43 personnes le jour 2. Le deuxième jour, le PRA a été approuvé à l'unanimité par ceux qui étaient présents.



Liste des participants au processus de construction

Adrian Wilson Nature Seekers Trinidad and Tobago awilson@natureseekers.org	Aiesha Williams Directeur national WWF-Guianas (Bureau du Guyana) awilliams@wwf.gy	Alana Jute Institute of Marine Affairs Alana.Jute@gmail.com
Allan Bachan Directeur exécutif Turtle village trust Allan.bachan@gmail.com	Aloewanai Starian Secrétaire STIDUNAL-Galibi aloewanais48@hotmail.com	Anderson Zoe FutureFishers/Matlotkingfishers zoetrini@yahoo.com matlotkingfishers@gmail.com
Ann Marie Lauritsen Délégué des USA à l'IAC NOAA anmarie.lauritsen@noaa.gov	Arjan de Groene Conseiller Antilles néerlandaises et tortues marines WWF-Netherlands agroene@wwf.nl	Arlene Williams Las Cuevas Eco Friendly association arlenewilliams482@gmail.com
Asha Hargreaves Division des pêches	Audrey Chevalier Agent de programme Océans	Auriane Dhelin Conservatrice

Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches a.hargreavesfrancis@gmail.com	WWF France — Bureau Guyane achevalier@wwf.fr	Réserve naturelle nationale de l'Amana a.dhelin.rna@gmail.com
Avanaisa Turny Modérateur AT-OSS NV ar.turney@outlook.com	Bria De Costa Division des pêches Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches bdecosta@gmail.com	Bryan Wallace Directeur Ecolibrium bryan@ecolibrium-inc.com
Candace Amoroso Ministère de la Planification et du développement candace.amoroso@planning.gov.tt	Carla Phillips Savage Conférencière University of the West Indies, School of Veterinary Medicine, Trinité-et-Tobago phillipsacn@gmail.com	Carlotta De Jesus Conseil démocratique de quartier Carlottadj36@gmail.com
Chelsea Boaler Spécialiste principal WWF Canada cboaler@WWFCanada.org	Chelsea Elvin Division des pêches Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches chelseaelvin1@gmail.com	Cheyenne Samson Assistant de projet général Green Heritage Fund Suriname cheyenne@greenfundsuriname.org
Claudine Sakimin Coordinateur Division de la conservation de la nature (Nature Conservation Division)/Service des forêts du Suriname Ministère de la Politique foncière et de la gestion forestière/Ministry of Land Policy and Forest Management claudinesakimin@yahoo.com	Cylene France Directeur intérimaire Office of the Association of Indigenous Village Leaders in Suriname (VIDS) cylene.france@vids.sr	Dan Foster Pascagoula labs. NOAA daniel.g.foster@noaa.gov
Darshan Narang Soldat dsn95@yahoo.com	David Mahabir Division des forêts/Forestry Division (Trinité) david.mahabir@gov.tt	David Mahabir Division des forêts/Forestry Division david.mahabir@gov.tt
David Shamsudeen Garde-côte des Forces de défense du Guyana shamo_d007@yahoo.com	Devon Dublin WWF-Guianas (Bureau du Guyana) ddublin@wwf.gy	Emily Bond Biologiste de la vie aquatique Fisheries and Oceans Canada Emily.bond@dfo-mpo.gc.ca
Etjeh Efraim Commissariat Commewijne comcommewijne@live.com	Felicia Collins Commissions des aires protégées/Protected Areas Commission fcollins.pac@gmail.com	Imang Jhonny Commissariat Commewijne comcommewijne@live.com
Jaime-Leigh Edghill Division des pêches Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches Jaime-Leigh.Edghill@gov.tt	Janelle Daniel Division des pêches Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches janelledaniel@gmail.com	Jeff Gearhart Biologiste chargé des recherches sur les pêches NOAA Jeff.Gearhart@noaa.gov
Johann Waldron Guyana Wildlife Conservation and Management Commission johandwal@gmail.com	Judith Gobin University of the West Indies-St. Augustine Judith.Gobin@sta.uwi.edu	Julia Horrocks Directeur Barbados Sea Turtle Project julia.horrocks@cavehill.uwi.edu
Julius Smith Biologiste de l'environnement Ministère de la Planification et du développement/Ministry of Planning and Development julius.smith@planning.gov.tt	Justine Dolabaille Agent technique 1 — Biodiversité Autorité de gestion de l'environnement/Environmental Management Authority jdolabaille@ema.co.tt	Karen Eckert Directeur exécutif WIDECAS: Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (Réseau caribéen pour la conservation des tortues marines) keckert@widecast.org
Katherine Hastings Biologiste SAR Fisheries and Oceans Canada katherine.hastings@dfo-mpo.gc.ca	Kate Charles Chef de projet — Biologiste marin Ocean Spirits Inc. Grenade kate@oceanspirits.org	Kathleen Martin Directeur exécutif Canadian Sea Turtle Network kmartin@seaturtle.ca

<p>Kelly Mannelle-Camejo Agent d'éducation Buccoo Reef Trust, Tobago buccooreeftrust@gmail.com</p>	<p>Kevin Muhammad Grande Rivière Nature Tour Guide Association Grande Riviere, Trinité barefootrax@yahoo.com</p>	<p>Kyle C Mitchell Nature Seekers Matura, Trinité kylemitchell@natureseekers.org</p>
<p>La Daana Kanhai Marine Scientist/Instructor III University of the West Indies-St. Augustine ladaanakada@yahoo.com</p>	<p>Langaman Heini Trésorier STIDUNAL-Galibi h.langaman@hotmail.com</p>	<p>Lanya Fanovich Environmental Research Institute Charlottesville ericologist@eric-tobago.org</p>
<p>Lee Sheppard Biologiste en sciences aquatiques Section des mammifères marins Fisheries and Oceans Canada lee.sheppard@dfo-mpo.gc.ca</p>	<p>Lena Dempewolf Ministère de la Planification et du développement lena.dempewolf@planning.gov.tt</p>	<p>Louanna Martin Division des pêches Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches lmartin@fp.gov.tt</p>
<p>Luan R. Gooding NAREI akeemrodrigues347@gmail.com</p>	<p>Luther Singh Garde-côte des Forces de défense du Guyana kingpins182003@yahoo.com</p>	<p>Mahwana Abrams GDF (Garde-côte) mahwanaabrams@yahoo.com</p>
<p>Marc Bejai Division des pêches Trinité-et-Tobago mbejai@gmail.com</p>	<p>Marc Girondot Chercheur Université Paris Saclay, Laboratoire Écologie, Systématique, Évolution marc.girondot@universite-paris-saclay.fr</p>	<p>Marci C. A. Gompers-Small Chargé de la politique environnementale (Biodiversité) Ministère de la Planification spatiale de l'environnement marci.gompers@gov.sr</p>
<p>Marina Fastigi Directeur/spécialiste des tortues marines YWF —Kido Foundation marina.fastigi@gmail.com</p>	<p>Mathilde Lasfargue Coordinatrice du Plan national d'action sur les tortues marines de la Guyane française Office français de la biodiversité (OFB) mathilde.lasfargue@ofb.gouv.fr</p>	<p>Mettendaf Mitchel Commissariat Commewijne mitchelmettendaf@gmail.com</p>
<p>Michael Hiwat Chargé de mission océans et faune WWF-Guianas (Bureau du Suriname) mhiwat@wwf.sr</p>	<p>Michel Nalovic Ingénieur halieute Comité régional des Pêches Maritimes et des Élevages marins (CRPMEM) de Guyane /GTMF/TOTM/IUCN MTSG/IUCN SCIANIDE SG bigsharkchum@yahoo.com</p>	<p>Michelle Cazabon-Mannette SpeSeas and SOS Tobago and TT National Sea Turtle Task Force mcazabon@gmail.com</p>
<p>Michiel van den Bergh Gestionnaire de la conservation WWF-Guianas (Bureau du Suriname) mvandenbergh@wwf.sr</p>	<p>Mike James Chercheur Fisheries and Oceans Canada mike.james@dfo-mpo.gc.ca</p>	<p>Misiedjan Sarah Département des pêches sarahmisedjan9@gmail.com</p>
<p>Monique Van de Water Conseillère principal Antilles néerlandaises WWF Netherlands, Bonaire mwater@wwf.nl</p>	<p>Nadia Ramphal Division des pêches, Unité aquatique Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches nadiaramphal@hotmail.com</p>	<p>Nadira Mathura Buccoo Reef Trust nadsmathura@yahoo.com</p>
<p>Naomi Soudry Chargée de communication Office français de la Biodiversité naomi.soudry@ofb.gouv.fr</p>	<p>Nelanie La Cruz Consultante WWF Guianas nelaniefcb@gmail.com</p>	<p>Nerissa Lucky Division des pêches Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches nerissalucky@gmail.com</p>
<p>Nicolas Paranthoën Coordinateur du PNA tortues marines des Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin) Office National des Forêts (ONF) International nicolas.paranthoën@onf.fr</p>	<p>Olga Koubrak Conseillère juridique SeaLife Law Canada okoubrak@sealifelaw.org</p>	<p>Pamashwar Jainarine Guyana National Fisherfolk Organization pjainarine@gmail.com</p>

Pane Ricardo Chef du village Galibi ricardopane@gmail.com	Patricia McGaw Council of Presidents of the Environment pmcgaw@gmail.com	Patricia Turpin COPE patjoanturpin@gmail.com
Petal Howell Planificateur principal de l'utilisation du sol Ministère de la Planification et du développement petal.howell@planning.gov.tt	Ranjit Soekhradj Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et des pêches rsoekhradj@yahoo.com	Rod Suepaul Conférencier School of Veterinary Medicine University of the West Indies rod.suepaul@sta.uwi.edu
Rosemarie Kishore Institute of Marine Affairs rkishore@ima.gov.tt	Samidin Jeantika Commissariat Commewijne comcommewijne@live.com	Sandra Esajas Commissariat Commewijne comcommewijne@live.com
Savita Kum Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale skum@minfor.gov.gy	Scott Eckert WIDECAST / Principia College seckert@widecast.org	Selowin Alamijawari Chef de village Galibi Chairman STIDUNAL-Galibi selowinalamijawari@gmail.com
Shandira Ankiah Division des pêches Ministère de l'Agriculture, des terres et des pêches shandira@gmail.com	Shane Durgah Division des pêches sndurgah@yahoo.com	Sheranie Kharpatoe Département des pêches ksheranie@gmail.com
Sherica Isaacs Guyana Wildlife Conservation and Management Commission sherica.isaacs@gmail.com	Shivam Mahadeo Upstream Management Limited shivam1936@live.com	Siddiqua Mondol Responsable du tourisme Ministère du Tourisme, de la culture et des arts mondols@tourism.gov.tt
Somaroe Kiran Chercheur Nature Conservation Division Ministère de la Politique foncière et de la gestion forestière kiransomaroesev@outlook.com	Sopheia Edghill Marine Conservation Officer WWF-Guianas (Bureau du Guyana) Sedghill@wwf.gy	Soraya Wijntuin Chargée de mission océans WWF-Guianas (Bureau du Suriname) swijntuin@wwf.sr
Stéphanie Barthe Cheffe d'unité Office français de la biodiversité (OFB) — Unité technique et connaissance Guyane stephanie.barthe@ofb.gouv.fr	Thiviya Kanagasabesan Spécialiste WWF-Canada tkana@wwfcanada.org	Troy Thomas University of Guyana troy.thomas@uog.edu.gy
Veronica Caceres Secrétariat Convention inter-américaine pour la protection et la conservation des tortues marines veronica@iacseaturtle.org	Virun Lutchman Division des pêches lutchman.fdt@gmail.com	Wenceslaus Washington Commissions des aires protégées wawww.pac@gmail.com
Zola Narine NAREI: National Agricultural Research and Extension Institute Guyana zolanaraine@yahoo.com		

Consultants pour le processus de construction

Ana Rebeca Barragan Consultant dirigeant Systrategum Consulting anarebeca.barragan@gmail.com	Rodolfo Barragan Systrategum Consulting rodolfo.barragan@systrategum.com	Jose Antonio Espin Systrategum Consulting antonio.espin@systrategum.com
--	---	---

Annexe IV. Résumé des recommandations pour actions et activités du plan d'action

Ligne stratégique 1. Législation et application
L1. Examiner le cadre juridique de chaque pays et, si nécessaire, le mettre à jour pour inclure les recommandations de ce plan régional d'action.
L1.1. Effectuer une analyse des lacunes entre les outils juridiques existants et la mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées dans le plan régional d'action (PRA).
L1.1.1. Étudier les lois existantes pour identifier les outils juridiques disponibles dans chaque pays en ce qui concerne les tortues luths.
L1.1.2. Identifier les outils juridiques manquants et développer un plan pour combler les lacunes.
L1.2 Développer des mécanismes juridiques qui facilitent la collaboration transfrontalière.
L1.2.1. Concevoir un plan de travail pour faciliter la collaboration transfrontalière.
L1.2.2. Établir un mémorandum d'accord (MOU) ou d'autres mécanismes pour guider et permettre la collaboration transfrontalière.
L1.2.3. Convoquer des réunions régionales avec les organismes gouvernementaux pour discuter du progrès des protocoles d'accord avec des mises à jour sur les collaborations de l'année précédente.
L2. Optimiser l'application des politiques et règlements pour des activités efficaces de gestion et de conservation dans toute la région.
L2.1. Fixer des règlements et amendes appropriés selon le vrai coût du non-respect.
L.2.1.1. Former un groupe de travail sur la législation régionale avec l'expertise et la capacité d'analyse du cadre juridique régional et de proposition des changements appropriés.
L.2.1.2. Effectuer une évaluation des risques pour identifier les activités/zones géographiques qui doivent être au cœur de l'application, avec une intention d'augmenter la survie des tortues luths.
L.2.1.3. Rendre l'utilisation des systèmes de surveillance des navires obligatoire pour les bateaux de pêche soupçonnés de pêche INN.
L2.2. Établir les conditions appropriées pour améliorer l'application des politiques et règlements relatifs à la conservation des tortues luths de l'ANO.
L2.2.1. Effectuer une évaluation des capacités, de l'expertise et du financement disponibles pour la mise en œuvre et l'application des actions décrites dans le PRA.
L.2.2.2. Renforcer les capacités, l'expertise et le financement pour la mise en œuvre au Suriname, en Guyane française, au Guyana et à TT.
L2.3. Favoriser une culture de poursuites judiciaires en amont de la chaîne pour garantir que ceux qui profitent le plus de la violation des règles soient punis.
L.2.3.1. Examiner les poursuites concluantes pour identifier les meilleures pratiques.
L.2.3.2. Promouvoir un échange d'expériences transfrontalier pour que chacun puisse apprendre des autres quant aux approches en matière de poursuites.
L.2.3.3. Organiser avec des juges un atelier portant sur les impacts des violations sur le rétablissement des tortues marines et sur l'importance d'une dissuasion suffisante.
L.2.3.4. Réaliser une formation intersectorielle des agents chargés de l'application des lois et des organismes responsables pour assurer une compréhension et une appréciation mutuelles.
L3. Promouvoir des actions pour encourager les gouvernements à adhérer aux conventions internationales comme le protocole SPAW et l'IAC.
L3.1. Travailler avec le secrétariat de l'IAC pour faciliter la sensibilisation des États non adhérents.
L.3.1.1. Soutenir le Secrétariat de l'IAC dans les moyens appropriés de sensibilisation.
L.3.1.2. Collaborer avec les organes directeurs compétents (États non adhérents) sur l'adhésion à la convention.
L3.2. Encourager la création d'un sous-groupe de travail au sein du SPAW spécifique à l'adoption des recommandations du PRA.
L.3.2.1. Collaborer avec les points focaux SPAW (Guyana, Guyane française, TT) pour promouvoir au sein du secrétariat la formation d'un sous-groupe de travail sur les tortues luths.
L4. Optimiser l'application des règlements existants pour atténuer les prises accessoires de tortues luths dans les engins de pêche déployés au large des principaux sites de nidification (par exemple, les 3 Guyanes, Trinité).
L4.1. Augmenter les patrouilles dans les zones protégées, développer et mettre en place d'autres aires de protection en particulier sur les principaux sites de nidification.
L4.1.1. Promouvoir le partage des informations entre les organismes gouvernementaux, les ONG et les groupes communautaires pour incorporer les connaissances locales dans les systèmes d'informations centralisées entre les pays.
L4.1.2. Formaliser les systèmes de partage d'informations grâce aux protocoles d'entente transfrontaliers relatifs à la pêche INN.
L4.1.3. Promouvoir l'utilisation de la technologie (drones, IA, applications de science citoyenne) pour soutenir les organismes dans la surveillance des aires protégées.
L4.1.4. Établir des patrouilles conjointes entre les pays concernés pour la surveillance et le contrôle de la pêche INN.
L4.2. Tirer parti des résolutions et des exigences de déclaration concernant les prises accessoires légales et INN de tortues luths par le biais de l'IAC.
L4.2.1. Promouvoir la participation active des États adhérents à l'IAC pour développer des résolutions et des exigences de déclaration visant à réduire la mortalité des tortues luths.

L4.3. Assurer la protection des tortues pendant la saison de nidification dans les eaux au large des sites de ponte.
L4.3.1. Partager entre les parties prenantes des exemples de zones marines restreintes/fermées près des sites de nidification.
L4.3.2. Appliquer des mesures pour fermer ou restreindre l'accès aux sites de nidification et aux zones proches du littoral avec des interactions connues ou potentiellement élevées entre les tortues et la pêche.
L4.4. Développer une stratégie pour caractériser et traiter les problèmes des prises accessoires relatives à la pêche INN.
L4.4.1. Identifier les critères de collaboration régionale et élaborer des plans de travail nationaux (avec une perspective régionale).
L4.4.2. Élaborer un plan régional d'action de lutte contre la pêche INN qui cible le Suriname, le Guyana, la Guyane française et TT.
L4.4.3. Coordonner le lancement du plan régional d'action INN avec la participation des organismes compétents des pays cibles.

Ligne stratégique 2. Protection et gestion des habitats essentiels

Plages de nidification

H1. Élaborer un plan de gestion des plages à travers un processus consultatif des parties prenantes pour minimiser les conflits d'utilisation des ressources.

H1.1. Établir des directives régionales pour le développement des plans de gestion des plages de ponte avec des mesures de gestion sans conflits.

H1.1.1. Organiser un minimum de trois consultations transfrontalières des parties prenantes.

H1.2. Engager des gestionnaires pour prendre en compte l'habitat de nidification des tortues lors de l'approbation des activités de développement côtier (extraction de sable, fortification des côtes, lutte contre l'érosion des plages, etc.).

H1.2.1 Organiser un atelier en faveur des gestionnaires de ressources pour qu'ils se familiarisent avec le ou les plans de gestion des plages.

H1.2.2 Organiser des réunions avec les organismes responsables de l'octroi des permis pour examiner la mise en œuvre du ou des plans de gestion des plages.

H1.2.3. Organiser des consultations nationales concernant les activités de surveillance et d'application pour les principales plages de nidification.

H1.3. Développer un capital et un budget pérennes pour chaque site de gestion.

H1.3.1. Élaborer un plan financier pour chaque site de nidification principale impliqué dans un maintien durable.

H1.4. Plaider pour conserver/améliorer la résilience des écosystèmes côtiers, particulièrement en ce qui concerne le développement des infrastructures résidentielles et touristiques dans une époque de changement climatique et de montée du niveau de la mer.

H1.4.1 Prendre part à des activités de sensibilisation (ateliers, réunions) avec les parties prenantes du développement côtier, concernant les impacts des infrastructures inadaptées sur les plages de nidification.

H1.4.2. Plaider pour que tous les développements proposés sur les plages de nidification disposent obligatoirement d'une étude d'impact environnemental avec des termes de référence prescrits.

Habitats (d'internidification) littoraux

H2. Mener une planification spatiale marine, en travaillant étroitement avec les parties prenantes et experts régionaux afin d'inclure les données adéquates dans la prise de décisions.

H2.1. Définir de nouvelles aires marines protégées, en fonction des données d'utilisation de l'habitat des tortues luths pendant les saisons d'accouplement et de nidification.

H2.1.1 Examiner les bases de données locales existantes en identifiant celles qui sont associées aux AMP

H2.1.2 Cartographier les zones marines pertinentes, si nécessaire, en utilisant les plateformes SIG disponibles.

H2.1.3 Effectuer une analyse des lacunes quant à la disponibilité des données pour les domaines pertinents.

H2.1.4 Sur la base des manques de données, réaliser des études pour identifier les zones marines pertinentes aux mouvements des tortues luths pendant et entre les saisons de reproduction.

H2.1.5 Effectuer une cartographie de l'utilisation des ressources.

H2.1.6 Mener des consultations des parties prenantes pour identifier les besoins en moyens et les priorités.

H2.2. Développer une méthodologie pour démarquer et protéger les limites marines des habitats des tortues.

H2.2.1. Utiliser les options moins coûteuses disponibles pour les études en mer comme le véhicule aérien sans pilote (UAV), les bouées, l'affichage des coordonnées GPS, etc..

H2.2.2. Une fois que les limites sont fixées, développer les règlements et les activités de gestion correspondantes dans ces aires protégées.

H2.3. Promouvoir la participation des organismes ayant des capacités de surveillance tels que les garde-côtes ou les instituts de recherches.

H2.3.1. Signer des protocoles d'accord avec les organismes gouvernementaux compétents.

H2.3.2. Créer des incitations pour les organismes qui augmentent leur participation aux activités de surveillance sur les sites pertinents pour la conservation des tortues luths.

H3. Optimiser les efforts pour réduire les prises accessoires de tortues luths dans les engins de pêche INN et de pêche légale dans les habitats du plateau continental, particulièrement dans les zones fourragères, les routes migratoires et les plages de nidification extracôtières.

H3.1. Caractériser la distribution et la densité des engins fixes (INN et légaux) et des tortues dans les eaux du plateau grâce à des relevés aériens et d'autres méthodes.

H3.1.1. Effectuer une évaluation de l'effort de pêche (y compris INN) dans les pays de la RC.
H3.1.2. Cartographier les « points chauds » potentiels de prise accessoire légale et INN dans les zones à forte densité d'engins de pêche qui se chevauchent avec une forte présence des tortues luths
H3.1.3. Partager les résultats de la carte des « points chauds » de prises accessoires et commencer à impliquer les organismes gouvernementaux et les entreprises de pêche.
H3.2. Assurer la poursuite des travaux de suivi des populations de tortues luths en alimentation et des interactions avec les pêches dans les zones d'alimentation et les routes migratoires.
H3.2.1. Favoriser la participation des instituts de recherche et des organisations de pêcheurs à une initiative multipartite de surveillance régionale.
H3.2.2. Explorer les possibilités de multiplier les efforts pour réduire les interactions entre les baleines noires et les lignes verticales, susceptibles d'être également profitables aux tortues luths dans les zones d'alimentation du Nord.
H3.3. Mettre en place un programme structuré d'essai, d'adaptation et d'adoption d'engins modifiés dans la pêche aux filets maillants pour éviter la prise accessoire de tortues luths dans les zones prioritaires dans toute la région.
H3.3.1. Mener des projets de recherche sur les modifications alternatives des engins de pêche les mieux adaptées à la région
H3.3.2. Établir et appliquer (avec du personnel et des fonds nécessaires) des restrictions spatio-temporelles pour la pêche au filet maillant dans les « points chauds » détectés.
Habitats offshore et océaniques
H4. Mettre en œuvre une stratégie pour réduire le risque des prises accessoires dans les engins de pêche INN ou de pêche légale pour les tortues luths dans les habitats océaniques.
H4.1. Identifier les points chauds de prise accessoire légale et INN des tortues luths dans les habitats océaniques.
H4.1.1. Collaborer avec la CICTA et l'IAC en vue de coordonner une stratégie de conservation régionale pour la réduction et la surveillance des prises accessoires dans les habitats océaniques.
H4.1.2. Couvrir complètement les couloirs migratoires connus/prévus et identifier les régions à haut risque.
H4.1.3. Développer un plan d'action pour réduire les risques dans les zones prioritaires identifiées le long des couloirs migratoires.
H4.2. Tirer parti des événements internationaux de conservation (par exemple : le sommet One Ocean), pour susciter une prise de conscience sur la protection des écosystèmes et des tortues.
H4.2.1. Prendre contact avec des organisations qui travaillent en haute mer (sans nécessairement travailler sur les tortues marines) pour discuter des menaces dans les habitats océaniques et collecter toutes les données/informations disponibles.
H4.3. Renforcer les actions de conservation le long des couloirs migratoires et des zones d'alimentation dans la partie orientale de l'aire de distribution des tortues luths de l'ANO.
H4.3.1 Intensifier la collaboration avec les organisations qui travaillent dans la partie orientale de l'aire de distribution des tortues luths de l'ANO, particulièrement l'Afrique de l'Ouest (Gabon).
Collaboration régionale
H5. Élaborer et mettre en œuvre des protocoles de gestion des bonnes pratiques, développés en consultation avec les parties prenantes pour les zones à forte utilisation des tortues luths désignées pour améliorer le rétablissement de la population de l'ANO.
H5.1. Favoriser un engagement à long terme du personnel clé responsable de la mise en œuvre des plans (par exemple : les gardes).
H5.1.1. Établir une stratégie d'engagement pour les principales parties prenantes qui mettront en œuvre les protocoles de gestion.
H5.2. Améliorer la collaboration entre les parties prenantes et la communauté de pêcheurs pour promouvoir la durabilité.
H5.2.1. Développer des méthodes de pêche moins dangereuses pour les tortues, qui minimisent les prises accessoires sans compromettre les moyens de subsistance des pêcheurs.
H5.2.2. Impliquer les pêcheurs dans les projets de recherche sur la modification des engins qui réduisent les prises accessoires de tortues sans compromettre les moyens de subsistance des pêcheurs.
H6. Développer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour les organismes d'exécution.
H6.1. Déterminer les meilleures pratiques pour les organismes d'exécution pour protéger les tortues luths dans l'environnement du littoral.
H6.1.1. Établir une équipe internationale et interorganisme de gestion des tortues luths, chargée de coordonner les activités de gestion à l'échelle de l'aire de répartition.
H6.2. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des organismes d'application de la loi pour protéger les tortues luths et leurs habitats essentiels..
H6.2.1. Réaliser une analyse des lacunes en matière de renforcement des capacités pour se concentrer sur les domaines prioritaires
H6.2.2. Mener un programme d'échange entre les organismes gouvernementaux dans la région.
H6.3. Élaborer un plan de gestion opérationnel, avec des adaptations spécifiques à chaque zone.
H6.3.1. Elaborer un plan de gestion, fondé sur un consensus au sein de l'équipe de gestion des tortues luths.

Ligne stratégique 3. Engagement communautaire

C1. Obtenir la participation des ressources humaines ayant l'expertise et l'expérience nécessaires pour entamer des consultations communautaires et s'assurer que cela soit maintenu sur le long terme avec la collaboration étroite des communautés.
C1.1. Établir un fonds régional pour faciliter et financer l'engagement et la sensibilisation des communautés.
C1.1.1. Étudier les possibilités de création d'un fonds régional efficace pour l'engagement et la sensibilisation des communautés.
C1.1.2. Prendre contact avec les financeurs potentiels pour proposer un programme d'engagement et de sensibilisation des communautés à long terme dans la région.
C1.2. Renforcer les compétences au sein des communautés pour disposer de ressources humaines formées au contrôle du respect des règlements de conservation.
C1.2.1. Développer et mettre en œuvre un programme de formation pour les membres éligibles des communautés vivant à proximité des habitats prioritaires des tortues luths de l'ANO.
C1.2.2. Promouvoir la valorisation des informations et des connaissances scientifiques et leur rôle dans la conservation des tortues marines.
C2. Maintenir l'engagement communautaire à tous les niveaux (exécuter, planifier, évaluer, surveiller, appliquer, etc.) pour le soutien de la mise en œuvre du PRA.
C2.1. Promouvoir des partenariats avec les leaders communautaires pour garantir le succès des programmes.
C2.1.1. Créer des groupes de discussion pour engager un processus de consultation dans les principales communautés.
C2.1.2. Définir, en accord avec toutes les parties prenantes, le timing, la fréquence et le but des consultations communautaires.
C2.1.3. Concevoir des sessions d'engagement communautaire (par exemple, en précisant les objectifs à atteindre ; en fournissant un suivi et un retour d'expérience, en élaborant collectivement des solutions).
C2.1.4. Promouvoir/guider des ambassadeurs locaux qui peuvent parler pour les tortues dans leurs communautés respectives.
C2.2. Impliquer les pêcheurs directement dans la collecte de données, l'interprétation des données et l'élaboration des protocoles de recherche.
C2.2.1. Demander aux pêcheurs quelles sont les questions qui les intéressent sur les tortues luths et essayer de les intégrer dans la recherche.
C2.2.2. Créer un bulletin d'information spécifique aux pêcheurs leur rapportant l'effectivité de leurs contributions en faveur des tortues marines.
C2.2.3. Impliquer les pêcheurs directement dans les essais de terrain pour évaluer les autres solutions d'engins pour réduire la prise accessoire de tortues.
C2.3. Organiser des forums pour permettre aux pêcheurs de s'exprimer dans un environnement sûr.
C2.3.1. Organiser une « rencontre » annuelle des communautés de pêcheurs où ils peuvent partager leurs expériences et exprimer leurs opinions dans un environnement rassurant et non moralisateur.
C3. Quantifier le succès de la sensibilisation en tant que mesure des progrès.
C3.1. Établir des valeurs de référence à utiliser dans les futures évaluations pour mesurer l'efficacité des activités d'éducation et leur capacité à modifier les comportements liés à la conservation.
C3.1.1. Mener des enquêtes CAP (connaissances, attitudes et pratiques) dans les communautés locales.
C3.2. Développer une stratégie régionale d'information basée sur les caractéristiques des communautés caribéennes avec des indicateurs/méthodes spécifiques pour mesurer les progrès.
C3.2.1. Utiliser les enquêtes CAP pour suggérer une stratégie d'intervention qui reflète les réalités locales et les facteurs culturels spécifiques qui les influencent.
C3.2.2. Développer des indicateurs pour mesurer le succès de la sensibilisation.
C4. Développer une stratégie pour un engagement à la sensibilisation communautaire à long terme dans toute la région.
C4.1. Mettre en place des activités en dehors de la saison de nidification.
C4.1.1. Réaliser des visites, toute l'année, sur les plages de nidification pour enseigner aux élèves/étudiants et aux autres visiteurs l'écologie côtière, la biodiversité et l'importance de protéger l'écosystème de la plage.
C4.2. Développer des actions expérientielles efficaces pour impliquer les diverses parties prenantes (y compris les enfants).
C4.2.1. Forger des alliances avec les enseignants afin de concevoir des « visites de terrain » sûres (et continues) sur les plages, les entrepôts des pêches et les autres lieux d'enseignement.
C4.2.2. Organiser des camps d'été de jour pour les enfants et leurs parents.
C4.3. Promouvoir des programmes avec les écoles pour impliquer les élèves/étudiants.
C4.3.1. Développer un « programme des jeunes conservacionnistes » dans lequel les jeunes peuvent participer à des activités sur le terrain et partager leurs expériences dans toute la région.
C5. Créer des programmes de sensibilisation ciblés avec des outils conçus pour des publics spécifiques.
C5.1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour que les messages et activités des réseaux sociaux atteignent des publics différents (langues, âges, profession).
C5.1.1. Engager un spécialiste des médias sociaux pour qu'il conçoive une stratégie régionale qui peut être adaptée à différents groupes cibles et approches culturelles.
C5.1.2. Créer des comptes sur les plateformes de médias sociaux, publier régulièrement du contenu informatif sur les tortues luths et inclure du contenu interactif en ligne.

C5.2. Concevoir des outils de sensibilisation disponibles dans les langues indigènes (et autres langages inclusifs).
C5.2.1. Créer des posters pour vulgariser les connaissances scientifiques dans le contexte des communautés locales.
C5.2.2. Incorporer plus de connaissances locales au contenu de sensibilisation (digital ou imprimé).
C5.3. Préparer des activités pour les événements annuels lors de jours spéciaux.
C5.3.1. Concevoir des événements, jeux, soirées quiz communautaires dans les bars locaux avec des prix, du contenu spécifique sur les réseaux sociaux, etc..
C5.4. Promouvoir les échanges de culture et d'expériences internationaux entre les parties prenantes dans la région.
C5.4.1. Organiser un premier atelier d'échange avec les parties prenantes des secteurs clés pour la conservation des tortues luths.
C5.4.2. Chercher à reproduire l'expérience du voyage des Nature Seekers (Trinité) en Nouvelle-Écosse dans le cadre d'un échange culturel avec des pêcheurs canadiens.
C5.4.3 Organiser des échanges entre les organisations de conservation des tortues marines dans la région sur les avantages de l'implication de la population locale dans les pratiques de conservation des tortues marines : ce qui marche dans une région peut-il être reproduit ailleurs ?
C5.4.4 Organiser des ateliers/plateformes de diffusion médiatique pour mieux sensibiliser aux risques sanitaires liés à la consommation des produits de tortues marines (viande, œufs, sang).

Ligne stratégique 4. Besoins en données scientifiques

D1. Développer un panel régional sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour des discussions initiales sur les meilleures approches pour développer une base de données/référentiel régional accessible.
D1.1. Créer un réseau de spécialistes des TIC dans toute la région pour travailler avec les scientifiques et soutenir la gestion des données dans la région.
D1.1.1. Sécuriser des financements pour engager des spécialistes des TIC.
D1.1.2. Monter une équipe régionale spécialisée en TIC pour soutenir la collecte de données et la gestion des outils.
D1.1.3. Organiser des réunions trimestrielles pour fournir des mises à jour (ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qui pourrait être amélioré).
D1.1.4. Assigner des opérations quotidiennes à un groupe de personne ou une entreprise.
D1.1.5. Inclure les spécialistes des TIC dans les conversations sur la conservation pour permettre davantage d'inclusion.
D1.2. Former un groupe régional en charge des données scientifiques qui est responsable de la gestion et de la vérification des informations.
D1.2.1. Sélectionner des candidats et s'accorder sur les conditions du partage des informations et de la gestion, et particulièrement sur les spécificités du partage des données et des droits de publication.
D1.3. Développer un logiciel/une plateforme facilitant l'accès au stockage et au rappel des données en fonction de leurs lacunes.
D1.3.1. Sélectionner un <i>cloud</i> ou un serveur pour stocker toutes les données.
D1.3.2. Rassembler les documents de recherches à télécharger.
D2. Développer un hub de données régional, avec un consensus sur les types de données nécessaire pour l'évaluation régionale de la population de l'ANO, des directives pour la collecte et l'utilisation des informations.
D2.1. Obtenir le financement pour la mise en place et la gestion du hub et du portail d'accès.
D2.1.1. Identifier la structure d'accueil (WIDECAS/MTSG/SWOT)
D2.1.2. Créer des groupes de travail pour chaque besoin en collecte de données, sous la coordination du groupe de données scientifiques.
D2.1.3. S'associer avec des initiatives internationales relatives aux stratégies de réduction des prises accessoires légales et INN des tortues en vue de partager des informations.
D2.2. Élaborer des directives consensuelles spécifiques à la collecte et la gestion des données sur les prises accessoires légales et INN dans toute la région.
D2.2.1. Identifier des méthodes objectives de collecte de données relatives aux prises accessoires.
D2.2.2. Identifier les besoins spécifiques en données et les normes de collecte.
D2.3. Élaborer des directives consensuelles sur la collecte et la méthodologie des autres données sur les menaces.
D2.3.1. Concevoir un processus de collecte, organisation, stockage et sauvegarde des données : des données et rapports scientifiques aux outils d'éducation et de sensibilisation destinés au grand public et aux communautés.
D2.3.2. Élaborer des directives pour un support <i>semi-open source</i> pour les données brutes, reconnaissant la propriété et accessible aux chercheurs reconnus du réseau tortues marines et géré par le groupe régional de données scientifiques.
D2.4. Incorporer les outils de normalisation existants et connus pour suivre les meilleures pratiques internationales.
D2.4.1. Organiser des ateliers pour les groupes de surveillance des plages de nidification sur l'usage des normes minimales en matière de données (SWOT) et les logiciels appropriés.
D2.4.2. Renforcer les capacités des pêcheurs à signaler les incidents aux organisations locales pour qu'elles puissent récupérer les informations.
D2.5. Définir les recommandations et normaliser les protocoles pour collecter les données de marquage.
D2.5.1. Former un groupe de travail pour normaliser les protocoles de marquage dans toute la région.

D2.5.2. Promouvoir un plus large partage des données de marquage et une amélioration du marquage sur tous les sites de nidification.
D2.6. Définir les recommandations et normaliser les protocoles pour collecter les données sur l'état de santé des tortues.
D2.6.1. Former un groupe de travail pour définir la collecte, le suivi et la déclaration des données standard ou de routine sur la santé.
D2.6.2. Identifier un réseau régional de laboratoires avec la capacité d'analyser les paramètres de santé convenus.
D3. Former un groupe de travail régional sur la prise légale ou INN des tortues responsable de coordonner la collecte des données nécessaires aux stratégies d'atténuation des prises accessoires et de conseiller les différents organismes dans leur prise de décisions en matière de conservation.
D3.1. Mettre en œuvre un programme régional exhaustif de caractérisation des prises accessoires légales et INN de tortues afin d'identifier les « points chauds » des prises accessoires et les opportunités prioritaires pour les mesures d'atténuation.
D3.1.1. Plaider pour le déploiement à bord d'observateurs formés quand/où ces programmes pourraient fournir des données valables sur le nombre, la distribution et la saisonnalité des interactions entre les pêches et les tortues luths.
D3.1.2. Promouvoir l'utilisation d'appareils tels que les caméras embarquées avec GSM qui envoient directement des photos aux biologistes sur terre pour évaluer les pêches.
D3.1.3. Compiler et comparer les données sur les prises accessoires entre les types d'engins, à l'échelle régionale, afin d'identifier les opportunités prioritaires pour la réduction des prises accessoires du point de vue de l'impact sur la population.
D3.1.4. Analyser les données de captures accidentelles régionales et les combiner aux données d'occurrence des tortues pour créer une carte des interactions tortues luths-pêches.
D3.1.5. Identifier l'étendue des prises accessoires légales et INN, locales et internationales.
D3.1.6. Structurer une méthode de collecte de données relatives aux prises accessoires dans les pêches aux filets maillants dans toute la région, en collaboration avec les pêcheurs, couvrant aussi les aspects socio-économiques de la pêche.
D3.1.7. Entreprendre une caractérisation complète des communautés de pêcheurs (particulièrement la socioéconomie des pêches) et des pêches associées affectant et affectées par la prise accessoire de tortues.
D3.1.8. Chercher les moyens de mettre en œuvre des projets standard d'observation des pêches pour collecter des données de base sur les interactions de la pêche dans toutes les juridictions.
D3.2. Effectuer des études sur la sélectivité de la pêche et la modification expérimentale des engins comme mesures d'atténuation des prises accessoires.
D3.2.1. Renforcer les agences des pêches pour qu'elles puissent régulièrement fournir des informations sur la prise de poisson, les engins, les prises accessoires, etc. et ainsi enrichir les jeux de données nationaux.
D3.2.2. Embaucher des agents pour travailler sur la sélectivité des pêches et la collecte de données à bord lors de l'essai des engins modifiés.
D3.3. Évaluer les impacts potentiels de la pêche à la palangre sur les tortues luths.
D3.3.1. Rechercher auprès de la CICTA l'accès aux données sur la prise accessoire de la pêche à la palangre.
D4. Des recommandations régionales à la mise en œuvre locale : incorporer les recommandations régionales (nombre de nids, nombre de femelles, données sur les menaces) dans chaque plan d'action pour le rétablissement des tortues marines (STRAP).
D4.1. Développer un système pour rassembler sur le plan régional toutes les publications afin de les partager avec les organismes responsables de la mise en œuvre de chaque STRAP.
D4.1.1. Incorporer l'utilisation du hub de données pour le partage des informations pertinentes.
D4.2. Organiser régulièrement une série de séminaires sur les données scientifiques.
D4.2.1. Identifier les sujets de recherche pertinents à discuter et les experts pour présenter les exposés.
D4.3. S'assurer que tous les STRAPS sont mis en œuvre suivant les recommandations régionales pour la collecte de données et les activités de terrain.
D4.3.1. Organiser des ateliers de formation sur les méthodes normalisées de collecte de données, d'archivage et d'évaluation.
D5. Effectuer des analyses des lacunes aux niveaux régional et local pour identifier les menaces prioritaires et les autres besoins en données.
D5.1. Donner priorité à la collecte de données collaborative et à l'analyse des données existantes.
D5.1.1. Concevoir et exécuter des analyses des données de suivi satellite pour identifier les changements spatiaux et / ou temporels dans les zones de déplacement après la nidification ou les zones d'alimentation.
D5.1.2. Concevoir et exécuter des analyses de données sur la capture-recapture pour déterminer les tendances régionales dans les intervalles de remigration, la fréquence de ponte, le taux de survie.
D5.1.3. Concevoir et exécuter des analyses pour déterminer les tendances et les moteurs de la production des émergences dans toute la région.
D5.1.4. Élaborer la formation à l'évaluation dans l'eau pour garantir la collecte de données sur les mâles/femelles.
D5.2. Optimiser la connaissance sur la dynamique des plages et de son impact sur les tendances de nidification des tortues luths.
D5.2.1. Définir les schémas de perte/accrétion de plages pour déterminer leur effet sur la sélection des sites de nidification des tortues luths et leur relation avec les tendances à la baisse.
D5.3. Identifier des indicateurs de population pour définir les objectifs minimaux de rétablissement de population pour les tortues luths de l'ANO.
D5.3.1. Déterminer la proportion minimale de colonies devant inclure les meilleures pratiques afin d'inverser les tendances à la baisse.
D5.4. Étudier l'impact des caractéristiques du cycle biologique des tortues luths sur les besoins de conservation.
D5.4.1. Concevoir une étude pour analyser le succès de l'éclosion et la résilience génétique.
D5.4.2. Évaluer la relation entre la température de l'eau et les ouragans et la nidification des tortues luths dans toute la région.
D5.4.3. Évaluer les maladies, les polluants (par exemple : les métaux lourds, le plastique) et leur relation avec la santé des tortues luths.

Annexe V. Exemples de l'adaptation des actions du PRA aux plans nationaux d'action

Actions du PRA sur les tortues luths de l'ANO	Guyane française	Guyana	TT	Suriname.
L1.1. Effectuer une analyse des lacunes entre les outils juridiques existants et la mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées dans le PRA.				Examiner les lois et règlements locaux existants
L1.2 Développer des mécanismes juridiques qui facilitent la collaboration transfrontalière.	OP3.1 Développer la communication entre les acteurs transfrontaliers	7.3. b Développement et renforcement d'un organisme spécialisé en conservation et gestion des tortues marines 7.4. Un cadre législatif harmonisé		
L2.1. Fixer des règlements et amendes appropriés selon le vrai coût du non-respect.			S'assurer que les amendes et autres sanctions sont appropriées pour servir de dissuasion efficace.	Évaluer l'efficacité de l'application de la loi
L2.2. Établir les conditions appropriées pour améliorer l'application des politiques et règlements relatifs à la conservation des tortues luths de l'ANO.				
L2.3. Favoriser une culture de poursuites judiciaires en amont de la chaîne pour garantir que ceux qui profitent le plus de la violation des règles soient punis.				Évaluer l'efficacité de l'application de la loi
L3.1 Travailler avec le secrétariat de l'IAC pour faciliter la sensibilisation des États non adhérents.	OP3.1 Développer la communication entre les acteurs transfrontaliers		Désigner un organisme responsable du programme national de conservation des tortues marines, en donnant une attention égale aux tortues marines et à leurs habitats à Tobago	
L3.2 Encourager la création d'un sous-groupe de travail au sein du SPAW spécifique à l'adoption des recommandations du PRA.			Constituer et habiliter un groupe de travail national sur les tortues marines pour superviser et coordonner les activités de recherche et de conservation des tortues marines et pour donner force et voix au plaidoyer.	
L4.1 Augmenter les patrouilles dans les zones protégées, développer et mettre en place d'autres aires de protection en particulier sur les principaux sites de nidification.	Action 1.6.1 Réduire le braconnage des œufs Action 3.3.2 Conforter la diminution du braconnage par le développement d'actions de coopération		Établir un système national d'aires protégées marines	
L4.2 Tirer parti des résolutions et des exigences de déclaration concernant les prises accessoires				

légales et INN de tortues luths par le biais de l'IAC.				
L4.3 Assurer la protection des tortues pendant la saison de nidification dans les eaux au large des sites de ponte.				Développer des plans de gestion spécifiques
L4.4 Développer une stratégie pour caractériser et traiter les problèmes des prises accessoires relatives à la pêche INN.	Action 1.2.1 Réduire la pêche INN aux filets droits		Mettre en œuvre un moratoire sur la prise des tortues marines jusqu'à ce que les données soient disponibles pour définir une pêche durable.	
H1.1 Établir des directives régionales pour le développement des plans de gestion des plages de ponte avec des mesures de gestion sans conflits.	Action 1.3.1 Réduire les incivilités et favoriser les bons comportements sur les plages	7.1. a.3 Identification des habitats essentiels et des menaces principales		Développer des plans de gestion spécifiques Impliquer les bureaux de CZM. Élaborer des directives réglementaires. Prévoir l'application des directives. Élaborer des documents éducatifs. Prévenir et réduire la dégradation des plages de nidification, extraction de sable, lumière, lutte contre l'érosion, reconstruction des plages
H1.2 Engager des gestionnaires pour prendre en compte l'habitat de nidification des tortues lors de l'approbation des activités de développement côtier (extraction de sable, fortification des côtes, lutte contre l'érosion des plages, etc.).	Action 1.7.1 Intégrer l'enjeu tortues marines aux projets d'aménagements et aux manifestations		Établir et appliquer les réglementations standard pour la construction et le développement des plages de nidification	Développer des plans de gestion spécifiques. Élaborer des documents éducatifs. Identifier les habitats essentiels. Suivre les zones fourragères. Suivre les habitats de nidification.
H1.3 Développer un capital et un budget pérennes pour chaque site de gestion.	Action 7.1.2 Assurer le financement des actions du PNA			Développer des plans de gestion spécifiques
H1.4 Plaider pour conserver/améliorer la résilience des écosystèmes côtiers, particulièrement en ce qui concerne le développement des infrastructures résidentielles et touristiques dans une époque de changement climatique et de montée du niveau de la mer.	Action 1.4.A Réduire les sources de pollution lumineuse OP2.9 Intégrer dans la stratégie de conservation les effets possibles du changement climatique			Développer des plans de gestion spécifiques
H2.1 Définir de nouvelles aires marines protégées, en fonction des données d'utilisation de l'habitat des tortues luths pendant les saisons d'accouplement et de nidification.		7.2. a.2.a Protection des femelles nicheuses 7.2. a.2.b Protection des œufs 7.2. a.2.c Protection des émergences		Prévenir et réduire la dégradation des habitats marins. Dynamiser les récifs. Déversement industriel, déversement de déchets en mer.

				Ruissellement agricole et eaux usées
H2.2 Développer une méthodologie pour démarquer et protéger les limites marines des habitats des tortues.				Identifier les habitats essentiels. Suivre les zones fourragères. Suivre les habitats de nidification. Prévenir et réduire la dégradation des habitats marins
H2.3 Promouvoir la participation des organismes ayant des capacités de surveillance tels que les garde-côtes ou les instituts de recherches.	Action 4.3.2 Faciliter les échanges de savoirs et de pratiques entre les acteurs		Renforcer la capacité du gouvernement à conserver les tortues marines de la nation en favorisant des initiatives supplémentaires de cogestion avec les communautés rurales.	
H3.1 Caractériser la distribution et la densité des engins fixes (INN et légaux) et des tortues dans les eaux du plateau grâce à des relevés aériens et d'autres méthodes.	OP2.6 Connaître et quantifier les menaces sur les adultes en période de reproduction			
H3.2 Assurer la poursuite des travaux de suivi des populations de tortues luths en alimentation et des interactions avec les pêches dans les zones d'alimentation et les routes migratoires.	OP2.7 Connaître et quantifier les menaces sur les adultes entre les périodes de reproduction		Identifier les aires d'alimentation et déterminer la distribution, l'abondance et l'évolution des tortues en mer sur cinq années consécutives	
H3.3 Mettre en place un programme structuré d'essai, d'adaptation et d'adoption d'engins modifiés dans la pêche aux filets maillants dans la région pour éviter la prise accessoire de tortues luths dans les zones prioritaires dans l'ensemble de la région.	Action 1.2.2 Limiter les captures accidentelles par la pêche légale côtière			
H4.1 Identifier les « points chauds » des prises accessoires légales ou INN de tortues luths dans les habitats océaniques (haute mer).	Action 3.3.4 Encourager la réduction des menaces le long des corridors de migration			
H4.2. Tirer avantage des événements internationaux de conservation (par exemple : le sommet One Ocean), pour susciter une prise de conscience sur la protection des écosystèmes et des tortues plus précisément.	Action 4.2.2 Proposer des événements de sensibilisation grand public en période de ponte			
H4.3. Renforcer les actions de conservation le long des couloirs migratoires et des zones d'alimentation dans la partie orientale de l'aire de distribution des tortues luths de l'ANO.	Action 3.3.4 Encourager la réduction des menaces le long des corridors de migration			

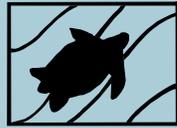
H5.1 Favoriser un engagement à long terme du personnel clé responsable de la mise en œuvre des plans (par exemple : les gardes).	Action 7.1.1 Assurer la mise en place d'une gouvernance transversale			
H5.2 Améliorer la collaboration entre les parties prenantes et les pêcheurs pour promouvoir la durabilité.	Action 4.3.2 Faciliter les échanges de savoirs et de pratiques entre les acteurs	7.2. b.2 Développer/optimiser la relation entre cette pêche et les autres parties prenantes	Impliquer les parties prenantes (les pêcheurs, les artisans, les vendeurs) dans les discussions sur les alternatives viables à l'exploitation des tortues marines.	
H5.3 Mener des programmes de sensibilisation entre les pêcheurs, les résidents et les utilisateurs des plages pour garantir les meilleures pratiques.		7.2. a.2.d Gestion des visiteurs (les observateurs de tortues)	Donner aux restaurants et points de vente qui ne vendent pas de produits de tortues marines de la visibilité sur le marché	
H5.4 Inclure les membres de la communauté et les pêcheurs dans les patrouilles des plages de nidification.				
H6.1 Déterminer les meilleures pratiques pour les organismes d'exécution pour protéger les tortues luths dans l'environnement littoral.	Action 1.1.1 Réduire l'impact des pollutions marines accidentelles			
H6.2 Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des organismes d'application de la loi pour protéger les tortues luths et leurs habitats essentiels.				
H6.3 Élaborer un plan de gestion opérationnel, avec des adaptations spécifiques à chaque zone.			Optimiser l'efficacité de l'application des lois en augmentant les nombres de personnels formés, en cultivant l'attention des médias et en promouvant une plus grande implication de la communauté.	
C1.1 Établir un fonds régional pour faciliter et financer l'engagement et la sensibilisation des communautés.	Action 7.1.2 Assurer le financement des actions du PNA			
C1.2 Renforcer les compétences au sein des communautés pour disposer de ressources humaines formées au contrôle du respect des règlements de conservation.	Action 4.3.1 Développer et mettre en œuvre des programmes et des actions de formation		Renforcer les compétences des cogérants de la communauté à effectuer le travail de terrain d'une manière scientifiquement valable. Encourager/faciliter la participation des employés/bénévoles aux programmes/activités locaux, nationaux et régionaux.	Développer l'éducation publique (résidents, pêcheurs, touristes)

<p>C2.1. Promouvoir des partenariats avec les leaders communautaires pour garantir le succès des programmes.</p>	<p>Action 4.3.2 Faciliter les échanges de savoirs et de pratiques entre les acteurs</p>	<p>7.3. b. Renforcement de la collaboration et du partenariat entre les communautés locales, les organismes gouvernementaux et les ONGs. 7.4. c.2 La communauté locale soutient les activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les communautés locales à recevoir l'assistance pour le développement et la mise en œuvre des initiatives économiques respectueuses de l'environnement telles que l'aquaculture • Aider les communautés locales dans la conception d'options de logement appropriées près des sites de nidifications primaires (par exemple : Kamwatta Beach) 	<p>Former les enseignants à l'utilisation des outils pédagogiques axés sur les tortues marines et encourager et soutenir la participation des éducateurs à la recherche et à la conservation locales ainsi qu'aux conférences et ateliers internationaux sur les tortues marines.</p>	
<p>C2.2. Impliquer les pêcheurs directement dans la collecte de données, l'interprétation des données et l'élaboration des protocoles de recherche.</p>				
<p>C2.3. Organiser des forums pour permettre aux pêcheurs de s'exprimer dans un environnement sûr.</p>	<p>Action 4.3.2 Faciliter les échanges de savoirs et de pratiques entre les acteurs</p>			
<p>C3.1 Établir des valeurs de référence à utiliser dans les futures évaluations pour mesurer l'efficacité des activités d'éducation et leur capacité à modifier les comportements liés à la conservation.</p>				
<p>C3.2 Développer une stratégie régionale d'information basée sur les caractéristiques des communautés caribéennes avec des indicateurs et méthodes spécifiques pour mesurer le progrès.</p>	<p>OP3.1 Développer la communication entre les acteurs transfrontaliers</p>			
<p>C4.1 Mettre en place des activités en dehors de la saison de nidification.</p>				
<p>C4.2 Développer des actions expérientielles efficaces pour impliquer les diverses parties prenantes (y compris les jeunes).</p>	<p>Action 2.2.2 Proposer des événements de sensibilisation grand public en période de ponte</p>	<p>7.4. b Sensibilisation du public par le biais de l'éducation et l'information</p>	<p>Fournir des outils de formation et d'éducation au personnel hôtelier pour encourager leur participation et celle</p>	<p>Développer l'éducation publique Résidents Pêcheurs Touristes</p>

			des visiteurs aux activités de surveillance et de conservation des tortues marines.	
C4.3 Promouvoir des programmes avec les écoles secondaires pour impliquer les élèves/étudiants.	Action 4.1.1 Monter et mettre en œuvre des programmes d'animation auprès du jeune public		Optimiser la sensibilisation du public sur la nécessité de conserver les tortues marines en créant et en distribuant des outils éducatifs aux adultes et aux enfants.	Développer l'éducation publique (résidents, pêcheurs, touristes).
C5.1 Élaborer une stratégie pour que les messages et activités des réseaux sociaux atteignent les différents publics (langues, âges, profession).	Action 4.2.1 Communiquer et valoriser les actions du PNA			
C5.2 Concevoir des outils de sensibilisation disponibles dans les langues indigènes (et autres langages inclusifs).	Action 4.1.2 Elaborer et harmoniser des outils pédagogiques adaptés Action 3.1.4 Traduire les documents et les rapports utiles pour les partager entre les pays		Initier une campagne nationale de sensibilisation du public à l'aide de posters, brochures, événements médiatiques, programmation en classe ou en bibliothèque	
C5.3 Préparer des activités pour les événements annuels lors de jours spéciaux.	Action 2.2.2 Proposer des événements de sensibilisation grand public en période de ponte		Organiser des ateliers ciblant les pêcheurs (y compris les pêcheurs au harpon), les communautés pertinentes et les propriétaires côtiers, y compris les hôteliers, pour introduire le STRAP et les informer de l'état actuel des connaissances sur la biologie et la conservation des tortues marines	Développer l'éducation publique (résidents, pêcheurs, touristes)
C5.4 Promouvoir les échanges de culture et d'expériences internationales entre les parties prenantes dans la région.	Action 4.3.2 Faciliter les échanges de savoirs et de pratiques entre les acteurs		Concevoir et distribuer un manuel de techniques sur le terrain pour compléter le STRAP	
D1.1 Créer un réseau de spécialistes des TIC dans toute la région pour travailler avec les scientifiques et soutenir la gestion des données dans la région.				
D1.2. Former un groupe régional en charge des données scientifiques responsable de la gestion et de la vérification des informations.				
D1.3 Développer un logiciel/une plateforme facilitant l'accès au stockage et au rappel des données en fonction de leurs lacunes.				

D2.1 Obtenir le financement pour la mise en place et la gestion du <i>hub</i> et du portail d'accès.	Action 7.1.2 Assurer le financement des actions du PNA			
D2.2 Élaborer des directives consensuelles spécifiques à la collecte et la gestion des données sur les prises accessoires légales et INN dans toute la région.	Action 3.3.3 Diminuer la pêche INN par le développement d'actions de coopération		Approuver/soutenir la base de données nationale établie sur les tortues marines et les efforts du gestionnaire de données pour superviser le développement des feuilles de données nationales standard pour les observations sur les plages et en mer.	
D2.3 Élaborer des directives consensuelles sur la collecte et la méthodologie des données sur les menaces non liées à la pêche.	Action 3.3.1 Favoriser l'échange annuel de données sur les menaces identifiées et les moyens mis en œuvre par pays			
D2.4 Diffuser les outils standardisés existants en fonction des meilleures pratiques internationales pour aider à s'assurer qu'ils sont suivis.				
D2.5 Définir les recommandations et normaliser les protocoles pour collecter les données de marquage.	Action 2.2.2 Déterminer l'évolution du nombre de femelles nidifiant chaque année		Soutenir le marquage continu sur les plages indexées pour améliorer la compréhension des fréquences d'internidification ; archiver les données dans la base de données nationale sur les tortues marines	
D2.6. Définir les recommandations et normaliser les protocoles pour collecter les données sur l'état de santé des tortues.	OP2.8 Suivre l'état sanitaire des tortues marines			
D3.1 Mettre en œuvre un programme régional exhaustif de caractérisation des prises accessoires légales et INN de tortues afin d'identifier les « points chauds » des prises accessoires et les opportunités prioritaires pour les mesures d'atténuation.	Action 3.3.3 Diminuer la pêche illégale par le développement d'actions de coopération			Déterminer la prise accidentelle et promouvoir l'utilisation des TEDs
D3.1.7 Caractériser les communautés de pêcheurs et leurs pêches associées qui affectent et sont affectés par la prise accessoire de tortues.			Entreprendre une évaluation des valeurs écologiques et économiques des tortues marines dans le pays	
D3.2 Effectuer des études sur la sélectivité de la pêche et la modification expérimentale des engins comme mesures d'atténuation des prises accessoires	Action 1.2.3 Suivre la bonne mise en place du TTED			Déterminer la prise accidentelle et promouvoir l'utilisation des TEDs
D3.5 Évaluer les impacts potentiels de la pêche à la palangre sur les tortues luths.	Action 1.2.5 Limiter les impacts potentiels de la pêche à la palangre			

D4.1 Développer un système pour rassembler sur le plan régional toutes les publications afin de les partager avec les organismes responsables de la mise en œuvre de chaque STRAP.	Action 2.2.3 Assurer la gestion de la base de données collective « tortues marines Guyane »			Optimiser l'échange d'informations Bulletins d'information Symposiums WIDECAST
D4.2 Organiser régulièrement une série de séminaires sur les données scientifiques.	Action 3.1.2 Organiser des échanges entre les pays			Optimiser l'échange d'informations Bulletins d'information Symposiums WIDECAST
D4.3 S'assurer que tous les STRAPS sont mis en œuvre suivant les recommandations régionales pour la collecte de données et les activités de terrain.				Optimiser l'échange d'informations Bulletins d'information Symposiums WIDECAST
D5.1 Donner priorité à la collecte de données collaborative et à l'analyse des données existantes.	Action 3.2.2 Faciliter la collaboration sur des études scientifiques spécifiques			
D5.2 Définir les schémas de perte/accrétion de plages pour déterminer leur effet sur la sélection des sites de nidification des tortues luths et leur relation avec les tendances à la baisse.			Utiliser la recherche générique pour déterminer origine du stock pour tous les principaux assemblages de nidification et d'alimentation à TT	
D5.3 Identifier des indicateurs de population pour définir les objectifs minimaux de rétablissement de population pour les tortues luths de l'ANO.	OP2.1 Comprendre la répartition des différentes populations et leur niveau d'interaction Action 2.2.1 Déterminer l'évolution du nombre de pontes chaque année Action 2.4.1 Evaluer les paramètres démographiques liés au milieu marin	7.1. a.1 Évaluation de la taille et de la tendance de la population • Identifier les sites de nidifications • Quantifier l'activité de nidification et la mortalité observée	Mettre en œuvre un programme de surveillance de la population à long terme sur au moins six plages indexées Mandater des zones de contrôle sur les plages fort fréquentées pour exclure la circulation piétonne	
D5.4 Étudier l'impact des caractéristiques du cycle biologique des tortues luths sur les besoins de conservation.	OP2.8 Suivre l'état sanitaire des tortues marines OP2.9 Intégrer dans la stratégie de conservation les effets possibles du changement climatique			



WIDECAST

Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network

‘Travailler ensemble pour bâtir un avenir où tous les habitants de la région des Caraïbes, les hommes comme les tortues marines, peuvent cohabiter.’

Le Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (Réseau caribéen pour la conservation des tortues marines, WIDECAST) est une coalition active d’experts servant de Réseau régional d’activité au sein du Programme pour l’environnement des Caraïbes (PEC), lui-même partie prenante du Programme des Nations unies pour l’environnement. WIDECAST a été fondé en 1981 en réponse à la recommandation qu’un « plan d’action pour le rétablissement des tortues marines de la région des Caraïbes doit être élaboré [...] conformément au plan d’action du programme pour l’environnement des Caraïbes. » lors d’une *réunion UICN/ACC des organisations non gouvernementales caribéennes sur la conservation des ressources vivantes dans l’optique de poursuivre le développement durable dans la région des Caraïbes* (Santo Domingo, 26–29 août 1981).

La vision du WIDECAST quant au maintien des tortues marines à une échelle régionale s’est focalisée sur l’exploitation des meilleures données scientifiques disponibles pour la gestion et la conservation de ces animaux, en permettant aux différents acteurs du réseau d’utiliser efficacement ces données scientifiques dans les processus d’élaboration des politiques et en fournissant des outils et un cadre pour la coopération au sein et entre les nations. En impliquant les parties prenantes à tous les niveaux et en encourageant la recherche axée sur les politiques, WIDECAST a tiré profit des enseignements scientifiques dans un but de conservation de la biodiversité, et plaidé pour l’implication de la population dans la prise de décision et la coordination de projets.

En mettant l’accent sur les initiatives renforçant les capacités d’action dans les pays et institutions participants, le réseau développe et reproduit des projets pilotes, fournit l’assistance technique, permet la coordination dans la collecte, le partage et l’utilisation des informations et des données, et promeut des liens solides entre la science, la politique et la participation du public à la conception et à la mise en œuvre des actions de conservation. En travaillant en étroite collaboration avec les communautés locales et les gestionnaires de ressources, le réseau a également élaboré des directives et critères standardisés de gestion qui soulignent les bonnes pratiques, permettant de s’assurer que les normes actuelles, qu’elles soient consommatrices ou non, n’engagent pas la survie des tortues marines à long terme.

Avec des coordinateurs de nationaux venant de plus de 40 nations et territoires des Caraïbes, WIDECAST est dans une position unique de facilitateur des actions de conservation au sein des États de l’aire de répartition, mais également de renfort législatif, d’encouragement de la participation communautaire et de sensibilisation du public sur l’état des six espèces de tortues migratrices de la région. Ainsi, presque toutes les nations des Caraïbes ont développé un plan de gestion national des tortues marines. Le braconnage et les ventes de produits illégaux ont dramatiquement baissé ou ont disparu des sites clés. Les principales plages de nidification sont protégées. Plusieurs de nos plus grandes colonies de reproduction sont surveillées sur une base annuelle. Des modèles de subsistance alternatifs sont de plus en plus disponibles pour les zones rurales et les citoyens sont mobilisés en support à l’action de conservation. Vous pouvez vous joindre à nous! Visitez le site <https://www.widecast.org/> pour plus de détails.

[WWW.WIDECAST.ORG](https://www.widecast.org/)